

Mars 2021

Vol. CXI, n°3

L'Action
NATIONALE

L'ACTION NATIONALE – volume CXI, numéro 3 – Mars 2021



Pendant ce temps
au CHSLD

978-2-89070-043-7

L'Action
NATIONALE

volume CXI numéro 3
MARS 2021

envoi de publication

N° de la convention 0040012293

En couverture

Jean-Claude Légaré

Dans le silence de sa mémoire

Huile sur panneau avec enduit caséinique, 12 po x 8 po

Premier prix d'excellence au Salon d'automne les 150 variations du confinement.

Exposition concours 2020 du Musée des beaux-arts de Mont Saint-Hilaire.

Jean-Claude Légaré est artiste peintre dont les thèmes de la nature et de l'Homme sont à la base de l'inspiration. À la fois par le symbole, l'illustratif, le descriptif ou le langage éclaté de la gestuelle, la figuration sous toutes ses formes habitent ses œuvres.

Les cheminements artistiques sont tout aussi nombreux qu'il y a d'artistes. Jean-Claude Légaré est un peintre autodidacte qui peaufine son art depuis plus de 40 ans. En plus de ses nombreuses expositions (autour de 70 depuis ses débuts) et des premiers prix dans les concours internationaux, son talent a souvent été retenu pour illustrer des pans de notre histoire.

En 2006, il a réalisé, avec deux collègues, la *Fresque Desjardins de Lévis* qui raconte en images les principaux épisodes de la riche histoire de Lévis et de ses grands personnages sous le thème du Passage: le passage de temps, le passage des saisons, le passage du bois, la côte du passage, etc. La même année, il réalise une murale en trompe-l'œil pour le Fort n° 1 de la Pointe-Lévis (Parcs Canada). En 2008, dans le cadre des commémorations du 400^e anniversaire de Québec et en marge de la réalisation du livre *Québec: quatre siècles d'une capitale*, l'Assemblée nationale lui a commandé deux toiles historiques, toujours exposées. La première représente l'arrivée de Frontenac, à Québec à l'automne 1672; la seconde met en scène une séance de la dernière session du Parlement du Bas-Canada en 1837.

Dans le silence de sa mémoire fait partie d'une étude réalisée sur le thème du silence. « Cette étude du silence me suit depuis quelques années. Les événements actuels étant ce qu'ils sont, tant en ce qui a trait à la pandémie mondiale, qu'aux dénonciations d'agressions, qu'à la lutte des minorités visibles pour l'égalité et j'en passe, force est de constater qu'ils sont un terreau fertile à l'introspection et que le silence y est très présent. Le silence est lourd de sens. » explique l'artiste.

L'œuvre représente la solitude des aînés où l'artiste aborde l'une des versions les plus cruelles et de surcroît, les plus touchantes du thème du confinement... avec délicatesse et retenue. Une œuvre au traitement hyperréaliste dans une composition aux accents surréalistes, l'œuvre expose une réalité qui elle, en demeure l'une des plus évidentes et plus déchirantes du contexte actuel au Québec. **Dans le silence de sa mémoire** suscite une panoplie d'émotions oscillant de la tristesse à l'apaisement, de l'espoir au désespoir, une œuvre poignante qui à elle seule ferait renaitre la bienveillance des plus endurcis.

Si le contexte de la pandémie le veut bien, Jean-Claude Légaré prévoit réaliser une exposition en 2022 au Centre d'art Louise-Carrier de Lévis.

Pour joindre l'artiste: jc.legare@hotmail.com

Location d'outils
SIMPLEX

**ENTREPRISE
FAMILIALE
QUÉBÉCOISE
FONDÉE
EN 1907**

SIMPLEX.CA

1 800 361-1486



LES SOCIÉTÉS
LES MIEUX
GÉRÉES
Membre platine



L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; François-Olivier Dorais, professeur (UQAC) ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix Richard-Arès : Lucille Beaudry (science politique, UQAM) ; Robert Comeau (histoire, UQAM) ; Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

Membres du jury du prix André-Laurendeau : Jean Chartier, Pierre-Paul Sénéchal ; Lucia Ferretti.

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté



revues culturelles québécoises

ARTS VISUELS CIEL VARIABLE - ESPACE - ESSE
INTER - LE SABORD - PLANCHES - PHOTO SOLUTION
VIE DES ARTS - ZONE OCCUPÉE CINÉMA 24 IMAGES
CINÉ-BULLES - CINÉMAS - SÉQUENCES CRÉATION
LITTÉRAIRE ENTREVUS - ESTUAIRE - EXIT

LES ÉCRITS - MÆBIUS - XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE CULTURE ET SOCIÉTÉ À BÂBORD! - CAMINANDO - L'ACTION NATIONALE
LIBERTÉ - L'INCONVÉNIENT - NOUVEAU PROJET - NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME - RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES - RELATIONS
HISTOIRE ET PATRIMOINE CAP-AUX-DIAMANTS - CONTINUITÉ - HISTOIRE QUÉBEC - MAGAZINE GASPÉSIE LITTÉRATURE
LES CAHIERS DE LECTURE - LETTRES QUÉBÉCOISES - LURELU - NUIT BLANCHE - SPIRALE THÉÂTRE ET MUSIQUE CIRCUIT
JEU REVUE DE THÉÂTRE - LES CAHIERS DE LA SQRM THÉORIES ET ANALYSES ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN
ÉTUDES LITTÉRAIRES - TANGENCE - VOIX ET IMAGES

SODEP.QC.CA

sodep revues
culturelles
québécoises

Sommaire

Éditorial

Les coûts de la flotte pour le navire Québec -Robert Laplante	4
---	---

Articles

L'identité des juges -André Binette	11
Le curé Labelle indépendantiste? -Alain Messier	24
L'extrémisme et l'affectif -Laval Gagnon	30
Proximité autochtone québécoise d'hier à aujourd'hui -René Ricard	35
Les indépendantistes catalans renforcent leur majorité -Claudette Carboneau	53
Pour un indépendantisme populaire et populiste -Étienne-A. Beauregard	60
Pour un Conseil de la laïcité -Denis Monière	72
Le Centre d'intendance écologique Latreille -Jean-Marie Latreille	75

Dossier

Pendant ce temps au CHSLD -Jean Archambault	88
---	----

Livres reçus	125
---------------------	-----

Robert Laplante

Les coûts de la flotte pour le navire Québec

La pandémie n'apporte pas que son lot de malheurs et de détresse. Elle fournit un écran extraordinaire derrière lequel la médiocrité canadienne peut encore se dissimuler. Après le scandale du registre des armes à feu, après celui du système de paie Phénix et de bien d'autres, le scandale du renouvellement de la flotte de navires de combat canadien vient encore ajouter à la facture que paient les Québécois pour un régime inepte.

Les coûts, nous dit le directeur parlementaire du budget, sont évalués à 77,3 milliards et pourraient grimper à 79,7 milliards de dollars si la construction retarde d'une année et à 82,1 milliards si le projet retarde de deux ans. Depuis 2008, les coûts ont explosé de 300 %! *Ottawa knows best!* Et tant pis pour le Québec, tant pis pour ses impôts.

Même si elle a été soulignée et dénoncée par le Bloc québécois (24 février 2021) la nouvelle n'a pas fait grand bruit. La covid a tout recouvert. Et la résignation a fait le reste. Les Québécois ont tellement l'habitude de détourner le regard que l'indignation ne leur vient plus. Tout se passe comme si les impôts envoyés à Ottawa sortaient du périmètre de l'intérêt national. Il faut dire que le gouvernement du Québec lui-même et les partis provinciaux se gardent bien de tenir ces sommes dans l'évaluation globale de notre situation

économique. Tout ce beau monde respecte le partage des compétences et s'interdit de penser le portrait global...

Il y a bien les travailleurs et les dirigeants de la Davie qui s'en scandalisent encore, mais cela fait tellement de fois et tellement longtemps qu'ils poussent les hauts cris. Hormis quelques lamentations occasionnelles et les postures de quémandage affichées comme autant de figures imposées de la gymnastique politicienne, les milliards peuvent partir en incompetence et gabegie, l'ordre canadien reste immuable. Un nouveau gâchis, ce n'est jamais qu'un gâchis de plus à déplorer sans pour autant qu'on s'autorise à conclure qu'il illustre le cours normal des choses. Une perte déplorable n'est jamais qu'une invitation à en minimiser la portée...

Prix de gestion pour le chantier maritime de Lévis, reconnaissance internationale de la qualité du travail et de la compétence, rien n'y fait. Ce n'est pas seulement une affaire de laxisme et de complaisance, c'est une décision géopolitique, un choix délibéré et « systémique »: le Canada ne misera rien de stratégique dans sa province à la loyauté douteuse. Les contrats vont sur la côte ouest et dans les Maritimes, médiocrité ou pas. Le Québec verra des milliards de ses impôts financer des emplois et des équipements pour qu'Ottawa le tienne dans la marginalité et le contraigne à gaspiller ses avantages industriels, à user ses entreprises et à entraver leur dynamisme.

Il n'y a que les petites coteries de la haute-ville de Québec pour se contenter des miettes qu'Ottawa laisse tomber. Les prix de consolation ont toujours fait la grandeur des élites locales qui bombent le torse dans les rôles de concierge. Et qui n'hésitent pas à se faire complices des saccages au mépris des populations, de l'environnement et du patrimoine paysager comme s'entête à le faire l'administration

du Port de Québec. Une engeance nommée par Ottawa et qui n'a que faire de la loyauté à sa ville, aux lois du Québec et à la volonté de sa population.

Le fédéralisme nous divise depuis toujours. Il nous divise surtout dans nos têtes. Le Canada dresse un véritable mur entre la population et la lecture de notre intérêt national. Le régime brouille les repères, émiette ce qui devrait être agrégé, empêche de penser l'usage des moyens en fonction des finalités de notre vie collective. Les milliards sont dilapidés et cela ne nourrit qu'une indignation ponctuelle, circonstancielle. Nos impôts sont détournés et retournés contre notre développement.

Ce n'est pas qu'une affaire de péréquation ou de transfert social canadien qui sape la capacité du gouvernement du Québec à remplir ses responsabilités. Ce sont les choix budgétaires, l'incompétence et la médiocrité du régime qui l'usent et réduisent ses moyens de servir notre intérêt national et même, de plus en plus, de répondre aux urgences du moment qui s'imposent dans l'ensemble de ses missions.

Ne pas tenir compte d'une facture de plusieurs milliards qui coulent littéralement dans les pratiques de la marine et du gouvernement canadien, c'est pratiquer une forme d'aveuglement volontaire qui ne peut que se retourner contre nous-mêmes. L'inaction en matière de protection du patrimoine, l'absence d'une politique culturelle à la hauteur des exigences de notre épanouissement national, l'incapacité à se doter d'une infrastructure numérique digne de ce nom ne tiennent pas seulement de l'étroitesse de vue. Ces carences et bien d'autres ne font que nourrir le consentement au rapetissement parce que le budget du Québec n'est jamais rien d'autre qu'une laisse. Le régime nous condamne à gérer notre demi-État qu'avec les moyens que le Canada lui concède.

Les sommes faramineuses englouties dans la résignation et l'aveuglement volontaire ne seront pas consacrées à la relance que la pandémie va rendre nécessaire. Pis encore, les plans de sorties de crise vont servir à imposer des priorités qui ne sont pas les nôtres, décidés ailleurs. Mais il s'en trouvera encore, à la Chambre de commerce de Montréal, au Parti libéral et dans les gazettes pour s'accommoder d'un autre compromis bancal. Les moulins à parole vont tourner pour couvrir les alibis et l'éternelle minimisation des pertes qu'induit toujours le consentement à la minorisation. Quelques dizaines de milliards dilapidés pour la construction navale, après tout, ce n'est que déplorable – on a même déjà vu pire diront les beaux esprits.

Le navire Québec est gouverné à vue, ballotté par des courants qui l'entraînent toujours plus loin des destinations qu'il lui faudrait poursuivre. Et vogue la province. □



*L'assurance d'une culture québécoise
forte et vivante*

Fière de soutenir

la réalisation de la revue de
L'Action NATIONALE

1 800 943-2519 | www.ssjbcq.quebec



le **R**assemblement
pour un **P**ays **S**ouverain

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec

LANGUE
FRANÇAISE



PATRIMOINE
NATIONAL



SOUVERAINETÉ
DU QUÉBEC



 **Société
Saint-Jean-Baptiste
de la Mauricie**

WWW.SSJBMAURICIE.QUEBEC

complément+

LIBRAIRIE POIRIER

PRINTEMPS 2021
volume xv, numéro 2

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale



Habitats et transhumance

Le numéro Printemps 2021 est arrivé!

Des comptes-rendus, des analyses critiques, des entrevues,
des extraits en primeur, des notes de lecture

40 pages grand format couleur qui permettent
de partager le point de vue de collaborateurs avertis
sur les essais publiés au Québec durant l'année

3 parutions par année

30 \$ par an – 75 \$ pour trois ans

taxes et expédition comprises

actionnationale.quebec/cahiers-de-lecture

LE FRANÇAIS EN CHUTE LIBRE

UN LIVRE DE
CHARLES CASTONGUAY

UNE SYNTHÈSE MAGISTRALE
DE LA DYNAMIQUE DES LANGUES AU QUÉBEC

EN LIBRAIRIE LE 18 FÉVRIER



ÉDITÉ PAR LE

DEPUIS
1972 **MOUVEMENT
QUÉBEC FRANÇAIS**

FAIRE DU FRANÇAIS LA LANGUE COMMUNE DE L'ESPACE PUBLIC

Chronique constitutionnelle

L'identité des juges

Nous attendons dans les prochaines semaines un jugement majeur du juge Marc-André Blanchard, de la Cour supérieure du Québec, sur la validité de la *Loi sur la laïcité de l'État*, aussi connue sous le nom de loi 21. Il existe une vision selon laquelle les juges sont la sagesse et l'objectivité désincarnées. Elle sert surtout à faire accepter leurs décisions. Il existe aussi une autre vision, plus réaliste, qui consiste à reconnaître que les juges sont des citoyens et des êtres humains avec des forces et des travers.

Parmi ces travers, il y a l'idéologie judiciaire dont les cycles sont souvent manifestes, et qui est assurée par le pouvoir politique de nomination des juges des tribunaux supérieurs. Aux USA, dans les années 1970, il y avait un courant d'interprétation dans les universités appelé Critical Legal Studies, d'inspiration marxiste, qui étudiait la jurisprudence de la Cour suprême et des cours d'appel en fonction d'une analyse de classe. Ses travaux étaient souvent révélateurs. Ils montraient de manière convaincante comment les grands intérêts économiques étaient favorisés aux dépens des simples citoyens, des pauvres ou des travailleurs. Cette école d'analyse jurisprudentielle n'existe plus ou est peu active. Elle a été suivie depuis l'époque de Reagan dans les années 1980 d'une domination de la pensée conservatrice dans les facultés de droit.

* Juriste.

Au Canada, il faudrait des travaux plus poussés de sociologie judiciaire sur les courants d'idées qui influencent les juges des tribunaux fédéraux depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982. Ces courants sont unanimistes, puisqu'ils reposent sur de larges consensus qui ne sont pas ouverts à débat parmi les juges, contrairement à ce qu'on voit aux États-Unis. Ces beaux consensus sont assurés par le pouvoir de nomination fédéral, parfois partisan, mais le plus souvent plus subtilement idéologique. Il écarte d'un côté les juges trop conservateurs, sauf quelques nominations de Stephen Harper qui s'éloignaient de la norme canadienne, et de l'autre les juristes souverainistes du Québec, qui à un moment donné composaient la moitié des avocats du Québec. Un ancien juge en chef de la Cour d'appel du Québec, lui-même ancien président du Parti libéral du Canada, a été le seul à avoir la franchise de dire ouvertement ce que tout avocat savait déjà, à savoir que jamais un souverainiste, sauf s'il avait été très discret toute sa vie, avait toujours gardé ses opinions pour lui et n'avait jamais contribué à la cause indépendantiste publiquement, ne pouvait être nommé à son tribunal. En matière de nomination de ses juges, le pouvoir fédéral ne reconnaît pas le droit à l'égalité pourtant reconnu par la Charte canadienne qu'ils sont chargés de mettre en œuvre.

Dans de nombreux domaines du droit, un tel filtrage idéologique porte peu à conséquence. On peut, par exemple, être très fédéraliste ou chartiste, et être en même temps favorable aux droits des consommateurs ou expert en procédure civile ou en contrats d'assurance. Il existe toutefois des secteurs d'interprétation juridique qui sont plus politiquement sensibles. En droit autochtone déjà, on peut difficilement rendre des jugements majeurs sans avoir une vision préétablie de l'équilibre de l'État et de la société qui sera sous-jacente aux raisonnements formulés. En droit

constitutionnel, que j'appelle souvent une guerre civile non violente où les juges sont nommés par un seul camp, cette vision préétablie sera déterminante.

Dans le cas de la jurisprudence de la Cour suprême sur la Charte canadienne, il est devenu de plus en plus clair depuis 1982 que la promotion d'une vision quasi absolue des droits individuels l'a emporté sur les contrepoids comme ceux que l'on retrouve dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui souligne l'importance des droits collectifs, de la cohésion sociale et de la marge d'appréciation nationale. De tels concepts sont très peu employés par les juges canadiens qui baignent dans une autre culture constitutionnelle. Il en est de même de la formation intellectuelle des futurs juristes dans les universités. Le triomphe de la religion civique qu'est la prosternation intellectuelle devant les chartes des droits a même conduit à placer en pratique la liberté de religion individuelle au-dessus des autres droits fondamentaux. Ce phénomène peut s'expliquer par la clause reconnaissant la primauté de Dieu dans le préambule de la Charte canadienne et celle donnant le mandat aux tribunaux de promouvoir le multiculturalisme.

On ne retrouve de telles dispositions ni dans la Convention européenne des droits de l'homme ni dans les autres chartes des droits classiques, dont la Charte québécoise qui est à certains égards plus typique de ce qu'on voit ailleurs que la Charte canadienne, tout en étant sous d'autres aspects plus originale. Ces différences n'ont parfois pas empêché les tribunaux fédéraux de les passer sous silence pour interpréter la Charte québécoise de la même manière que la Charte canadienne dans une opération de nivellement. Voilà ce qui se produit quand notre charte des droits est provinciale et qu'elle ne fait donc pas partie de la Constitution. Il reste à voir si l'inscription du principe de laïcité dans la Charte qué-

bécoise par la loi 21 aura l'effet d'un contrepoids. Dans un cas de conflit entre les deux chartes, la Charte canadienne risque de continuer à l'emporter dans des situations où elles peuvent toutes deux s'appliquer.

J'illustre mon propos par une anecdote personnelle. Le 1^{er} juin 1982, je suis entré à la Direction du droit constitutionnel du ministère de la Justice du Québec pour faire mon stage en droit après trois années à l'université Laval et une quatrième à l'école professionnelle du Barreau, par suite d'une recommandation du professeur Henri Brun, qui en avait été le premier directeur. Cette Direction, qui joue un rôle fondamental dans l'État québécois, avait été créée par le gouvernement Lévesque quelques années auparavant. Dans une cérémonie royale tenue à Ottawa, Sa Majesté venait le 17 avril précédent de mettre en vigueur la *Loi constitutionnelle de 1982* dont une pièce maîtresse était la Charte canadienne. La Charte de la langue française, ou loi 101, avait été adoptée cinq ans auparavant. Une disposition de celle-ci, l'article 73, avait imposé ce qui était appelé la clause Québec à l'accès à l'école anglaise au Québec; la clause Québec limitait cet accès aux enfants de la minorité historique, que j'appelle la minorité dominante, de langue anglaise au Québec dont les parents avaient fait leurs études dans le réseau scolaire anglophone au Québec. L'article 23 de la Charte canadienne, qui avait été calqué sur l'article 73 dans le seul but de le contrecarrer, ce qui était du jamais vu constitutionnel, stipulait au contraire que la clause Canada devait s'appliquer, afin d'étendre l'accès à l'école anglaise au Québec aux enfants des citoyens canadiens qui avaient fait leurs études primaires et secondaires en anglais n'importe où au Canada.

L'enjeu était la compétence exclusive sur l'éducation attribuée au Québec par la Constitution canadienne de 1867 à laquelle la *Loi constitutionnelle de 1982* venait se superposer. René Lévesque

avait déclaré qu'il était prêt à accorder la clause Canada à toute province qui était disposée à améliorer l'accès à l'école française, mais lors de la nuit des longs couteaux de novembre 1981, le Canada avait choisi le coup de force anti-québécois.

La clause dérogatoire de l'article 33 de la Charte canadienne ne s'applique pas bien sûr à la clause scolaire de l'article 23. Au Québec, le droit de la minorité dominante à l'accès à son réseau d'enseignement est plus juridiquement protégé que les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression. C'est un autre choix idéologique de la Charte canadienne. Il ne restait donc, pour défendre la Charte de la langue française, que l'article 1 de la Charte canadienne, qui permettait des limites aux droits garantis si leur caractère raisonnable pouvait être démontré. Cette clause de limitation des droits n'avait pas encore été mise en œuvre ou soupesée par les tribunaux, et son mode d'emploi alors inédit restait à inventer.

C'est cette tâche à laquelle j'ai été invité à contribuer à mon arrivée à la Direction du droit constitutionnel par son directeur et principal plaideur, Me Jean-K. Samson. Dès l'entrée en vigueur de la Charte canadienne, la Quebec Association of Protestant School Boards, représentée par un digne avocat de Westmount, et quelques parents dont le procureur était déjà un jeune Julius Grey, avaient contesté la validité de l'article 73 de la loi 101. C'était la première grande affaire constitutionnelle devant les tribunaux sous l'empire, au sens que lui donne Marc Chevrier qui signifie la domination de la nation canadienne sur la nation québécoise, de la Charte canadienne. La Charte de la langue française avait déjà été affaiblie en 1979 par un jugement de la Cour suprême, fondé sur la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui avait anéanti sa volonté de faire du français la seule langue des lois et de la justice au Québec et réaffirmé le bilinguisme de l'État québécois malgré la proclamation du français comme langue officielle.

Nous savions bien entendu que la tâche était impossible et qu'une nouvelle défaite majeure se profilait à l'horizon. Mais le ministre de l'Éducation, qui était le père de la loi 101, Camille Laurin, suivait le dossier de près et exigeait une défense vigoureuse. De plus, nous savions que le jugement de la Cour suprême pourrait avoir une lourde valeur de précédent. Et l'impartialité des juges fédéraux était plus que douteuse. Nous n'avions d'autre choix que d'aller à la guerre avec les faibles armes à notre disposition pour finalement consacrer l'impuissance de l'Assemblée nationale devant le rapatriement unilatéral de la Constitution.

Le service juridique du ministère de l'Éducation nous avait appuyé sans se faire d'illusion en nous fournissant quelques experts, historiens ou démographes, pour justifier les choix du Québec. Nous avons invoqué les travaux de Charles Castonguay, un pionnier des statistiques linguistiques qui a souvent été ignoré par la suite par le gouvernement du Québec. Tous ces gens ont témoigné dès juillet 1982 devant le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, qui s'était réservé le dossier et qui avait décidé de siéger exceptionnellement l'été parce qu'il fallait agir vite pour modifier les règles d'accès à l'école anglaise pour la rentrée.

M^e Samson savait que cette expérience serait mon baptême de feu et marquerait ma carrière. Il m'avait demandé d'aider à construire un argumentaire juridique à partir du droit comparé puisque nous n'avions aucune jurisprudence canadienne sur la nature des limites raisonnables envisagées par l'article 1 de la Charte canadienne ni sur la manière de les démontrer. Nous avons donc examiné la jurisprudence des États-Unis, où la Cour suprême avait créé de toute pièce des clauses de limitation maintenant bien établies qui ne se trouvaient pas dans leur Constitution du XVIII^e siècle, celle

de la Cour européenne des droits de l'homme qui interprétait de manière systématique des clauses de limitation rédigées autrement et même celle de la Cour suprême de l'Inde. Pour un amoureux de la recherche tel que moi, c'était le paradis.

C'est alors qu'une étudiante québécoise à Londres, qui suivait l'affaire de loin, entra en contact avec nous. Elle nous proposa un argument construit autour de la notion de droits collectifs qui avait cours en Europe. Selon cet argument, les droits linguistiques ne doivent pas d'abord s'envisager sous l'angle des droits individuels puisque la langue est nécessairement une activité collective. Il pouvait donc être raisonnable et justifié de limiter les droits collectifs d'une minorité dominante pour défendre ceux d'une majorité réellement menacée qui était elle-même une minorité à l'échelle du Canada et de l'Amérique du Nord. Cet argument me parut logique et raisonnable et je réussis à convaincre Me Samson de le plaider.

C'était sans compter avec le juge en chef, qui était Jules Deschênes, un grand personnage pittoresque et de grande culture, qui ne détestait pas le vedettariat judiciaire et qui se voyait en redresseur des torts causés par les méchants souverainistes malencontreusement et passagèrement au pouvoir à Québec. Il était clair, dans la salle bondée du Palais de justice de Montréal où nous l'avons trouvé sur son trône judiciaire cet été-là, en présence d'un parterre de journalistes québécois et torontois dont la présence lui faisait visiblement plaisir, qu'il n'allait pas rater cette occasion de marquer l'histoire. Il nous a tout de suite fait comprendre qu'il ne nous entendait poliment et patiemment que pour la forme. À la fin des auditions, il dicta devant tous un long jugement complexe manifestement préparé d'avance et conçu pour plaire aux demandeurs.

Il ne fit qu'une bouchée de mon argument sur les droits collectifs en disant que c'était une tentative d'introduire au Québec le *rouleau compresseur du kolkhoze*. Les kolkhozes étaient des fermes collectives en Union soviétique, qui existaient toujours en 1982. Ces fermes collectives avaient été mises en place après la Révolution de 1917 et la suppression de la propriété privée dans les campagnes. Cette réforme agraire s'est accompagnée de la mise à mort de dizaines de milliers de paysans, appelés *koulaks*, qui ont résisté en vain à cette saisie de leurs terres par l'État sans compensation. Comme les kolkhozes étaient moins productifs que les fermes privées et que les paysans les plus efficaces avaient été liquidés, le résultat fut une famine qui emporta des millions de personnes, principalement en Ukraine, dans les années 1930. Ce fut l'un des pires crimes de Staline, qui en commit d'autres.

Voici ce qu'on trouve dans Wikipédia sous la rubrique « koulak », qui désignait ceux qui tentaient de résister au rouleau compresseur du kolkhoze :

Après la Révolution russe de 1917, les koulaks deviennent des boucs émissaires de tous les problèmes de la paysannerie et le sens du mot est fortement élargi : les bolcheviks au pouvoir qualifient de « koulak » tout paysan possédant même seulement une vache, de la volaille et des outils ou tout paysan réfractaire à la collectivisation. Grigori Zinoviev déclarait en 1924 : « On aime parfois chez nous qualifier de koulak tout paysan qui a de quoi manger ».

Pendant la collectivisation prévue dans le premier plan quinquennal (1928-1932), une campagne de dékoulakisation (en russe : раскулачивание), expropriation de la propriété privée des koulaks au profit des kolkhozes, a mené aux déportations, incarcérations, voire à la mort, 5 millions de paysans (notamment par extermination par la faim), particulièrement en Ukraine et dans le Kouban.¹

¹ Wikipédia, rubrique *Koulak*, consultée le 13 février 2021.

La comparaison que fit le juge Deschênes entre la loi 101 et cette tragédie historique me parut particulièrement odieuse et démagogique. Il comparait ainsi implicitement les anglophones du Québec, une minorité dominante, aux koulaks qui avaient perdu leurs biens et leurs vies. Il est vrai que l'exemple venait de haut, puisqu'en 1977, dans un discours devant le Congrès américain sur invitation de son ami Jimmy Carter, 39^e Président des États-Unis, Trudeau père avait déclaré que la souveraineté du Québec serait un crime contre l'histoire de l'humanité. Par ailleurs, les comparaisons entre la Charte de la langue française et le régime hitlérien pleuvaient dans l'Ouest de Montréal et le reste du Canada.

Le juge en chef Deschênes associait ainsi la Charte de la langue française au totalitarisme et au communisme. Quel magnifique coup d'éclat démagogique! Il avait le sens de la formule qui frappe et évidemment celle-là fit florès, comme on dit dans les romans français classiques qu'il avait sûrement en affection. Il plaisait à l'État fédéral qui l'avait nommé.

Le juge Deschênes atteignit tous ses objectifs. Non seulement son jugement fut-il confirmé par la Cour d'appel, qui rendit comme lui son jugement sur le banc sans même délibérer, et par la Cour suprême, mais il devint immédiatement la coqueluche de *The Gazette*, qui le porta aux nues comme le chevalier blanc de notre temps. Il fut récompensé par Ottawa, qui le nomma à une sous-commission de l'ONU sur les droits des minorités, un sujet sur lequel sa toute nouvelle expertise, que j'avais contribué à lui donner, n'était manifestement plus à démontrer. Son jugement dans l'affaire des écoles protestantes avait inauguré l'ère des droits individuels presque absolus dont nous ne sommes pas encore sortis.

À la Cour suprême, nous avons tout de même été reçus avec davantage d'égards. Son leader intellectuel en matière constitutionnelle était alors Jean Beetz, un ancien confrère de Trudeau père à la faculté de droit (contrairement à ce dernier, il avait pris la peine d'obtenir un doctorat), qui l'avait propulsé directement de l'université au plus haut tribunal canadien, pour en faire son prolongement. Le juge Beetz eut l'amabilité de nous dire en pleine séance que les deux laboratoires d'idées sur la Charte canadienne qui étaient les plus utiles à la Cour suprême étaient les procureurs généraux du Canada et du Québec. Le juge Lamer, alors le petit nouveau qui venait d'être nommé, nous invita à l'arrière-scène pour nous montrer la table, ronde comme celle des chevaliers d'un autre temps, où les neuf juges partageaient leurs opinions. Je devais retrouver le juge Lamer, un ancien avocat criminaliste qui avait défendu Pierre Bourgault après l'émeute de la Saint-Jean en 1968, dans le *Renvoi sur la sécession du Québec en 1998* après qu'il fut devenu juge en chef.

Mais tous ces égards n'ont servi à rien. La Cour suprême nous fit savoir dans son jugement que nos efforts ne pouvaient être que vains puisque l'intention du pouvoir constituant, en omettant pudiquement qu'il s'était imposé au Québec avec l'aval de ce même tribunal, avait clairement été de remplacer la clause Québec par la clause Canada et qu'aucun aménagement raisonnable ne pouvait contourner cette volonté. Aujourd'hui, avec le recul, je peux en rire. J'ai appris à la dure que le droit constitutionnel n'est que de la politique par d'autres moyens.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le plus intéressant, c'est qu'une douzaine d'années plus tard, alors que j'avais quitté la fonction publique, *La Presse* publia l'un de mes textes pour une rare fois. Ce texte portait justement sur l'interprétation

judiciaire de la Charte canadienne et s'intitulait Le gouvernement des juges, un sujet chaud à l'époque. J'ai alors cité la fameuse phrase du juge Deschênes, qui m'avait laissé un souvenir cuisant, mais qui commençait à paraître telle qu'elle était, surannée et excessive.

Je fus extrêmement surpris de recevoir un appel de l'ancien juge en chef Deschênes à mon domicile. Il venait de rentrer de sa mini-carrière diplomatique pour le compte du gouvernement canadien. *La Presse* était sans doute une lecture quotidienne.

Il tenait à me dire qu'après avoir été exposé pendant quelques années à la vision des droits collectifs mise de l'avant par certaines délégations d'autres États, principalement européens, il avait maintenant une position plus nuancée. C'était admettre qu'il y était allé un peu fort, mais c'était trop tard pour changer la jurisprudence. Je l'ai remercié gentiment. Pourquoi en vouloir à un vieillard, par ailleurs très aimable, qui ne demandait qu'à finir sa vie en paix et qui est d'ailleurs décédé peu après?

Alors, quand je vois arriver le juge Blanchard avec son jugement sur la loi 21, quand j'apprends son comportement lors de l'audition de cette affaire, qu'il a par exemple laissé comparer cette loi aux lois nazies, qu'il était le plaideur attiré de Radio-Canada avant d'être nommé juge et qu'il a contribué au financement du Parti libéral fédéral, je me dis que j'ai joué dans ce film. Je ne sais pas s'il évoluera un jour comme le juge Deschênes, mais pour le moment il donne l'impression de ne pas détester non plus le vedettariat qui pourrait avantager sa carrière, de voir sa photo dans *The Gazette* et de se retrouver à manger des canapés (pourquoi pas?) à Paris, à Genève ou à New York. La Charte canadienne vaut bien qu'on se dévoue pour elle.

Je crains le pire de la part du juge Blanchard, qu'on dit trudeauiste depuis son passage au collègue Brébeuf, au sujet de la loi 21. Comparer la *Charte de la langue française* aux massacres de Staline, ou laisser plaider un avocat qui compare la *Loi sur la laïcité de l'État* aux lois de Nuremberg qui ont mis en place le racisme nazi, me paraît relever du même terrorisme intellectuel et psychologique.

Il dira au minimum que la loi 21 est la plaie de notre temps, pire que la COVID-19, que la clause dérogatoire est sale et que le peuple québécois devrait en avoir honte. S'il est vraiment dévoué et n'écoute que son courage, il ira plus loin et osera renverser la jurisprudence et écrire qu'en ces temps plus éclairés, il faut annuler une clause dérogatoire aussi dépravée qui fait manifestement l'indignation de toute personne civilisée. Si tel est son jugement aussi prévisible que le coucher du soleil, il faudra se rappeler qu'il fait partie de la campagne d'intimidation permanente, et purement idéologique et politique, du peuple québécois.

Un dernier mot. Les mêmes textes juridiques peuvent donner à lieu à des lectures très différentes en fonction de l'identité des juges. Il n'est alors même pas nécessaire de les modifier. Les savants juges du plus haut tribunal de l'Empire britannique, le Comité judiciaire du Conseil privé, ont étonnamment défendu l'autonomie des provinces canadiennes jusqu'en 1949, au grand déplaisir de la vision unitaire de John A. MacDonald et de ses disciples. Il a fallu trois modifications constitutionnelles pour renverser cette jurisprudence. Le Conseil privé avait notamment décidé que l'assurance-chômage était de compétence provinciale, ce qui a conduit les constitutionnalistes des universités McGill et de Toronto à réclamer à grands cris la fin de sa juridiction sur le Canada.

De même, il ne fait aucun doute que la Constitution canadienne serait interprétée autrement si elle l'était par des juristes qui étaient aussi des autonomistes québécois. Le pouvoir de nomination des juges est un levier structurel aussi important pour le gouvernement fédéral que le pouvoir de dépenser. Celui-ci assure la dépendance financière permanente du gouvernement québécois, ce qui fait écrire qu'une réelle autonomie financière du Québec dans le cadre canadien serait inconstitutionnelle. Il en est de même de la dépendance judiciaire du Québec, qui le maintient dans une situation de peuple colonisé. □

Le curé Labelle indépendantiste ?

« Il nous a révélés à nous même. Il a compris la philosophie de notre histoire à être les éléments constitutifs d'un grand peuple. »

Curé Antoine Labelle à l'abbé Jean-Baptiste Proulx à propos de l'historien Rameau de Saint-Père.

À peine âgé de vingt-six ans, Antoine Labelle est curé de la paroisse de Saint-Antoine-Abbé, mais l'endroit est conflictuel, les protestants y mènent grand bruit et réussissent à faire de leur minorité une majorité en manœuvrant dans les méandres des lois. Le curé Labelle y voit la naissance d'une petite Irlande, il s'indigne et écrit à son évêque : « Je travaille donc de toutes mes forces à nous soustraire du joug de cette oligarchie qui agit sous l'injustice d'un esprit de caste et nous rappelle les jours de 37 ».

Le curé Labelle n'a pas connu l'époque des rébellions de 1837-1838, il était trop jeune, mais il en a une bonne connaissance, les Labelle de Saint-Eustache et de Sainte-Rose, son village natal, furent en grand nombre impliqués dans celles-ci. Sa réflexion n'est pas innocente.

Mais ce dont il est le plus accablé et témoin, puisqu'il sera curé de la paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle à proximité des États-Unis, c'est l'exode effarant des Canadiens français

* Historien.

vers la Nouvelle-Angleterre, fuyant le chômage, la rareté des terres, monopolisées par les loyalistes anglophones, ainsi que la spéculation autour des belles terres des Cantons de l'Est.

Dès lors, après avoir manifesté son aversion pour ces deux paroisses qui peinent à le faire vivre, après neuf années de présence il n'en peut plus, il demande à son évêque, Ignace Bourget, de lui offrir mieux, il est à bout. Tout au long de sa vie, le curé Labelle sera reconnu comme un homme qui avait une facilité à convaincre, même les plus réticents, c'est ce qu'il réussira à faire auprès de son évêque, qui, sensible à ses arguments et jugeant qu'après neuf années de difficultés, une nouvelle paroisse pourra l'aider dans le rétablissement de sa vocation, affaiblie par ses années de misère, il lui confie, geste d'appréciation, une grande paroisse : Saint-Jérôme. Il en sera le curé jusqu'à sa mort.

Il y a un moment charnière dans la vie du curé Labelle qui orientera ce qui deviendra sa pensée constante et l'objectif premier de sa vie. Non pas l'agriculture, la colonisation et le chemin de fer, comme l'Histoire l'a retenu, ce qui n'est pas faux loin de là, mais plutôt l'idée d'un pays avec la création de ces moteurs économiques. Ce moment fut sa rencontre avec le sociologue et historien Rameau de Saint-Père¹ en novembre 1860. Celui-ci avait écrit un livre qui avait influencé toute l'élite intellectuelle québécoise, dont Antoine Labelle, ce livre est *La France aux colonies*.

Nous pouvons comprendre toute l'importance de cette rencontre dans une conversation relatée par l'abbé Jean-

1 François-Edme Rameau de Saint-Père (Gien 1820– Adon 5 décembre 1899). Historien. Journaliste et sociologue français. Reconnu pour ses travaux historiques et culturels sur le Canada français à la fin du XIX^e siècle en particulier sur l'Acadie en laquelle il reconnaissait l'esprit de la vieille France.

Baptiste Proulx avec le curé Labelle avant leur départ pour l'Europe :

Avant de partir d'Halifax, monsieur Labelle me disait : « J'irai voir monsieur Rameau dussé-je courir aux extrémités de la France; cet homme nous a fait trop de bien! Il nous a révélés à nous-mêmes. Il a compris la philosophie de notre histoire, la force de notre expansion, la stratégie de nos mouvements, les secrets de notre avenir et les destinées extraordinaires de ce groupe français appelé à côté de populations celtiques et anglo-saxonnes à être les éléments constitutifs d'un grand peuple. La France aux colonies a relevé bien des courages abattus². »

Antoine Labelle a vingt-sept ans lorsqu'il rencontre Rameau de Saint-Père, leur relation et leur amitié durera trente ans, jusqu'à sa mort. Le curé Labelle a compris que pour sauver la nationalité française et catholique des effets pervers de la politique issue du rapport Durham, d'une expansion anglaise et protestante, ainsi que d'une économie fragilisée par l'exode aux États-Unis, il faut conquérir nos conquérants. Cela doit se faire par une immigration intérieure, il faut être propriétaire de ce sol, il l'a compris notamment en se déplaçant et explorant ces cantons du Nord, lors de sa nomination comme curé de Saint-Jérôme. Il a apprécié les richesses naturelles de la forêt, des eaux et des terres libres de la présence humaine, ces terres, cette forêt, une contrée que l'on disait toutefois infranchissable, et dont l'idée de colonisation du curé Labelle est jugée avec scepticisme, indifférence, voire avec mépris.

Mais l'avenir apportera la réponse que cette contrée fut découverte et révélée par le curé Labelle.

2 *Cinq mois en Europe ou Voyage du curé Labelle en Europe en faveur de la colonisation*, Montréal. Beauchemin et Fils libraires, 1888.

Il écrit: «Les terres cédées doivent être comparables aux meilleures terres de la plaine du Saint-Laurent». Ces terres ne sont pas celles qu'une histoire superficielle reprise par maints esprits réducteurs et même certaines de nos élites, qui reprennent en chœur cette conclusion: «Ce gros imbécile de curé Labelle qui a encouragé les Québécois à s'acharner sur des terres de roches».

Non, ces terres ne sont pas de roches, loin de là, ce sont celles de La Lièvre, de La Rouge, de l'Outaouais, propres à freiner l'avancement de la poussée anglaise. Ces terres dont il va encourager la colonisation.

Il met toutefois en garde les futurs colons:

Rappelez-vous que dans le Nord on ne réussit qu'à condition d'élever des animaux, faire du beurre ou du fromage et se livrer en même temps à la culture des patates. Vous ne pouvez faire cela de suite mais tout votre plan doit viser à atteindre ce but (Lettre à L. Jeanneret, futur colon, 22 septembre 1889).

Ses réflexions le mènent à comprendre que les biens doivent circuler pour atteindre les marchés: «Il faut que la sève agricole et industrielle se répande également par toutes les artères».

La vraie pensée du curé Labelle n'est pas simplement de contrer l'immigration massive des Canadiens français vers les États-Unis, en instaurant une immigration intérieure vers le Nord, non, il a une visée plus grande, un objectif que les historiens ont négligé.

Nous pouvons en retracer son essence dans une lettre à Onésime Reclus³ du 10 juin 1888:

3 Onésime Reclus (Orthez 22 septembre 1837-30 janvier 1916). Géographe. Auteur. Inventeur du mot francophonie.

Nous les enfants du Nord, nous les futurs fondateurs de cet Empire du Nord, nous les hommes désignés à renouveler en Amérique les faits glorieux et célèbres de la vieille France, nous qui devons conquérir sur les Philistins anglais cette terre de l'Amérique par notre vigueur, notre fécondité, notre habileté et pas ces secours d'en haut qui nous viennent si à propos pour réaliser ces grandes conceptions.

Il est de notre intérêt de rester aussi longtemps que possible, sujets de la Grande-Bretagne pour avoir le bénéfice de ses ambassades, de ses armées, de sa marine sans qu'il nous en coûte un sou, ce qui nous permet d'employer tout l'argent que nous ménageons par là à faire prospérer le Dominion.

Un jour nous serons une nation indépendante et cette nation sera gouvernée par les hommes qui l'ont fondée, par conséquent en partie ou en grande partie par les enfants illustres de la race française.

Ce n'est pas tout, nos rapports avec la France vont devenir plus intimes.

Le commerce va grandir progressivement entre les deux nations.

L'immigration française va devenir ruisseau, rivière et fleuve, dans le temps à venir et c'est alors la revanche de Montcalm sera accomplie par la voie pacifique de la force native de la race française sans même brûler une cartouche. Ce sera la plus grande victoire que jamais nation ait accomplie : « Conquérir nos conquérants ».

Mais dans son projet, comment le chemin de fer procurera-t-il l'indépendance du pays, saveur Labelle ?

Deux lettres⁴, la première d'Onésime Reclus à Rameau de Saint-Père, le 27 novembre 1887, indique une facette méconnue du plan Labelle :

4 Pour les correspondances mentionnées, sources dans : BAnQ Vieux-Montréal Fonds Antoine Labelle P 774, S1, D1 à 777 voir noms cités.

Je vous communiquerai la série de lettres de monsieur Bodard le fondateur de la Société d'Immigration de Montréal. Elles sont confidentielles, mais pas pour vous. Vous y verrez comment le dit monsieur Bodard, Monseigneur Tâché, le curé Labelle, et une trentaine de prêtres, ont formé le plan positif de reprendre le Manitoba sur l'élément saxon.

Nous en retrouvons la cohérence dans une deuxième lettre, cette fois du curé Labelle à Onésime Reclus le 19 août 1888 :

Nous pouvons l'allier (le chemin de fer), à la France, par les capitaux et nous voilà sur le champ de bataille solide. Par cette voie qui est le centre de la Province et en la dirigeant du côté de l'est et de l'ouest, d'un côté jusqu'au Témiscamingue, de l'autre jusqu'au Lac-Saint-Jean et faisant la jonction à Sainte-Agathe, nous sommes maîtres du commerce, de l'industrie, des mines, de cet immense territoire, et par contrecoup jusqu'à la baie d'Hudson. Tu vois mon vieux que je ne me tiens pas pour battu !

Quoi que fassent les Anglais, il me semble que jamais ils ne pourront me briser. S'ils me barrent le passage d'un côté, comme ces torrents impétueux, je me creuse un sillon de l'autre.

Le curé Labelle dans une conception providentielle catholique à l'instar du chanoine Lionel Groulx, voit le Québec comme un pays, le chemin de fer un vecteur pour l'économie et l'indépendance.

Il agissait en homme de pensée et pensait en homme d'action. Son parcours, ses agissements, sa pensée économique sont une avancée vers ce qui deviendra une Révolution tranquille et un mouvement indépendantiste qui prendra naissance dans les années 1960. Il aurait pu être dans ces deux époques un acteur principal, il en était l'incarnation préalable. □

L'extrémisme et l'affectif

L'extrémisme. Le phénomène est vieux comme le monde, mais il apparaît désormais multiforme, diversifié, éclaté, plus imprévisible. Je me lance sans filet sur ce fil de l'extrême, comme un funambule au-dessus de l'extrême précipice.

Avec la mondialisation effrénée des communications et l'accessibilité populaire aux médias et plateformes numériques, la scène publique est marquée par une recrudescence de la polarisation des opinions, individuelles et spécifiques, et une aggravation des comportements radicaux et des événements extrêmes. L'État et ses institutions, habituellement mandatés pour assurer le bien commun et les valeurs collectives, sont relativement désarmés, décontenancés et vulnérables devant ce phénomène. Les cinq années de la saga Trump en sont une illustration éloquente.

De guerre lasse presque, on le déplore avec une certaine résignation en suggérant que c'est probablement le prix à payer pour l'accès à une liberté sans trop d'entraves que permet l'IA (intelligence artificielle) dans l'expression des opinions individuelles et des identités personnelles. L'époque est à l'individualisme exclusif, exacerbé, largement encouragé et opportunément entretenu par les gros opéra-

* Journaliste à la retraite.

teurs numériques, surtout américains, et leurs partenaires commerciaux exploitant les réseaux sociaux et bénéficiant de leurs avantages.

L'extrémisme individuel

Sur le ton plus léger d'une société nouvelle résolument au service du bonheur individuel grâce à l'eldorado IA, le phénomène a touché rapidement les jeunes générations, familiaires avec la technologie numérique, s'infiltrant par la suite dans le marketing populaire, en laissant beaucoup de place aux fantasmes identitaires, à la banalisation de l'exhibitionnisme sexuel, à la sublimation émotionnelle, à l'expression sans pudeur des états personnels. Dès lors, avec comme seule démesure l'extrémité du soi-même, l'intensité de sa vie ne pouvait s'exprimer que dans l'extrême, souvent dans la culture d'un hédonisme narcissique. Nous voilà ainsi dans l'illusion du bonheur extrême, l'envers de la médaille, on le constate ces temps-ci, de l'extrême malheur.

On dit que les mots sont l'expression de nos conditionnements. Nous voilà aussi dans le langage extrême, les sports extrêmes, jeux extrêmes, amour extrême, expériences extrêmes, réalité augmentée, produits super performants, totale sécurité, plaisirs orgasmiques assurés. Dans cette vie extrême, nous sommes extrêmement séduits, extrêmement déçus, extrêmement scandalisés, extrêmement choqués, extrêmement heureux, extrêmement émus, extrêmement surpris, extrêmement peinés, si trop (*too much*), tellement (*so much*).

L'extrémisme idéologique

À un autre niveau, mais un peu partout, il y a l'extrémisme idéologique. Globalement, les dictionnaires le définissent

comme la tendance à adopter une attitude et une opinion extrêmes, induisant un comportement radical, exagéré, poussé jusqu'à ses limites et ses conséquences extrêmes.

Le terme extrémisme qualifie aussi les idéologies ou doctrines qui découlent de cette tendance et que l'on retrouve dans nombre de domaines. Une des caractéristiques de l'extrémisme est une pensée dogmatique qui refuse toute alternative aux idées avancées, et qui conduit à vouloir les imposer par des méthodes radicales ou violentes.

Dans le livre sur la pensée extrême (*Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*, Paris, Denoël, 2009, 348 pages) l'auteur, Gérard Bronner, souligne que «La spécificité de la pensée extrême est qu'elle adhère radicalement à une idée radicale. [...] Pour la pensée extrême, tout compromis, tout aménagement est inacceptable. La pensée ordinaire accepte les contradictions entre les croyances qui coexistent dans notre esprit et dans notre société. La pensée extrême ne les accepte pas et construit une doctrine cohérente, "pure", monolithique et manichéenne. [...] La pensée extrême pèche non par manque, mais par excès de logique. En adoptant une maxime qu'ils partagent tous, "la fin justifie les moyens", les fanatiques établissent une hiérarchie absolue et intangible de leurs valeurs.»

Selon l'auteur, l'attitude fanatique, pour extrême qu'elle soit, n'en est pas moins fragile et souvent temporaire. On ne naît pas fanatique, on le devient et on ne reste pas fanatique toute sa vie. La plupart du temps, l'apparition du doute d'abord sur les éléments périphériques des croyances, ceux qui ont souvent permis la radicalisation, rétablissent une «concurrence cognitive» entre les valeurs, et favorisent un contact social pour contrer l'enfermement sectaire avec la disparition des frustrations qui ont suscité l'adhésion fanatique.

L'affectivité de l'extrémiste

En toute logique, voilà qui m'amène sur le terrain – miné – de l'affectivité de l'extrémiste. L'histoire montre que les extrémistes proviennent autant de ce qu'on appelle la droite ou la gauche et même de ce qu'on perçoit comme le centre. Ils sont issus donc de l'entière du spectre idéologique et politique. Dans le cheminement qui le conduira à l'extrême, l'extrémiste sera bien sûr conditionné de toutes sortes de manières par un environnement extérieur à divers moments de sa vie, mais tout se jouera dans sa croissance personnelle vers la réalisation de son identité individuelle.

J'ai la conviction que ce « tout se jouera » est d'ordre affectif. Les extrémistes les plus imprévisibles, souvent les plus dangereux, sont ceux (et celles) qui sont intérieurement désaxés, hors de leur conscience intérieure, ce centre de soi-même qui assure normalement l'équilibre affectif. Ils sont détournés en somme de cet axe individuel qui permet à la conscience d'intégrer en soi les besoins et les manifestations de l'esprit, du mental, du cœur et du vital et de s'élever vers toute forme de raison et transcendance.

Pour chaque humain, ce drame se joue sur le terreau de l'affectivité à travers la famille, l'éducation, la sexualité, les relations personnelles, le milieu de travail, l'environnement social, la culture. Le terreau affectif... À cet égard, l'affectif c'est tout ce qui nous affecte et s'imprime dans notre sensibilité sous la forme de sensations. Or, tout nous affecte... Sous des aspects innombrables et de multiples intensités.

Chaque drame existentiel s'éprouve alors dans ses relations avec le monde et prend un sens par l'identification à des valeurs, des comportements, des stéréotypes, des idéologies, des projections identitaires. En général, l'individu le

plus susceptible de basculer dans l'extrémiste est celui qui n'arrive pas à concilier les paradoxes et les complexes de son univers affectif avec les imperfections et les problèmes du monde extérieur. Il adopte alors une attitude extrême pour résister et justifier aux yeux du monde ses frustrations et ses ambitions qu'il présente comme une quête personnelle de vertu. D'où l'union paradoxale entre son radicalisme affectif et les idées extrêmes, soit dans une religion, une vocation ou une idéologie, sublimées par une mission guerrière ou héroïque, au sens propre comme au figuré.

Chez l'un, le monstre extrémiste peut surgir soudainement de la froide placidité de l'eau qui dort dans les marécages affectifs. Chez l'autre, il peut se gaver des fantasmes d'une boulimie que nourrit l'extériorisation de sa névrose sur le champ de bataille de sa vie personnelle, familiale, sociale, professionnelle.

L'extrémisme est certainement paradoxal, parce qu'il contraint au nom de la vérité, parce qu'il rejette au nom de l'authenticité, parce qu'il élimine au nom de la pureté, parce qu'il radicalise au nom de la clarté. Mais le temps fait son œuvre chez tout individu comme dans le collectif, le nœud gordien se dénoue par le doute et la remise en question. Au fil des jours, mais pas toujours, grâce à la raison et à l'intuition, le paradoxe existentiel, source de l'extrémisme, se dissout consciemment dans le patient travail de la connaissance du Soi. □

Proximité autochtone québécoise d'hier à aujourd'hui

Voici un rapide survol de citations, de situations, d'événements et d'étapes qui ont marqué et influencé les relations entre les Autochtones et les Québécois depuis près de 500 ans.

1534 à 1536 – Au moins par trois fois, Jacques Cartier fera ériger une croix à la gloire du roi de France, François 1^{er}, pour signifier la prise de possession par ce dernier des territoires explorés du Saint-Laurent. En vertu du concept juridique européen de *terra nullius* (terre sans maître), c'est la façon de faire de cette époque où les monarques tout-puissants du vieux continent s'approprient les territoires du Nouveau Monde qu'ils déclarent « n'appartenir à aucun autre prince chrétien ». Le plus célèbre de ces événements se produit le 24 juillet 1534 à la Pointe-de-Penouille près de Honguedo (Gaspé), sous l'œil inquisiteur de 200 Iroquoiens (Autochtones de langue iroquoise; ne pas confondre avec les Iroquois) et de leur chef Donnacona venus de Stadaconé (Québec). Ceux que les anthropologues appellent de nos jours les Iroquoiens du Saint-Laurent ont coutume en été de venir pêcher le maquereau sur la péninsule gaspésienne. Méfiants, ils désapprouvent la croix que fait ériger Cartier. Celui-ci doit les rassurer en leur racontant qu'elle ne sert que de repère pour ses navires.

* Prix André-Laurendeau 2018 pour son article « La péréquation? Un marché de dupes! » dans *L'Action nationale*, Mai 2018

1603 – Plus de 60 années se sont écoulées depuis le dernier voyage de Cartier et il n'y a plus d'Autochtones habitant les rives du Saint-Laurent que Samuel Champlain de Brouage remontera jusqu'à Hochelaga (Montréal). Les Iroquoiens sont disparus de la vallée du Saint-Laurent. Entretemps, toutes les tentatives de colonisation par la France ont échoué.

Quoi qu'il en soit, l'impulsion donnée à la grande aventure qui s'amorce entre Français et « Sauvages de Canadas » est inédite par ses objectifs nouveaux et clairement exprimés. Le roi Henri IV lui-même, dans une lettre du 8 janvier 1603 qu'il adresse à Pierre Dugua de Mons, détermine le mandat qu'aura auprès des *Sauvages* (« qui habitent la forêt » de l'italien *selvaggio*, lui-même inspiré du latin *silva*, qui signifie « la forêt ») une nouvelle expédition qui partira au printemps :

[...] traiter et contracter a meme effet, paix alliance, confederation, et bonne amitié, correspondance et Communication avec lesd Peuples et leurs Princes ou autres aiant pouvoir et Commandement sur Eux, entretenir et garder et soigneusement observer les Traités et alliances dont vous conviendrés avec Eux, pourvus qu'ils y satisfass de leur part.

C'est dans cet esprit que survient le premier traité de l'histoire de la Nouvelle-France. En fin mai et en début juin de cette année-là, et tel que rapportée par Champlain dans son ouvrage intitulé *Des Sauvages*, se produit aux environs du poste de traite de Tadoussac (fondé en 1600) la première alliance formelle et documentée entre la France et les Premières Nations de la Nord Amérique, sous l'autorité, entre autres, d'Anadabijou et de Tessouat, grands chefs des nations montagnaise (aujourd'hui innue) et algonquine (aujourd'hui anichinabée). C'est le traité de la Grande Alliance avec la Coalition laurentienne. À cette occasion, Anadabijou « dict qu'il estoit fort aise que saditte Maiesté

[Henri IV] peuplast leur terre; & fist la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y avoit nation au monde à qui ils voulussent plus de bien qu'aux François (Giguère 1973)».

Les Français sont accueillis comme alliés et sont invités à peupler les terres du Saint-Laurent. De tous les Européens qui auront abordé les Amériques, les Français au Québec sont les seuls à y avoir été invités et à ne pas s'être comportés en envahisseurs.

D'ailleurs, «Les Alliances avec les peuples autochtones et leur maintien s'inscrivent, à partir de l'Alliance de 1603, dans la politique de la France qui, en s'alliant avec les peuples autochtones, reconnaît leurs droits de peuples souverains sur leurs terres (Girard 2012).»

1627 – L'article 17 de la charte royale de la Compagnie des Cent-Associés qui administrera la colonie de 1628 à 1645 stipule que le «Sauvage» baptisé devient «naturel français» (Trudel 2009).

1632 – Le récollet Gabriel Sagard mentionne que les Français «deviennent Sauvages pour si peu qu'ils vivent avec les Sauvages». Quelques années plus tard l'ursuline Marie de l'Incarnation écrira qu'«un Français devient plutôt sauvage qu'un Sauvage ne devient français».

1642 – Le 17 mai, les Montréalistes fondent Ville-Marie sur l'île de Montréal. Les Montréalistes sont des mystiques et leur but premier est essentiellement d'évangéliser les Amérindiens. «[...] leur dessein est de leur faire bâtir des maisons pour les loger, et défricher de la terre pour les nourrir, et d'établir des Séminaires pour les instruire et un Hôtel-Dieu pour secourir leurs malades [...]». L'île de Montréal est inhabitée; elle est déserte. En août, les Montréalistes invitent un groupe d'Algonquins de l'île aux Allumettes (sur

la rivière des Outaouais) qui passe par là, à s'installer auprès d'eux. Ces Algonquins prétendent avoir déjà vécu dans l'île, mais refusent pour l'instant l'invitation.

Les Agniers (de KANIÉnkéhakas ou Mohawks en langue abénaquise, qui signifie «mangeurs d'hommes») ne découvriront l'existence de Ville-Marie qu'un an plus tard, en avril 1643 (Desrosiers 1998). Comme à leur habitude, les Mohawks sont alors en expédition guerrière, éloignés d'une semaine de canotage au minimum de leur territoire ancestral (Sioui 1999).

Montréal N'EST PAS un territoire mohawk non cédé.

Et en vertu du traité de la Grande Alliance, les Français ont été invités à peupler les terres du Saint-Laurent. Nos ancêtres sont ainsi les premiers à avoir habité en permanence et de façon ininterrompue l'île de Montréal, et ce, depuis 379 ans.

1650 – La Huronie n'existe plus. Les Ouendats (Hurons) qui occupaient le sud de la baie Georgienne attenante au lac Huron ont été massacrés ou dispersés par les Iroquois. C'est à l'occasion de la première guerre franco-iroquoise (1647-1653) que se produit «une série de violences génocidaires (Wikipédia 2021)» perpétrées par les Iroquois munis d'armes à feu, contre les Ouendats christianisés alliés des Français, mais démunis de ces armes. Une première attaque en Huronie en juillet 1648 avait détruit complètement la mission de Saint-Joseph composée de 400 familles. Puis, le coup de grâce fut donné en mars 1649: les autres missions sont détruites et la majorité des Ouendats sont massacrés ou mourront victimes de la famine. En juillet 1650, quelques centaines de rescapés trouvent refuge dans la région de Québec. Les Ouendats habitent de nos jours la réserve de Wendake, un quartier de la ville (Lacoursière 1995).

1665 – La Nouvelle-France est maintenant administrée comme une province du royaume de France. Louis XIV, dans ses directives à Rémy de Courcelles qui prend ses fonctions comme gouverneur, ordonne :

Que les officiers, soldats et tous les autres sujets traitent les Indiens avec douceur, justice et équité, sans leur faire jamais aucun tort ni violence; qu'on n'usurpe point les terres sur lesquelles ils sont habitués sous prétexte qu'elles sont meilleures ou plus convenables aux Français.

Que les Autochtones puissent devenir des citoyens français de plein droit est aussi une « politique qu'exprime le ministre Colbert quand il veut que Français et Amérindiens ne fassent "qu'un même peuple et un même sang". La France a été la seule nation d'Europe à accorder aux Amérindiens ce traitement privilégié (Trudel 2009). » Cette volonté fut exprimée dans une lettre que le ministre Colbert faisait parvenir à l'intendant Jean Talon. Il prévoit même une dot, appelée « présent du roi », pour les Amérindiennes converties qui acceptent d'épouser un « Français ».

1676 à 1680 – En Nouvelle-Angleterre, les Autochtones sont exaspérés par la colonisation massive et l'accaparement des terres par les Anglais. Les Abénakis, les Micmacs, les Etchemins et tous les Algonquiens sont rapidement en guerre ouverte contre ceux qui, sans relâche, ne cessent leurs agressions. Le XVII^e siècle en Nouvelle-Angleterre est ainsi le théâtre de nombreux massacres chez les Pequots, les Wampanoags, les Mohicans et les Narragansetts, afin d'occuper les territoires côtiers.

Les Abénakis qui occupaient depuis toujours un vaste espace allant de Boston jusqu'au sud du Québec actuel sont les ennemis héréditaires des Mohawks alliés des

Anglais. Ils sont de redoutables guerriers, mais devant les attaques incessantes ils doivent quitter leurs terres ancestrales. Ils se réfugieront auprès de leurs alliés français, d'abord dans la région de Québec, puis sur la rive sud en face de Trois-Rivières où leurs descendants occupent de nos jours les réserves d'Odanak et de Wôlinak. Ils sont, avec les Innus et les Ouendats, les seuls Autochtones à avoir majoritairement conservé la langue française comme langue seconde.

1682 – Les Népissingues, qui sont aujourd'hui intégrés dans ce que l'on appelle plus généralement les Anichinabés, habitaient les environs de l'actuel lac Nipissing en Ontario, pas très loin des Ouendats avec lesquels ils entretenaient d'excellentes relations.

En guerre depuis des décennies contre les Iroquois et subissant de ces derniers des incursions de plus en plus nombreuses et mortelles, ils finiront par s'installer dans la région de Montréal au début de l'automne 1682, sous la protection des autorités coloniales françaises. Enfin, depuis 1853, ils sont établis sur la réserve de Maniwaki dans l'Outaouais, qui porte le nom de Kitigan Zibi (Viau 2015).

1699 – Dans une lettre datée du 21 janvier, le secrétaire d'État de la Marine sous Louis XIV, Maurepas, échange avec le commissaire général des fortifications, Vauban, qui approuvera bientôt le plan des fortifications de Québec :

On ne doit pas regarder les Canadiens [Québécois] sur le même pied que nous regardons ici les Français, c'est tout un autre esprit, d'autres manières, d'autres sentiments, un amour de la liberté et de l'indépendance, et une férocité insurmontable contractée par la fréquentation continuelle qu'ils ont avec les Sauvages.

1701 – Venant de partout en Nouvelle-France, 1300 Amérindiens, représentant 34 nations alliées de la France et les Cinq-Nations de l'Iroquoisie, se rendent à Montréal pour ratifier, sous les auspices du Sieur de Callière, le traité de la Grande Paix de Montréal. Cet important traité met fin aux guerres du XVII^e siècle entre la France et ses alliés d'une part et la Confédération iroquoise d'autre part.

Au niveau diplomatique, la paix de Montréal apparaît comme un fait unique dans toute l'histoire de l'Amérique. Détail étonnant, celui-ci [le traité] est toujours valide et reconnu comme tel par les communautés amérindiennes et les tribunaux (Wikipédia 2021).

1660 à 1760 – « Sans leur absence de préjugés envers les Indiens, les Français n'auraient jamais pu contrôler pendant plus d'un siècle un territoire allant du Canada au golfe du Mexique. Les Espagnols écrasèrent les Indiens, les Anglais les surveillèrent et les négligèrent, tandis que les Français leur ouvrirent les bras (Balesi 1992). »

1760 – Le point de bascule que constitue la guerre de Sept Ans en Amérique est désigné par les Anglo-Saxons comme étant la *French and Indian War*, c'est-à-dire la guerre franco-indienne. Cette appellation n'a rien d'anodin. Aux yeux des Anglo-Saxons, les sorts des Autochtones et des « Français » étaient intimement liés. L'historien torontois William John Eccles écrivait d'ailleurs comment les Amérindiens furent condamnés quand les Français capitulèrent à Montréal en 1760 :

The military conquest of Canada, Great Britain's subsequent decision to retain that vaguely defined territory, and the French desire to be rid of it, led directly to the destruction of the first British Empire and of the North American Indian nations (Eccles 1998).

Notre traduction :

La conquête militaire du Canada, la décision subséquente de la Grande-Bretagne de conserver ce territoire vaguement défini et le désir des Français d'en être débarrassés menèrent directement à la destruction du premier empire britannique [la perte des États-Unis] et des nations indiennes nord-américaines.

1763 – En raison de la crainte de l'abandon par la France, de nombreuses nations amérindiennes non touchées par la dévastation dans la vallée du Saint-Laurent lui témoignent leur loyauté... mais il est trop tard.

Dès que la nouvelle du traité de Paris fut connue, il se répandit dans les tribus un violent sentiment anti-anglais. Les témoignages de loyauté affluaient au fort de Chartres [Pays des Illinois] où commandait le colonel Neyon de Villiers. De puissants chefs accoururent en personne. D'abord celui des Illinois, dont l'apostrophe à Neyon de Villiers est parvenue jusqu'à nous : « Prends courage, mon Père, n'abandonne pas tes enfants. Les Anglais ne pénétreront jamais ici tant qu'il y aura un homme rouge vivant ! » Et Pontiac, chef des Outaouais : « Je viens, mon Père, pour t'inviter, toi et tes alliés, à venir avec moi faire la guerre aux Anglais ! » Et le chef des Biloxis : « Nous mourrons avec les Français s'ils se battent, ou nous passerons sur l'autre rive du fleuve. » Les Kaskaskias, les Péorias, les Cahokias, les Missouris, les Osages avaient déterré la hache de guerre, alors que la guerre était finie, « contre ces chiens vêtus de rouge qui nous volent nos terrains de chasse ». Une rumeur courait les tribus : « Notre Père, le Grand Onnontio [Grande Montagne en langue iroquoienne, qui est le nom que les Amérindiens donneront à tous les gouverneurs français depuis le premier, Montmagny, nom qui tire lui-même son origine du latin mons magnus signifiant grande montagne] de France, vieux et infirme, s'était endormi, fatigué de faire la guerre. Mais ce sommeil tire à sa fin. Il a entendu l'appel de ses enfants, et quand il va se réveiller, il détruira tous les Anglais (Raspail 2005) ».

À l'appel du chef outaouais Pontiac (*Obwandiyag*, Pontiac en anglais), 300 Québécois de cette région, sous les ordres de Zacharie Chicot, participèrent au siège de *Fort Detroit*.

1765 – «C'est l'année où les derniers détachements des compagnies franches de la Marine ont évacué la région [l'est du Mississippi], comme le traité de Paris l'imposait [...] Puis est arrivé George Washington, commandant des milices de Virginie et de l'Ohio au nom du roi George III, avec ordre de rendre la vie difficile aux colons français les plus déterminés, surtout s'ils s'entouraient de sauvages, ce qui n'était plus tolérable (Raspail 2005).»

Commencent dès lors la ségrégation des Premières Nations par l'occupant britannique de même que le racisme à l'encontre de nos ancêtres métissés que l'on affuble de quolibets: *Ethnic trash* (déchet racial), *French bastard* (bâtard français), *Squaw-Men* (hommes à squaw), etc. (Morisset 2018) Traités en parias et craignant qu'il ne s'en rajoute à la discrimination qu'ils subissent déjà de la part des Britanniques en raison de leurs origines françaises, plusieurs de ces ancêtres métissés s'éloignent malheureusement de leurs frères amérindiens et finiront par complètement occulter leurs racines autochtones.

Les Britanniques et leurs héritiers sont passés maîtres dans l'art d'antagoniser les peuples: diviser pour régner...

1809 – «Le général américain William Henry Harrison [qui sera le 9^e président des États-Unis] évoque ainsi la nostalgie indienne de l'époque française: "Le bonheur dont ils jouissaient grâce à leur relation avec les Français est leur thème perpétuel c'est leur âge d'or. Ceux qui sont assez âgés pour s'en rappeler en parlent avec extase." (Havard 2012)»

1838 – En quête de liberté républicaine, les Patriotes québécois résistent à la corruption coloniale. Le 28 février 1838, le gouvernement provisoire de la République du Bas-Canada proclame pour la première fois l'indépendance du Québec en présence de 600 Patriotes en armes.

Aux côtés, entre autres, de la séparation de l'Église et de l'État, de la liberté de presse, du suffrage universel et du scrutin secret, l'article 3 de la déclaration d'indépendance décrète :

Que sous le Gouvernement libre du Bas-Canada, tous les citoyens auront les mêmes droits: les Sauvages cesseront d'être sujets à aucune disqualification civile quelconque, et jouiront des mêmes droits que les autres citoyens de l'État du Bas-Canada.

Pour des Québécois dont on dit qu'ils bafouent depuis toujours les droits des Autochtones, n'est-il pas surprenant que leurs ancêtres patriotes aient pris la peine d'inscrire ces droits en faveur des « Sauvages » dans leur déclaration d'indépendance ?

Voilà que la présence de cet article 3 nous permet de jauger l'état des sentiments de nos ancêtres envers les Autochtones après près de 80 ans d'occupation britannique. Pour les Patriotes, les Amérindiens sont des citoyens de plein droit. Ils les veulent partie prenante à leur projet de liberté. Cette bonne disposition à leur égard est la preuve de la pérennité des valeurs d'estime et d'égalité partagées depuis une autre époque. Elle est surtout l'expression de leur volonté de revenir à l'exercice de ces valeurs communes, une fois libérés du joug britannique, après toutes ces années de mainmise et de mépris pour eux et pour leurs concitoyens autochtones.

1851 – Sous la férule de l'*Act of Union* qui gouvernera le Bas-Canada (le Québec) de 1841 à 1867, on décide de sédentariser les Autochtones pour favoriser l'industrie forestière et la colonisation. À partir de 1853 on établira ainsi les premières réserves indiennes au Québec, telles qu'on les connaît aujourd'hui.

1876 – Avec la création de la Dominion of Canada (Puissance du Canada) en 1867, les CanadiAns prennent la relève de la couronne britannique et se dotent de l'Indian Act (Loi sur les Indiens) qui leur donne l'autorité exclusive de légiférer sur les Autochtones et sur les terres qui leur sont réservées. C'est de cette Indian Act raciste que s'inspirera le gouvernement sud-africain en 1940 pour créer l'apartheid (Nadeau 2013).

1869 à 1885 – Les Métis et Louis Riel prennent la défense des Autochtones lors des rébellions de la rivière Rouge et du Nord-Ouest, et répliquent à ce qui a toutes les allures de volontés génocidaires. Voici comment Riel se définit: «Connaissez-moi: je peuple les bords du Saint-Laurent et de la rivière Rouge, presque tout mon sang vient de la France [...] et j'ai du sang sauvage.» Au sujet de ses compatriotes québécois, il ajoute: «Ces généreux Canadiens français, nos pères et nos frères qui sont pour ainsi dire l'ami et la force de la Nation métisse et qui parmi les Métis paraissent en vérité plus Métis que les Métis eux-mêmes.

Le Québec tout entier se révoltera du sort que la *Dominion of Canada* (Puissance du Canada) naissante fait aux Autochtones, aux «Français» de l'Ouest et à Riel. John A. Macdonald répondra: «Tous les chiens du Québec auront beau japper en sa faveur, il sera pendu!» Il sera effectivement exécuté pour trahison, avec huit compatriotes amérindiens.

Cent ans plus tard, en 1992, Louis Riel sera reconnu par le Canada comme le père du Manitoba. C'est la règle! On assassine... puis on s'excuse. C'est simple!

1975 et 1978 – Dans la foulée de la Révolution tranquille le Québec sort de sa torpeur; il se remet enfin, après plus d'un siècle, de la terrible répression des Patriotes, de la grande saignée qui aura vu 900 000 Québécois s'exiler vers la Nouvelle-Angleterre et de l'éviction des Métis et des francophones de l'Ouest.

À coup de centaines de millions de dollars, le Québec conclut des ententes avec certaines Premières Nations. Ce seront la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois.

1977 – Le gouvernement du Parti québécois adopte la Charte de la langue française (loi 101) qui est destinée à protéger et à favoriser la langue de la majorité. Le préambule de la charte fait toutefois une exception et prend la peine de promouvoir la sauvegarde des langues et des cultures des Amérindiens et des Inuits.

1952 à 1980 – Il y aura eu quatre pensionnats autochtones francophones au Québec qui durent en moyenne une quinzaine d'années chacun. Il y aura eu 131 pensionnats autochtones anglophones dans les Canadas de 1831 à 1996, soit sur 165 ans. Ce sont plus de 3125 enfants qui sont morts dans les pensionnats canadiens, dont 38 enfants qui sont décédés dans les dix pensionnats (anglophones et francophones) du Québec. UN SEUL décès aurait été un décès de TROP. Mais 38 décès au Québec ne sont pas 3087 décès.

La *Sixties Scoop* (la rafle des années 60), ce commerce des enfants autochtones organisé par le gouvernement canadien n'aura en pratique pas eu lieu non plus au Québec.

1985 – Suite au rapatriement unilatéral de la Constitution par le Canada en 1982 et au refus du Québec d'y adhérer, le gouvernement québécois décide dans un premier temps de ne plus participer aux conférences fédérales-provinciales. Il se ravise par la suite et accepte d'assister à ces conférences à compter de mars 1983, mais uniquement pour céder sa place et la parole aux Autochtones.

Le 20 mars 1985, l'Assemblée nationale du Québec vote la résolution sur la reconnaissance des nations autochtones. Le Québec, sous le gouvernement du Parti québécois de René Lévesque, est le premier État au Canada et un des premiers en Occident à reconnaître les communautés autochtones en tant que nations à part entière.

2002 – Le Québec travaille depuis de nombreuses années à retisser les liens d'antan; mais cela ne se fait pas dans la facilité, étant donné qu'en vertu de la loi canadienne les Autochtones sont sous la tutelle et la mainmise d'Ottawa. La Paix des Braves est quand même signée entre les Cris et le gouvernement du Québec le 7 février 2002. Ce traité entre un État et une nation autochtone est historique et constitue dans les faits une première mondiale. Le gouvernement du Parti québécois engage le Québec, d'une part à dorénavant faire en sorte que les Cris soient associés dans la mise en valeur du Nord québécois, et d'autre part à verser à ces Cris 3,6 milliards de dollars sur 50 ans. L'avocat cri Roméo Saganash était un des négociateurs de la Paix des braves :

Le gouvernement du Québec a su faire fi des conflits du passé [...] Le Canada ne peut pas se targuer d'avoir conclu la Paix des Braves, même s'il s'en approprie tout le mérite dans les forums internationaux. Nous savons d'ailleurs [...] que la présence du gouvernement du Canada lors de la négociation de la Paix des Braves n'aurait fait que condamner tout le processus à l'échec; c'est pourquoi la négociation s'est faite dans la confidentialité la plus stricte (Walter 2016).

1980 à 2012 – Selon un rapport de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), en 32 ans, 1181 femmes autochtones au Canada auraient été assassinées ou seraient disparues. Certaines sources font même état de 1200 à 3000 femmes autochtones victimes... dont 46 au Québec. UNE SEULE femme autochtone victime est une victime de TROP. Mais 46 femmes victimes au Québec ne sont pas 1135 victimes.

2013 – Des travaux à partir d'archives généalogiques et d'ADN mitochondrial (transmis de mère en fille) et une étude publiée dans la revue scientifique *PLoS ONE* établissent qu'environ les deux tiers des Québécois de souche possèdent des gènes autochtones, soit entre 53 % et 78 % de ces Québécois selon les régions. Bien que les gènes autochtones ne constituent que 1 % de leur génome, l'étude conclut que ce pourcentage est hautement significatif: «*One percent native ancestry can be understood as if everybody shared a Native American ancestor 6-7 generations ago*». «Une ascendance autochtone de un pour cent doit être considérée comme voulant dire que tous partageaient un ancêtre amérindien il y a 6-7 générations (Moreau 2013)». En pratique, cela signifie que TOUTES les personnes d'ascendance française partageaient au moins un ancêtre amérindien au Québec il y a de cela six à sept générations, c'est-à-dire à l'époque des Patriotes.

Les Québécois constituent un des groupes humains les plus métissés en Amérique du Nord. Toutefois, nombre de métissés ignorent tout bonnement qu'ils le sont et se définissent depuis des générations simplement comme Canadiens, puis Québécois.

[...] nous sommes, sur le plan historique, des Blancs fictifs. C'est-à-dire des Sauvages blancs qui ont été couchés sous les mêmes traités que ceux qui prévalent pour les Sauvages rouges (Morisset 2018).

Si le métissage autochtone est inhérent à l'existence même du peuple québécois, le métissage québécois l'est tout autant pour une bonne majorité des Autochtones du Québec. Déjà, peu après la répression des Patriotes, un rapport destiné au gouverneur en chef du Canada-Uni, sir Charles Bagot, et faisant état de la situation des Amérindiens fréquentant sept villages autochtones de la vallée du Saint-Laurent (la Fédération des Sept Feux), attestait que tous les Hurons (Ouendats), 100 % dit le rapport, étaient métis, de même que presque tous les Iroquois du Sault Saint-Louis (deviendra Kahnawake) et au moins les deux tiers des Algonquins, Iroquois et Népissingues inscrits à la Mission du Lac des Deux-Montagnes (Kanesatake). Déjà, il y a 180 ans, le métissage chez les Autochtones était largement répandu. À titre d'exemple de nos jours, mentionnons que les liens hurons du défunt grand chef des Ouendats de Wendake, Magella (Max Oné Onti) Gros-Louis, provenaient uniquement de sa lignée paternelle sur les cinq générations le précédant; ses mère (Cécile Talbot), grand-mère (Angéline Garneau), arrière-grand-mère (Flore Verret), arrière-arrière-grand-mère (Marie Lensy) et arrière-arrière-arrière-grand-mère (Monique Renaud) étant Québécoises de souche. Selon le sociologue Jacques Noël, Max Gros-Louis, l'image par excellence du grand chef autochtone, n'avait donc que 3 % de sang huron dans ses veines... et 97 % de sang québécois.

2017 – Membre de la nation crie et alors député fédéral de la circonscription d'Abitibi – Baie-James – Nunavik – Eeyou, Roméo Saganash déclare : « Il n'y a jamais eu de pays constitué avec la participation des Autochtones. La souveraineté du Québec pourrait en être l'occasion. »

2019 – Une étude publiée par *Upstream Institute* en juillet et rédigée par des chercheurs de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et du Centre canadien de politiques alterna-

tives révèle que 53 % des enfants autochtones vivant dans des réserves au Canada sont en situation de pauvreté, par rapport à 17,6 % chez la moyenne des enfants canadiens. L'étude révèle par ailleurs que c'est au Québec où ce taux de pauvreté infantile est le plus bas au Canada à 29 %, et même à 15 % chez les Cris de la Jamésie, en dessous de la moyenne de l'ensemble des enfants canadiens.

Autochtones et Québécois doivent cesser leurs luttes stériles. Ils doivent prendre conscience à nouveau qu'ils mènent de longue date le même combat. Nos luttes respectives contre la folklorisation et l'assimilation sont plus vitales que jamais. Il nous faut ensemble nous élever contre cette servitude multiculturaliste par laquelle le Canada nous aliène et nous inféode. Comme dans notre passé commun, notre destin pourrait bien encore dépendre de la liberté que nous retrouverons ensemble, à défaut de quoi l'Histoire, elle, pourrait bien finir par nous oublier. □

Ouvrages et sites consultés

- BALESI, Charles John, *The Time of the French in the Heart of North America*, Chicago, Alliance française, 1992, page 244.
- DESROSIERS, Léo-Paul, *Iroquoisie 1534-1652*, Tome 1, Québec, Les éditions du Septentrion, 1998, pages 165 à 170.
- ECCLES, William John, *The French in North America, 1500-1783*, Markham, Fitzhenry & Whiteside, 1998, page 316.
- GIGUÈRE, Georges-Émile, « Des Sauvages ou Voyage du Sieur de Champlain fait en l'an 1603 », dans *Oeuvres de Champlain*, Volume 1, Montréal, Éditions du Jour, 1973, page 71.
- GIRARD, Camil, Jacques Kurtness, « Premier Traité de l'histoire de la Nouvelle-France en Amérique. L'Alliance de 1603 (Tadoussac) et la souveraineté des peuples autochtones du Québec », Université du Québec à Chicoutimi, 2012, page 1. Disponible via Google.
- HAVARD, Gilles, *L'aventure oubliée de la Nouvelle-France*, Les Collections de L'Histoire, no 54, janvier-mars 2012, page 36.
- LACOURSIÈRE, Jacques, *Histoire populaire du Québec. Des origines à 1791*, Tome 1, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1995, page 94.
- MASSÉ, Marie, René Ricard, *Ce que le Canada ne vous dira jamais. Un Québec fier et libre*, Montréal, à compte d'auteur chez BouquinBec, 2018.
- MOREAU, Claudia, Jean-François Lefebvre, Michèle Jomphe, Claude Bherer, André Ruiz-Linares, Hélène Vézina, Marie-Hélène Roy-Gagnon et Damian Labuda, *Native American Admixture in the Quebec Founder Population*, PLoS ONE, juin 2013.
- MORISSET, Jean, *Sur la piste du Canada errant*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2018, pages 18, 26 et 41.

- NADEAU, Jean-Benoit, « Les horreurs de la Loi sur les Indiens », 2013. <http://makwanini.com/?p=83>
- RASPAIL, Jean, *En canot sur les chemins d'eau du roi. Une aventure en Amérique*, Paris, Éditions Albin Michel, 2005, pages 296 et 322.
- SIOUI, Georges E., *Pour une histoire amérindienne de l'Amérique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999, page 58.
- TRUDEL, Marcel, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Bibliothèque québécoise, 2009, pages 56 et 60.
- VIAU, Roland, *Amerindia : Essais d'ethnohistoire autochtone*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2015, pages 149 à 163.
- WALTER, Emmanuelle, *Le centre du monde : une virée en Eyou Istchee Baie-James avec Roméo Saganash*, Montréal, Lux Éditeur, 2016, page 76.
- WIKIPEDIA, « Grande paix de Montréal », 2021. Disponible via Google.
- WIKIPEDIA, « Massacre des Hurons », 2021. Disponible via Google.

Claudette Carbonneau*

Même si l'impasse stratégique
demeure

Les indépendantistes catalans renforcent leur majorité

Le 14 février dernier se tenait en Catalogne une 3^e élection générale en six ans. Une fois de plus, elle n'avait rien de banal. L'histoire retiendra l'image de ces scrutateurs vêtus de combinaison intégrale tels des scaphandres, de même que les plages horaires qu'il a fallu aménager pour permettre le vote des personnes en quarantaine ou encore atteintes de la COVID. Un scénario on ne peut plus surréaliste!

Pourtant, en raison de la pandémie, le parlement catalan avait résolu de reporter l'élection au 30 mai prochain. Les tribunaux espagnols en ont décidé autrement, et ce, à moins d'une vingtaine de jours du scrutin du 14 février 2021. Sans surprise, le taux de participation a chuté à 53,5 %, mais le camp unioniste est bien mal placé pour s'en plaindre et tenter, avec ce genre d'expédient, d'expliquer sa déroute.

Une autre élection sur fond de répression, d'ingérence et de divisions

Depuis la tenue du référendum d'indépendance de septembre 2017, Madrid n'a cessé de réprimer très durement les indépendantistes catalans et de mettre à mal le statut d'autonomie de la Catalogne. Elle déclare d'abord illégal le

* Présidente des OUI Québec et co-porte-parole de la Coalition québécoise de solidarité envers la Catalogne.

référendum d'indépendance organisé par les élus catalans, lequel tire toute sa légitimité de l'élection tenue deux ans plus tôt sur la base de cet engagement phare. Puis, elle réprime sauvagement la population catalane en lançant sa police à l'assaut des bureaux de vote. Ici, l'injure au principe même de la démocratie n'a d'égal que le silence gênant derrière lequel se cachent les pays européens.

Le bras vengeur de l'Espagne ne s'arrête pas là. Elle procède tour à tour, dès 2017, à la destitution des élus catalans et à la tutelle de la Generalitat. Elle pousse à l'exil politique le président Carles Puigdemont et cinq de ses conseillers. Elle place sous les verrous Oriol Junqueras, vice-président de la Catalogne, de même que la présidente du Parlement, Carme Forcadell, et plusieurs autres membres du gouvernement, en plus de deux figures de proue de la société civile ayant joué un rôle déterminant pour l'unité des indépendantistes et la mobilisation de la population. Depuis, ces prisonniers politiques ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 9 à 13 ans. Voilà qui alimente la grogne citoyenne qui ne se dément pas.

En outre, rappelons que l'élection de 2021 est une autre élection précipitée sur fond de tensions avec l'Espagne. Le calendrier électoral s'est trouvé devancé à cause de la déchéance du président Quim Torra, élu en 2017, et condamné par les tribunaux espagnols pour avoir tardé à retirer des symboles indépendantistes sur les édifices publics !

Depuis le dernier référendum, on a assisté en Espagne à un changement de garde à la direction des forces unionistes. Bien qu'il prétende chercher une détente avec la Catalogne, le président Pedro Sanchez, du Parti socialiste espagnol, continue de s'opposer vertement à toute proposition d'entente permettant l'organisation d'un référendum sur l'indépendance.

La perspective de conclure avec l'Espagne une entente en vue de tenir un référendum qui ne serait pas considéré comme illégal est maintenant privilégiée par le parti indépendantiste *Esquerra Republicana de Catalunya* (ERC), de Junqueras, sur fond de division politique avec *Junts per Catalunya* de Puigdemont. Celui-ci préconise plutôt l'affrontement avec l'Espagne et l'activisme juridique auprès des pays et des instances européennes, en attendant le moment où il pourrait être en mesure de rendre effective la Déclaration d'indépendance d'octobre 2017, qui a été suspendue dès sa publication.

Bref, tout était en place pour que le PS espagnol tente un grand coup et dépêche de toute urgence en Catalogne son ministre de la santé pour prendre la tête du Parti socialiste catalan (PSC) dans le but de « tourner la page sur l'indépendance », comme le déclarait en campagne le nouveau chef du PSC, Salvador Illa.

Ce faisant, le PS espagnol mise sur l'essoufflement des forces indépendantistes catalanes, solidement malmenées ces dernières années par une répression hors du commun, par les divisions internes du mouvement indépendantiste et par l'absence de voie de passage évidente pour aller vers l'indépendance.

Fatigue politique et pandémie ont fait en sorte que le vent d'espoir qui portait les électeurs indépendantistes lors des dernières campagnes électorales et les poussait à des taux de participation record s'est quelque peu émoussé. La tentation pour leurs opposants de saisir cette conjonction favorable pour enterrer le projet d'indépendance est forte. Le PSC en fera l'enjeu central de l'élection. Il mise gros : soit il gagne son pari, soit il devient hors-jeu, comme semble vouloir le confirmer la suite des événements.

Une victoire doublement éclatante pour les indépendantistes

Au soir du 14 février, la Catalogne paraît coupée en trois, avec 33 sièges pour le PSC, autant pour ERC et 32 pour Junts per Catalunya. Au niveau du vote populaire, les trois principales formations politiques récoltent respectivement 23 %, 21,4 % et 20 % du scrutin.

Dans ce contexte, c'est la capacité d'un Salvador Illa (PSC) ou d'un Pere Aragones (ERC) de trouver des alliances pour former un gouvernement qui permettra de résoudre le casse-tête et de déterminer qui, des deux chefs, peut sortir gagnant. Il faudra attendre quelques semaines encore pour tirer des conclusions définitives, bien que l'issue de la partie semble malgré tout assez prévisible.

Si, en Espagne les socialistes ont pu placer en sourdine les velléités indépendantistes du grand frère espagnol d'ERC pour former avec eux un gouvernement au nom de l'axe droite/gauche, il en va tout autrement en Catalogne. Ici, la question nationale est centrale et le PSC a échoué à la balayer sous le tapis. Pour mesurer l'importance de cet enjeu, rappelons simplement à quel point, au Québec, le fait d'évacuer la question de l'indépendance des enjeux électoraux a pu faire mal !

En Catalogne, ERC se positionnera différemment sur cette question en faisant connaître dès la campagne électorale son engagement à ne pas faire alliance avec le PSC. D'ailleurs, l'entente écrite liant ensemble tous les partis indépendantistes à cet effet témoigne du caractère central de la question de l'indépendance dans la dynamique politique catalane, malgré les divisions bien réelles qui ont affaibli cette option depuis le référendum de 2017.

Au sortir des urnes, il apparaît clair que, non seulement le PSC a perdu son pari, mais aussi que le camp indépendantiste a renforcé sa majorité. En effet, la CUP, troisième parti indépendantiste de tendance plus radicale, a gagné du terrain en faisant élire 9 députés. Voilà qui, malgré les divisions, pave une fois de plus la voie pour le retour d'un gouvernement indépendantiste, disposant même d'une majorité plus confortable que par le passé (74 sièges sur 135).

Mais la victoire des indépendantistes ne s'arrête pas là. Pour la première fois de l'histoire, le vote accordé à l'ensemble des partis souverainistes dépasse le seuil des 50 %. Ce résultat historique va priver le camp unioniste de son arme préférée pour tenter de délégitimer l'action d'un gouvernement indépendantiste qui voudrait prendre des initiatives pour faire avancer la cause.

Rappelons ici que jamais le camp des hispaniolistes n'a pu revendiquer un appui populaire majoritaire. Depuis des années, avec environ 8 % des votes, *En Comu Podem* (ECP), un parti dont le pendant espagnol est *Podemos*, brouille les cartes en laissant planer un écran de fumée sur les intentions de vote de la population s'il y avait référendum. En effet, tout en défendant avec vigueur l'idée d'un référendum d'autodétermination, ECP a toujours refusé de se définir clairement par rapport à la question de l'indépendance. La bonne nouvelle, c'est que le résultat de l'élection de 2021 est sans appel. Une majorité de Catalans ont bel et bien voté pour des partis indépendantistes.

Incontestablement, il s'agit là d'une grande victoire pour les indépendantistes, bien que l'impasse perdure sur la voie à suivre pour faire de la Catalogne une république indépendante.

Une recomposition politique est à l'œuvre

Si la Catalogne n'a pas changé de cap le soir du 14 février dernier, les changements de tête et la nouvelle cartographie des partis politiques présents à la Generalitat risquent de changer considérablement le rapport entre les forces en présence.

Vraisemblablement, c'est ERC plutôt que *Junts per Catalunya* qui va diriger le camp des indépendantistes. À quelle politique donnera lieu ce changement de direction ? La CUP, qui a malgré tout conservé sa majorité d'opposition, acceptera-t-elle d'intégrer un gouvernement ERC, plus campé à gauche, ou se contentera-t-elle de monnayer à la pièce son appui, comme elle l'a fait par le passé avec *Junts* ? Enfin, la reconfiguration du camp souverainiste pourrait-elle permettre un rapprochement avec ECP, qui a pris la rue aux côtés des indépendantistes au lendemain du référendum de 2017, motivé par l'appui qu'il a toujours accordé à l'idée d'un référendum d'autodétermination ?

Du côté des unionistes, la cohésion s'annonce plus difficile que jamais avec l'arrivée de VOX, un parti d'extrême droite, qui fait pour la première fois son entrée à la Generalitat avec 11 sièges. Ce parti a réduit à peau de chagrin la représentation des partis traditionnels de droite. Il pousse à sa limite la polarisation idéologique au sein du bloc unioniste, désormais dirigé par les socialistes.

Enfin, il faudra suivre de près l'effet d'un changement de garde sur l'alignement de Madrid quant à la question nationale, alors que les socialistes espagnols ont dû s'allier à la Gauche républicaine (ERC) pour gouverner.

Et l'indépendance dans tout cela ?

Le principal défi que devra relever le bloc indépendantiste sera de trouver, au milieu de cet échiquier fortement bouleversé, une feuille de route crédible pour conduire le peuple catalan vers l'indépendance. La joute politique qui s'annonce peut sembler distrayante, mais les indépendantistes ne doivent pas faire l'économie de refaire l'unité autour d'une proposition forte de sortie de crise. Le doute sur la faisabilité de l'indépendance ne peut que conduire à intégrer la défaite et à ramener au pouvoir un nationalisme mièvre, folklorique et édenté. □

Étienne-A. Beauregard*

Retrouver confiance en le peuple
québécois

Pour un indépendantisme populaire et populiste

Depuis quelques années déjà, on observe en Occident ce qu'il est convenu d'appeler une vague nationaliste et populiste. Malgré la «mondialisation heureuse» prédite par certains à la fin des années 1990, de plus en plus de nations se rebiffent et disent non à cette «fin de l'histoire» qui semblait écrite à l'avance. Que l'on pense aux mouvements indépendantistes écossais et catalan ou, plus particulièrement, au rejet clair du multiculturalisme et de la supranationalité qu'ont pu incarner le Brexit et l'élection de Donald Trump en 2016, la souveraineté nationale semble être redevenue à la mode.

Pourtant, le mouvement indépendantiste québécois n'en finit plus de dépérir, le scrutin de 2018 ayant officialisé le pénible déclin du Parti québécois depuis l'échec référendaire de 1995. Dans le contexte québécois, c'est plutôt la Coalition avenir Québec qui a su incarner ce renouveau nationaliste, un rôle qu'aurait bien pu remplir le PQ et, à plus forte raison, le projet de pays lui-même. Pourquoi diable l'indépendance n'a-t-elle pu s'inscrire jusqu'à maintenant dans ce courant de ressac contre les promesses postnationales des élites libérales? L'incapacité chronique des dirigeants souverainistes à articuler un discours populiste et leur élitisme parfois suffoquant y sont certainement pour quelque chose.

* Étudiant au baccalauréat en philosophie et science politique à l'Université Laval.

Populisme et élitisme

L'an dernier, le journaliste et essayiste américain Thomas Frank faisait paraître *The People, NO*¹, un essai dédié à la rhétorique populiste aux États-Unis et à l'inaptitude des progressistes à s'en saisir au XXI^e siècle. L'auteur y identifie avec justesse ce qui sépare réellement les populistes des élitistes aujourd'hui : leur conception du peuple et de la majorité, bien plus que toute position politique de fond.

En effet, ce qui caractérise tous les populistes, de gauche comme de droite, est d'abord leur vision résolument optimiste de la figure du peuple. Pour le populiste, la démocratie consiste d'abord en l'exécution de la volonté générale des citoyens qu'il suppose être suffisamment éclairés et responsables pour décider de l'avenir de la société. *A contrario*, l'élitiste nourrit une vision pessimiste du peuple, qu'il imagine comme une meute lyncheuse foncièrement mauvaise, gouvernée par ses « basses passions ». Le discours élitiste nourrit une crainte constante de la volonté populaire, d'où son obsession bien théorique pour une « tyrannie de la majorité » qui serait l'effet garanti de toute réelle volonté d'écouter les citoyens.

Évidemment, ces attitudes opposées se traduisent différemment dans la pratique. Si le véritable populiste donne toujours raison au peuple, il saura reconnaître sa responsabilité en cas de défaite, n'ayant su convaincre suffisamment de gens de rallier sa cause. L'élitiste, de son côté, nourrit son ressentiment envers les électeurs et blâmera leur ignorance ou quelque autre défaut moral pour son propre échec, ou tentera de faire appel à un contre-pouvoir quelconque pour

1 Thomas Frank, *The People, NO*, New York, Metropolitan Books, 2020, 307 p.

annuler la décision du peuple. On devine que seul l'un des deux discours a réellement une prétention démocratique, le second préférant restreindre l'expression de la volonté populaire à chaque occasion pour favoriser ses intérêts au nom d'une moralité supérieure. Reconnaissons qu'il est fort probable que le courant populiste qui traverse l'Occident soit autant motivé par un rejet de la mondialisation et du multiculturalisme que par un ras-le-bol devant le discours élitiste de certains élus. D'où l'importance pour le mouvement indépendantiste d'adopter une perspective populiste s'il souhaite renouer avec la majorité des Québécois.

Les souverainistes aiment-ils toujours les Québécois ?

Force est d'admettre que, particulièrement depuis l'échec crève-cœur de 1995, le discours indépendantiste s'est cantonné dans un certain élitisme, ce qui explique partiellement le déclin d'une option jadis populaire. Comme s'il n'avait plus confiance en les Québécois suite à deux défaites référendaires, le camp du OUI a développé la fâcheuse tendance de blâmer les citoyens pour ses déconvenues, comme s'il s'agissait d'une voie porteuse politiquement.

Qui n'a jamais entendu un militant ou un chef indépendantiste déplorer le fameux « confort et l'indifférence », dans les mots de Denys Arcand, comme quoi les Québécois seraient tout simplement trop pantouflards, trop lâches, trop frileux pour se donner un pays ? S'ensuivent généralement les épithètes de « colonisé » et « d'Elvis Gratton » pour désigner les francophones appuyant le NON, comme si leur vote revenait de droit divin aux souverainistes. Comme si c'était de leur faute s'ils ne voyaient pas la lumière. Peu importe la véracité de cette analyse, s'en servir comme unique explication du déclin du mouvement ou comme partie intégrante de sa rhétorique électorale est un choix pour le moins douteux.

Sans doute cette lunette est-elle réconfortante pour le perdant amer, qui peut au moins se dire plus courageux que ses concitoyens, faute d'être victorieux. Mais un tel discours a-t-il déjà convaincu ne serait-ce qu'un seul fédéraliste de sauter la clôture ? Particulièrement à l'ère du populisme, on gagne rarement l'appui de ceux que l'on regarde de haut.

Or, les deux plus récents chefs du Parti québécois sont loin d'être exemplaires à cet égard. Dans *Qui veut la peau du Parti québécois ?*, publié à peine un an après sa retraite forcée, Jean-François Lisée expliquait sa déconfiture en ayant recours à la psychopop. Selon lui, les Québécois auraient tout simplement eu trop mal suite à l'échec de 1995 et saboteraient le PQ à dessein depuis, afin d'éviter de revivre pareille douleur :

La stratégie de l'évitement est classique en psychologie. Elle est contre-productive. Plus on évite d'affronter un problème réel, plus notre peur augmente, plus le problème paraît insurmontable, plus on devient dysfonctionnel².

Avoir recours au DSM-5 pour expliquer sa défaite électorale est une stratégie pour le moins discutable. C'est supposer que les Québécois n'ont pas voté NON en connaissance de cause, mais bien par une sorte d'aliénation mentale qui les empêcherait de voir leurs réels intérêts, connus seulement par la caste des leaders souverainistes. Malgré toutes les irrégularités survenues en 1995, qui suggèrent que la majorité légitime penchait peut-être en faveur de l'option, ce paternalisme antidémocratique est certainement nuisible pour regagner des appuis aujourd'hui. Entre « la stratégie de l'évitement » et l'aliénation que diagnostiquait Marx au prolétariat pour expliquer l'hostilité de certains ouvriers envers le socialisme, il n'y a qu'un pas.

2 Jean-François Lisée, *Qui veut la peau du Parti québécois ?*, Montréal, La boîte à Lisée, 2019, p. 78

Malgré l'intention maintes fois répétée de Paul St-Pierre-Plamondon de reconstruire le PQ sur de nouvelles bases, la pomme ne semble pas être tombée loin de l'arbre sur le plan rhétorique. Dans *Rebâtir le camp du OUI*, essai paru durant la dernière course à la chefferie péquiste, le nouveau chef adapte la thèse de l'aliénation à sa sauce. Depuis 1995, les Québécois seraient les innocentes victimes du plan B de Jean Chrétien et de ses suites, une stratégie libérale axée sur «une culture du mensonge et de la tricherie, tant à Ottawa qu'à Québec³». Savant mélange de propagande et de corruption à grande échelle, le discours libéral post-1995 aurait fait avaler au bon peuple un peu niais l'idée que la question nationale n'est qu'une «vieille chicane» dont il ne faudrait plus se préoccuper. Encore une fois, sans dire que le plan B n'a pas eu de conséquences concrètes sur l'opinion publique, cette manière déresponsabilisante et facile d'expliquer la dégringolade progressive des indépendantistes pêche par son élitisme. Comme son prédécesseur, PSPP ne peut résister à l'approche psychopop pour expliquer le comportement électoral des Québécois :

Cette forme de mensonge a un nom en psychologie : l'autotromperie fonctionnelle. C'est une stratégie qui peut être utile à court terme : le fait de se mentir permet [...] d'éviter de ressentir un mal-être résultant de son échec. À long terme par contre, l'autotromperie fonctionnelle est nuisible : la personne ne prend plus de risques et développe une peur paralysante de l'échec, qui atteint son estime de soi. Au lieu de s'efforcer d'acquérir les capacités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, elle se fait croire que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Or, en politique comme en toutes choses, «pelleter le problème en avant» ne règle rien⁴.

3 Paul St-Pierre-Plamondon, *Rebâtir le camp du OUI*, Montréal, VLB, 2020, p. 43

4 *Ibid.*, p. 80-81

En résumé, les Québécois seraient politiquement immatures et se mentiraient à eux-mêmes par peur de l'échec suite à une vaste campagne de manipulation. Bien sûr, les péquistes campent toujours le rôle des valeureux incompris dans ce récit, leur tâche étant de faire voir la lumière à un peuple de peureux facilement manipulés. Un tel état d'esprit justifie le vocable de «pédagogie de l'indépendance», comme s'il fallait éduquer les Québécois sur les vertus de la souveraineté, leur rejet passé de l'option étant dû à de l'incompréhension ou à de la peur. L'idée que des citoyens puissent, en toute connaissance de cause et en toute légitimité, avoir dit non à l'indépendance par le passé est incompatible avec ce mode de pensée, comme c'est le cas de tous les élitismes.

Si les Québécois sont aussi idiots, peureux et lâches que l'avancent certains indépendantistes, on pourrait sincèrement se demander pourquoi ils tiennent tant à permettre à la nation québécoise de s'autodéterminer. Voudrait-on vraiment donner les clés d'un nouveau pays à ces ignares, qui ne semblent pas capables de grand-chose? À ce niveau, Québec solidaire a le mérite de la cohérence: depuis sa posture antinationaliste, son projet indépendantiste a pour but de transformer radicalement le Québec, mais surtout les Québécois. Contrairement au Parti québécois, qui a toujours voulu faire du Québec un pays pour l'autodétermination de la nation et qui se désole qu'elle ne le suive pas, Québec solidaire regarde la majorité, trop conservatrice à son goût, avec tout le mépris qui est celui du progressisme contemporain. Dans sa *Lettre d'un député inquiet à un premier ministre qui devrait l'être*, Gabriel Nadeau-Dubois reproche à François Legault son électorat, jugé trop homogène et trop francophone pour cet apôtre de la diversité:

Socialement, toutefois, cela ne signifie pas que «le Québec» vous a porté au pouvoir, mais plutôt qu'un certain Québec l'a fait. Qu'en est-il de ce Québec? [...] En clair, les députés caquistes représentent, en grande majo-

rité, des comtés fortement francophones «de souche». [...] ce sont les banlieues et les «régions» qui ont porté la CAQ au pouvoir, plus précisément des banlieues et des régions socialement et économiquement homogènes⁵.

Essentiellement, la CAQ serait le parti du «*basket of deplorables*» québécois, pour reprendre les mots d'Hillary Clinton. Pour Québec solidaire, il n'est pas question de faire un pays pour consolider la pérennité de cette nation déplorable, mais bien pour la changer de manière irréversible. Rejetant la lecture nationaliste du projet, ses porte-parole définissent plutôt l'indépendance comme un recommencement radical pour la nation québécoise, une révolution permettant de tourner la page sur le passé: «La souveraineté du Québec, ça change tout. C'est révolutionnaire! [...] [On] peut fonder un nouveau pays en terre d'Amérique pas pour prendre notre revanche sur l'histoire, mais bien pour en raconter de nouvelles: les leurs, les nôtres!⁶» Ainsi, l'assemblée constituante essentielle à la démarche souverainiste de QS fait figure de table rase, d'heure zéro du nouveau pays progressiste et inclusif que proposent les solidaires pour qu'enfin les citoyens retardataires voient la lumière du progressisme qui est le leur. Martin Lemay a bien décrit ce paradoxe du souverainisme de gauche dans son essai *L'Union fatale*: «Quand je lis de telles assertions, je ne suis pas sans penser que les indépendantistes n'aiment pas le peuple québécois tel qu'il est. Si c'était le cas, pourquoi donc devrait-il "se transformer", "se refonder" ?⁷»

Or, QS fait la même erreur que le PQ de manière différente: plutôt que d'accepter les électeurs comme ils sont, ils se

5 Gabriel Nadeau-Dubois, *Lettre d'un député inquiet à un premier ministre qui devrait l'être*, Montréal, Écosociété, 2019, p. 55-56-57.

6 Manon Massé, *Parler vrai*, Montréal, Écosociété, 2018, p. 153.

7 Martin Lemay, *L'Union fatale*, Montréal, Accent Grave, 2014, p. 70.

lamentent qu'ils ne soient pas aussi «courageux» ou progressistes qu'eux. C'est pourtant oublier la règle d'or de la démocratie: l'électeur a toujours le dernier mot. Rejeter la faute sur les citoyens pour les erreurs d'un mouvement qui ne sait plus leur parler n'est pas susceptible d'améliorer l'état des choses, surtout à l'ère du populisme où l'on ne supporte plus d'être pris de haut. Qui choisit de gronder les électeurs pour ses choix électoraux en admirant sa propre valeur morale ne veut pas gagner, seulement avoir raison. Or, ce n'est pas en ayant raison que l'on progresse politiquement, mais en ralliant une majorité derrière un discours populaire. Voilà une leçon qu'ont apprise François Legault et la Coalition avenir Québec, et qui explique largement le succès que connaît aujourd'hui le nationalisme caquiste, bien plus que toute aliénation mentale.

Un nationalisme populaire et populiste

Contrairement à ceux qui se plaisent à regarder les citoyens pour qui ils souhaiteraient faire un pays de haut, François Legault aime sincèrement les Québécois et n'hésite pas à le rappeler. En fondant son nationalisme sur la question identitaire, endossant des enjeux populaires comme la laïcité ou une baisse des seuils d'immigration, il parvient à se positionner comme un chef d'État traduisant politiquement la volonté de la majorité des Québécois, ce qui lui procure une aura de confiance et de légitimité indéniablement liée à son succès. Lorsqu'il affirmait triomphalement qu'«au Québec, c'est comme ça qu'on vit» dans la foulée de l'adoption de la loi 21, il jouissait de la certitude morale d'avoir la majorité derrière lui. Cette attitude le rend non seulement moins vulnérable aux attaques des adversaires, elle galvanise les Québécois et est largement derrière la «fierté retrouvée»⁸ qui est sur toutes les lèvres depuis le 1^{er} octobre 2018.

8 Alec Castonguay, «François Legault: Fierté retrouvée», *L'Actualité*, 4 décembre 2019.

Surtout, cette rhétorique est devenue un atout incomparable pour reprendre l'offensive face aux libéraux, qui bénéficiaient de la certitude morale d'avoir la majorité derrière eux en ayant recours au fameux «épouvantail référendaire». À partir de l'élection partielle de Louis-Hébert en 2017, on a pu entendre le chef caquiste pourfendre les «donneurs de leçons» libéraux sur les questions identitaires, leur multiculturalisme dégoulinant d'élitisme agissant comme repoussoir pour la quasi-totalité des francophones. Certain de prêcher la bonne parole de la tolérance et de l'ouverture à l'autre à une tribu arriérée souffrant «d'une mentalité d'assiégés», Philippe Couillard s'est retrouvé dépourvu face aux attaques d'un Legault refusant de blâmer les électeurs pour leurs préférences légitimes: «Philippe Couillard a fait la leçon aux Québécois sur leur tolérance face à l'immigration, et ça, je pense que ça va se retourner contre lui et dans l'élection de Louis-Hébert, c'est lui qui va se faire donner une leçon⁹.» Ce qui devait arriver arriva.

Durant le débat sur la loi 21, la Coalition avenir Québec est parvenue à envoyer les «donneurs de leçons» dans les cordes, en leur faisant porter l'odieux d'affronter quotidiennement la majorité à coup d'insultes et de snobisme. Pour dénoncer un projet de loi appuyé par environ 2 Québécois sur 3, les fédéralistes et les multiculturalistes les plus hardis n'ont eu d'autre choix que de recourir au vocabulaire de l'élitisme, repoussoir électoral par excellence en notre ère. Frédéric Bérard a donc dû balayer la volonté populaire du revers de la main pour justifier son opposition: «Comme si la seule loi du nombre revêtait en soi une sagesse ou une pertinence quelconque. Comme si la volonté populaire constituait systématiquement la résultante d'une réflexion

9 Patrice Bergeron, «Couillard le donneur de leçons va se faire donner une leçon, selon Legault», *La Presse*, 24 août 2017.

sociétale juste et porteuse¹⁰. » Entre autres, François Cardinal a aussi rejoint le club des démocrates à temps partiel en disant redouter les dérapages du « pouvoir du nombre » et de la « loi du plus fort », autant de synonymes de la tyrannie de la majorité qui hante les cauchemars des élitistes¹¹. Curieusement, cette clique est toujours prête à s'appuyer sur la loi du nombre pour déclarer la mort du projet souverainiste, comme quoi on est démocrate lorsque ça nous sert.

Concrètement, le discours populiste et populaire de la CAQ fait ressortir chez les adversaires du nationalisme québécois la détestable argumentaire dont Pierre Elliott Trudeau faisait l'étalage dans *Cité libre*. Pour ce « grand démocrate », les Québécois constituaient une tribu arriérée n'ayant pas fait l'apprentissage de la démocratie et étant constamment traversée par une tentation autoritaire visant à instrumentaliser leur État pour opprimer les minorités. Rejetant l'idée d'un État-nation francophone au Québec, il a toujours compté sur les tribunaux canadiens pour « civiliser » les Québécois, incapables de suivre la bonne parole libérale si on leur laissait le choix¹². Malheureusement, alors que leurs adversaires basculent dans cet élitisme méprisant, les indépendantistes apparaissent encore aux yeux de beaucoup comme des « donneurs de leçons ». Pourtant, le projet de pays jouit d'un potentiel populiste formidable en notre ère, où de plus en plus de nations occidentales expriment politiquement leur volonté de demeurer plutôt que de succomber sous le rouleau compresseur du multiculturalisme et de la supranationalité.

10 Frédéric Bérard, « La majorité n'a pas toujours raison », *Journal Métro*, 10 octobre 2018.

11 François Cardinal, « Projet de loi sur la laïcité : la majorité a-t-elle toujours raison ? », *La Presse*, 30 mars 2019.

12 Voir Pierre Elliott Trudeau, « De quelques obstacles à la démocratie au Québec », dans *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, Éditions HMH, 1965, pp. 105-128.

Réconcilier populisme et indépendance

S'ils aspirent à reprendre l'offensive, les souverainistes n'ont d'autre choix que de chercher à traduire la volonté populaire plutôt que d'éduquer des citoyens inadéquats depuis leur tour d'ivoire. La grande force du nationalisme de la CAQ, et ce qui lui permet de ratisser aussi large, est sans contredit son usage de l'imaginaire conservateur. Dans la dernière campagne électorale, François Legault disait craindre que ses petits enfants ne parlent plus français en raison des seuils d'immigration libéraux¹³, touchant une corde sensible qui traverse notre histoire et qui a constamment su rallier une majorité de Québécois: la volonté de demeurer. Dans la mesure où la portée du discours caquiste est limitée par son autonomisme, les indépendantistes auraient tout avantage à endosser ce nationalisme populaire aux accents plus conservateurs pour le mettre au service du projet de pays vers lequel il pointe naturellement à mesure que l'indifférence et le mépris d'Ottawa se font sentir malgré un appui populaire solide.

Pendant ce temps, les souverainistes endossent le vocable révolutionnaire et déplorent que les Québécois soient trop conservateurs et attachés à leur confort pour faire «le grand saut» vers l'indépendance. Pourtant, la raison fondamentale de faire du Québec un pays aujourd'hui n'est pas de changer le Québec tel qu'on le connaît, mais de lui permettre de durer dans le temps. Même Paul St-Pierre-Plamondon l'a compris dans *Rebâtir le camp du OUI*: «Au cours des dernières années, j'en suis venu à conclure que l'indépendance était une question de survie linguistique et culturelle pour

13 Martin Croteau, «Legault craint “que nos petits-enfants ne parlent plus français”», *La Presse*, 6 septembre 2018.

le Québec¹⁴.» Face à un Canada postnational déterminé à effacer sa propre histoire et endossant pleinement l'idéologie *woke* et toutes les dérives antidémocratiques qu'elle entraîne, l'indépendance apparaît comme le meilleur moyen pour les Québécois de maintenir leur identité propre, une culture commune et une certaine cohésion sociale en endossant fermement le modèle de l'État-nation. Telles sont les motivations qui traversent aujourd'hui le courant populiste occidental, et telles sont les pistes du renouveau pour l'option indépendantiste. Cela commence par retrouver confiance en les Québécois. □

¹⁴ Paul St-Pierre-Plamondon, *op. cit.*, p. 7.

Pour un Conseil de la laïcité

La laïcité est une idée neuve au Québec où pendant des siècles l'idéologie cléricale a dominé sans partage. Le Québec, dans la foulée de la Révolution tranquille, s'est libéré progressivement de l'emprise de la religion catholique sans pour autant développer une pensée alternative bien structurée. La séparation de l'Église et de l'État, la déconfessionnalisation du système scolaire et du système de santé et la sécularisation des institutions se sont faites de façon graduelle sans être balisées par un système de valeurs républicaines. Pas étonnant dès lors qu'il ait fallu tant de projets de loi pour en arriver à l'adoption de la loi 21 qui soulève encore bien des débats acrimonieux. Autrement dit, il n'y a jamais eu de pédagogie de la laïcité comme valeur fondamentale du vivre ensemble de sorte que circulent de fausses idées sur ce que signifie un État laïque.

L'adoption de la loi 21 par l'Assemblée nationale n'est pas le fin mot de l'histoire. Même si ce projet de loi est important parce qu'il pose un socle juridique au principe de la laïcité, il faut bien reconnaître qu'il a une portée limitée aux personnes qui exercent des fonctions d'autorité et qu'il laisse en friche de nombreuses questions comme le financement public des écoles à vocation religieuse ou encore les avantages fiscaux accordés par l'État aux religions. S'ajoutent à

* Politologue.

cela les contestations juridiques qui veulent faire invalider la loi 21 par les tribunaux au nom de l'autorité de la Charte canadienne des droits et libertés.

Il y a aussi une lacune importante dans la loi 21, car le législateur a omis de prévoir la création d'un organisme-conseil qui pourrait aider le gouvernement à mettre la loi en application et à assurer une meilleure compréhension de la laïcité dans la société. Comme cela s'est produit pour d'autres enjeux primordiaux comme la protection de la langue française ou l'établissement de l'égalité homme femme qui ont obligé l'État québécois à adopter diverses mesures législatives, le gouvernement du Québec a créé le Conseil supérieur de la langue française et le Conseil du statut de la femme pour le conseiller dans le suivi et l'application de ces législations. Le gouvernement du Québec s'est doté au fil des ans d'un grand nombre d'autres conseils; mentionnons à titre d'exemple: le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des aînés, le Conseil de la science et de la technologie, etc. Alors pourquoi ne le ferait-il pas pour un enjeu aussi important que la laïcité?

Le Conseil de la laïcité du Québec serait un organisme consultatif chargé de conseiller le gouvernement en matière de mise en œuvre et de développement de la laïcité au Québec. Il aurait aussi pour mandat de faire la pédagogie de la laïcité dans toutes les sphères de la société québécoise. Il permettrait à tous les citoyens et citoyennes d'exposer les problèmes qu'ils constatent dans la mise en œuvre de la laïcité. Il aurait pour mandat de préparer un rapport annuel sur l'application de la loi 21.

Il pourrait aussi servir d'organisme-conseil auprès des administrations publiques, des entreprises privées et des groupes de citoyens qui ont besoin de ressources pour mettre en œuvre la politique de la laïcité.

Il pourrait entre autres proposer des formations à la laïcité pour les fonctionnaires de l'État, les professionnels qui sont en relation de service avec la population et le public en général.

Le Conseil pourrait à cette fin organiser des colloques, des journées d'étude et décerner des prix pour souligner les initiatives exemplaires. Il s'agirait de fournir des outils pédagogiques aux individus et aux groupes qui veulent défendre et promouvoir le principe de la laïcité et de favoriser une meilleure compréhension de sa contribution à l'exercice de la liberté de pensée. □

Un atout pour un Québec vert

Le Centre d'intendance écologique Latreille

« La diversité est source de vie. Protégeons-la ! »

Le cheminement

Le Centre d'intendance écologique Latreille, souvent nommé par son acronyme « CIEL », est un organisme à but non lucratif, fondé en 1996, ayant pour objectif l'acquisition de territoires naturels pour conservation intégrale de la biodiversité à perpétuité. L'organisme s'est donné deux autres objectifs : l'enseignement et l'éducation dans le domaine de la diversité biologique et la recherche dans les sciences de la nature.

Un attachement intense, une forte admiration et une passion débordante à l'égard de la nature, telle qu'elle existe, de l'infiniment petit à l'infiniment grand à nos yeux d'homme ainsi que la reconnaissance de son équilibre extraordinaire reposant sur une lente évolution au cours de millions d'années, constituent les prémisses de cette réalisation.

* Président du Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL).
www.ciel-eco.org

Une conviction profonde a motivé les artisans protagonistes de ce projet: celle de l'intégration intime de l'être humain à la nature dans laquelle il se fonde et de laquelle il est issu. L'Homme fait partie de la biodiversité, cette chaîne vitale dont tous les maillons comptent pour sa survie. Mépriser un maillon constitue une brèche dans la chaîne de la vie qui risque à tout moment de céder.

Le spectacle désolant de la dévastation des écosystèmes en cours depuis un siècle nous permet de constater la grande fragilité de cet équilibre des forces maintenant la vie sur la planète. L'être humain s'est donné orgueilleusement la capacité de détruire en quelques minutes ce que la planète a mis cinq milliards d'années à construire. Mais pire encore, parce que moins contrôlable et plus sournois, l'être humain s'est donné la capacité de se répandre sur la planète au détriment du reste de la nature. Il est en train de couper la main qui le nourrit en détruisant sa source de vie.

Nous avons hérité en Occident de la notion que l'être humain a été créé pour dominer la planète. C'est ainsi qu'est apparue cette civilisation dont la philosophie de développement basée sur la reproduction effrénée de l'espèce et la domestication de la nature, fut très efficace. Nous avons, profondément ancré dans notre mémoire collective, l'ordre de domestiquer, contraindre, contrôler, mater, dompter la nature et d'appliquer le «ôtes-toi que je me mette» en pensant que l'expansion horizontale de l'être humain est gage de qualité de vie. Mais voilà que les moyens de contrôler la nature sont devenus tels que nous sommes obligés d'envisager de penser un nouveau contrat avec notre minuscule planète. Ce nouveau contrat aura comme base des changements fondamentaux de nos comportements humains et comprendra l'objectif d'une certaine décroissance de l'imprégnation humaine sur la planète. Il semble que le destin

ait choisi le début de ce troisième millénaire pour réaliser ces changements sans précédent. Bien qu'il soit impossible de prédire et d'évaluer l'ampleur des transformations à venir, le cul-de-sac devant lequel nous nous trouvons nous obligera à repenser complètement l'essence même de nos attitudes devant la vie.

La création de CIEL répond donc à un impératif profond : constatant la dégradation accélérée de l'ensemble de l'infrastructure dans laquelle est enracinée la vie sur la planète et préoccupés par le danger imminent de la disparition de l'espèce humaine, nous pensons que des actions immédiates doivent être prises. C'est dans ce contexte que CIEL a fait l'acquisition de territoires naturels destinés à la protection et la conservation intégrale de la biodiversité au bénéfice des générations futures.

La biodiversité

« Diversité des espèces vivantes et de leurs caractères génétiques », c'est ainsi que *Larousse* définit la biodiversité. Cette définition simple, appropriée dans un dictionnaire, ne rend pas compte dans la réalité de la complexité qui habite ce terme. La biodiversité, en effet, naît d'une multitude de milieux géophysiques où les espèces, dans l'espace et le temps, créent leurs différentes niches écologiques. Il est reconnu, par exemple, que les forêts tropicales abritent la biodiversité la plus florissante. Le Québec, quant à lui, bénéficie d'un climat tempéré et c'est donc dans sa partie la plus méridionale, dans la sous-région du Suroît en Montérégie au sud de Montréal, qu'on retrouve les conditions climatiques les plus favorables au développement d'une diversité des espèces vivantes. Cette zone, en effet, bénéficie de conditions climatiques capables de soutenir la plus haute biodiversité au Québec. Là œuvre le Centre d'intendance

écologique Latreille (CIEL). L'organisme protège présentement dans cette région 145 hectares de réserves naturelles pour le bénéfice des générations futures.

Les milieux naturels vierges, humides ou forestiers répugnent au non initié qui y observe un désordre avec entremêlement de bois mort au sol et de broussailles. Pour profiter d'une belle forêt, ce dernier s'attend à y voir de beaux troncs d'arbres bien droits et bien alignés surgis d'un sous-bois « nettoyé ». Cette vision, évidemment erronée de la nature, s'avère catastrophique pour la biodiversité. Dans l'apparent fouillis d'un sous-bois naturel se cache un ordre rigoureux et systématique issu d'un lent processus évolutif dont l'origine remonte à l'apparition de la vie sur terre il y a 3,8 milliards d'années dont celle des végétaux il y a 470 millions d'années. Une immense variété de plantes, d'animaux, de champignons, de mousses, de lichens, d'insectes et de microorganismes se partagent ces milieux naturels. Ils ne peuvent naître qu'en raison de la diversité des habitats nés de cet apparent chaos d'une forêt vierge ou d'un marécage inaltéré et d'une multitude de conditions de vie propres à chaque espèce. L'avenir de la vie sur la planète repose donc sur la volonté des êtres humains de freiner leur expansion au détriment de la biodiversité et de réserver des espaces consacrés intégralement à la nature. Le Québec, de concert avec les autres entités nationales à travers le monde, doit donc assumer sa responsabilité de consacrer une portion significative de son territoire à des fins de protection de la biodiversité, d'où le développement de la notion d'aires protégées.

Les aires protégées

L'objectif premier de la création d'aires protégées doit être la protection et le maintien de la diversité biologique. Dans

les années 1990, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a précisé, défini et circonscrit la notion d'aires protégées pour que la création de telles entités réponde aux exigences de cet objectif. Elle a ainsi défini l'aire protégée : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Catégories

L'UICN, en 1994, a plus classifié les aires protégées en six catégories. De toutes ces catégories, seule la catégorie Ia regroupe les aires protégées dites intégrales. Les aires protégées de cette catégorie ont pour objectif de préserver les biotopes, les écosystèmes et les espèces dans les conditions les plus naturelles qui soient. Elles doivent assurer le maintien du patrimoine génétique à la source de la biodiversité, très fragilisé par l'empiétement humain. Toute activité anthropique susceptible de modifier les processus écologiques établis y est totalement prohibée. L'accès du territoire au public y est limité et contrôlé. Aucun prélèvement minéral, végétal ou faunique n'y est autorisé. Parmi les activités jugées incompatibles avec l'objectif de maintien de la biodiversité, l'UICN mentionne la coupe à blanc, les grandes plantations forestières, l'exploitation minière, l'utilisation du territoire à des fins hydro-électriques et le prélèvement de ressources. Dans l'ensemble, les territoires naturels protégés par CIEL, en particulier les réserves naturelles reconnues, appartiennent à cette catégorie. Les autres catégories (Ib à VI), bien que incluses dans la notion d'aires protégées, autorisent diverses intrusions humaines et permettent l'utilisation durable de certaines ressources.

Cible minimale: 17 % puis 30 %

En juin 1992, se tenait à Rio de Janeiro au Brésil le 3^e Sommet de la Terre sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU). L'événement a conduit à l'adoption de trois conventions dont la Convention sur la diversité biologique (CDB). Entérinée par 168 pays, elle reconnaît la nécessité pour la communauté internationale de conserver la biodiversité et d'utiliser de façon durable ses ressources. Quelques années plus tard, les parties signataires de la convention (Conférence de Nagoya au Japon, 2010) ont adopté une résolution décrétant que, pour assurer la conservation de la biodiversité, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures doivent être sauvegardées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées.

Ce n'est qu'au début des années 2000 que le Québec a emboîté le pas avec l'adoption, en 2002, de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Trente-trois (33) désignations juridiques ou administratives différentes d'aires protégées ont été créées, assorties d'une obligation d'en tenir un registre qui respecte le cadre des normes et catégories internationales. Toutefois, de ces 33 désignations, seules les réserves écologiques, propriétés de l'État, et un certain nombre de réserves naturelles reconnues en milieu privé respectent la norme de protection intégrale définie dans la catégorie Ia de l'UICN.

En d'autres termes, en 2020, le Québec avait réussi à protéger, à l'intérieur de ces 33 désignations, 10 % de son territoire équivalant à 167 394 km². La superficie des réserves écologiques et des réserves naturelles totalisant 1 812 km², on se retrouve avec seulement 1 % du territoire du Québec voué à la conservation intégrale de la biodiversité. Le 9 %

restant, bien que désigné comme aire protégée, permet diverses formes d'intrusions humaines dites «durables»; cependant, la biodiversité est plus exigeante et, pour assurer son essor, demande une autonomie fonctionnelle complète dans la nature.

Voyons maintenant le cheminement réalisé par le gouvernement du Québec à l'égard des aires protégées. En 1987, le Québec consacrait moins de 0,5 % du territoire national à une forme de protection reconnue juridiquement. À compter des années 2000, dans la foulée des pressions internationales, le Québec a augmenté progressivement sa superficie d'aires protégées de 2,84 % à 10 % en 2020. Et, pour respecter un engagement préalable, à la dernière minute le gouvernement actuel annonçait en décembre dernier qu'il protégera 17 % de son territoire avant la fin de 2020 (*Journal de Montréal*, 17 décembre 2020, p. 9).

Nous devons saluer cette initiative louable malgré les critiques justifiées de divers milieux environnementalistes dont Action boréale. Les signataires d'une lettre ouverte (*Journal de Montréal*, 14 janvier 2021) provenant de cet organisme signalent que «Le gouvernement a fondamentalement protégé des territoires au nord du 49° parallèle. Sur les dizaines de milliers de km² annoncés en décembre, il n'y en a que 0,8 % au sud... alors que c'est au sud (du Québec) que les écosystèmes sont les plus fragiles et menacés et c'est également au sud qu'il y a davantage de biodiversité».

On a beaucoup parlé au cours des dernières années de développement durable. Ces deux termes ne sont-ils pas un euphémisme créé pour justifier des comportements humains destructeurs de la nature et à la source de cette notion de croissance démographique et économique continue et sans fin? Ce genre de développement doit être

banni. Le progrès en qualité de vie des sociétés humaines devra primer sur l'extension horizontale de l'empiétement anthropique sur la planète. Le «développement» ne sera durable que si le milieu naturel qui supporte ce développement est conservé intégralement sur une portion importante des biomes marins et terrestres de la planète. Dans ce contexte, le Centre d'intendance écologique (CIEL) appuie la dernière proposition de la Convention pour la diversité biologique (CDB) des Nations unies qui recommande de consacrer au moins 30 % de la planète à la protection de la biodiversité dont au moins 10 % de façon stricte, exempte de toute intervention humaine et correspondant à la catégorie Ia de l'UICN.

La nature n'a pas besoin de l'être humain mais nous, humains, avons besoin d'elle. Nous tous faisons partie de la masse de près de 8 milliards d'êtres humains sur la planète. En grand nombre, nous abusons de ses ressources limitées par une consommation effrénée et nous détruisons les écosystèmes à la base de ces ressources. Les générations actuelles ont la responsabilité et le devoir de léguer aux générations futures une diversité de vie qui a permis l'existence de nos ancêtres et satisfait leurs besoins essentiels. Pourtant, nous sommes en train de leur laisser une planète polluée, dévastée, pillée, couverte de déchets et peut-être... invivable. Personne ne peut prétendre avoir la solution parfaite à ce problème. Un remue-méninge collectif s'impose ainsi qu'une sortie de nos silos d'intérêts professionnels respectifs qui dévient le débat. Nous nous permettons de suggérer quelques pistes, trois en fait sur lesquelles nous avons beaucoup réfléchi.

Ne devrait-on pas envisager à l'échelle de la planète une décroissance démographique planifiées avec un contrôle géré par les Nations unies ? Pourquoi pas, aussi, un retour à

une vie plus simple et peut-être plus heureuse en réduisant radicalement notre niveau de consommation, imposant alors une métamorphose à notre système économique basé sur la croissance sans fin? Enfin, et c'est le cœur de la vocation du Centre d'intendance écologique (CIEL), nous devons assurer notre pleine collaboration au projet des Nations unies de consacrer, d'ici quelques années, 30 % de la surface terrestre à la conservation de la biodiversité dont 10 % de façon stricte et de catégorie Ia de l'UICN.

Conclusion

C'est pour répondre à cette obligation imposée à notre génération suite aux conséquences de notre négligence passée que le CIEL a été créé en 1996 et reconnu organisme à but non lucratif et de bienfaisance (Fondation privée). Le CIEL, ayant établi l'infrastructure administrative et organisationnelle lui permettant de réaliser sa vocation de protection et de conservation intégrale et perpétuelle de la biodiversité, a fait l'acquisition de territoires naturels dans le sud-ouest du Québec, privilégié par des conditions climatiques plus méridionales et plus propice au développement de la biodiversité. L'organisme est géré par un conseil d'administration composé de six personnes et obéit à des règlements généraux accessibles au public sur son site internet. Il est doté de trois comités et d'une équipe de surveillance des territoires. Il est appuyé dans son travail par environ 150 membres recrutés dans le public et bénéficie de donateurs qui alimentent son Fonds d'acquisition de territoires utilisé pour l'agrandissement de son parc de réserves naturelles.

L'organisme a acquis jusqu'à maintenant 145 hectares de territoires naturels situés dans quatre municipalités du sud-ouest incluant deux réserves naturelles reconnues: la Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre dans

les municipalités de Saint-Anicet et de Godmanchester et la Réserve naturelle de la Baie-des-Brises dans la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. Les surfaces boisées naturelles se font de plus en plus rares dans le sud-ouest en grande partie occupé par l'agriculture intensive à grande échelle (principalement le maïs et le soya destinés à l'alimentation du bétail) et les coûts d'acquisition sont devenus exorbitants. Malgré tout, l'organisme est toujours à l'affût de nouveaux territoires naturels qui, une fois acquis, sont grevés d'une servitude de conservation à perpétuité pour le bénéfice des générations futures. Là réside l'espoir. □

La Caisse d'économie
solidaire est **la coopérative
financière des entreprises
collectives et des
citoyens engagés** pour
une économie sociale
et durable.



Gérald Larose
Président

**CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.**



1 877 647-1527

caissesolidaire.coop



On investit ici.

Dans le développement des territoires

Pour favoriser la revitalisation des territoires urbains, pour soutenir les communautés.

Dans l'agroalimentaire durable

Pour améliorer l'accès à une alimentation saine issue d'une approche responsable.

Dans la lutte contre les changements climatiques

Pour faciliter la transition énergétique et préserver notre capital naturel.

Dossier

Dossier

**Pendant ce temps
au CHSLD**

par Jean Archambault

86

Pendant ce temps au CHSLD

Quittant 2020, année exceptionnelle marquée par la pandémie de la COVID-19 qui hantera à jamais la mémoire des Québécois, comme la grippe espagnole entre 1918 et 1920, il est plus que temps de faire un bilan de cette pandémie. En date du 31 janvier 2021, celle-ci a causé le décès de 9 824 Québécois, majoritairement des aînés vulnérables qui vivaient principalement dans des Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), des Résidences pour aînés (RPA) et des Ressources intermédiaires (RI). Ces aînés vulnérables, au nombre de 7 550, représentent 76,9 % de tous les décès¹.

Ce document examine le taux de mortalité au Québec entre le 25 mars 2020 et le 31 janvier 2021. De plus, le taux de mortalité et le taux de contagion communautaire sur l'île de Montréal pendant la même période, soit entre le 25 mars 2020 et le 31 janvier 2021, font l'objet d'une recherche spécifique. Pour ce faire, un cadre d'analyse qui se déploie sur

1 Sans vouloir faire un débat sur le nombre et le taux de mortalité au Québec, nos données diffèrent de celles de l'INSPQ essentiellement sur le nombre de décès survenus dans tous les CHSLD du Québec. Cet écart en ce qui concerne les CHSLD, s'explique surtout par notre choix de placer les décès dans les RI surtout dans les CHSLD. Ce choix nous apparaissait plus adéquat, car les statistiques concernant les décès dans les RI étaient peu fiables, variant d'une semaine à l'autre.

* Politologue.

deux périodes constituera le cœur de cette investigation. La première phase, par conséquent la première vague, s'étend du 25 mars au 31 août 2020. La deuxième phase s'étale du 1^{er} septembre au 31 janvier 2021.

Cette périodisation facilite la compréhension de l'évolution du taux de mortalité au Québec. Elle fait découvrir que la dynamique de la pandémie est marquée par de nombreux changements.

Nous avons fait des choix :

- étudier seulement l'évolution de la mortalité au Québec, mais allonger notre étude au développement de la contagion communautaire pour l'île de Montréal.
- inclure le nombre de décès dans les RI dans celui des CHSLD et des RPA.

Notions préalables

Nous avons choisi d'intégrer 80 % des décès dans les RI dans ceux des CHSLD et 20 % dans ceux des RPA. Pourquoi faisons-nous ce choix ? D'une part, depuis le début de la pandémie, les décès dans les RI ne comptent que pour 3,7 % des morts au Québec, soit 362 décès. Nous voulons alléger ce document en ne noyant pas le lecteur sous une tonne de chiffres. D'autre part, le statut d'une RI est équivoque, car c'est une ressource d'hébergement à fois publique et privée dont les liens sont très étroits avec les Centres intégrés universitaires de santé et services sociaux (CIUSSS) et les Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS). De plus, plusieurs RI sont situées dans des RPA. Ajoutons que la façon de transmettre les données sur les RI a été modifiée à plusieurs reprises par l'Institut national de santé publique

du Québec (INSPQ). Notre décision de les insérer principalement dans les CHSLD à hauteur de 80 % reste ouverte, mais nous pensons que leur intégration soit dans un CHSLD ou une RPA ne change pas les grandes constantes que nous dégageons des différents tableaux.

État de la situation au début de l'automne 2020

Le gouvernement Legault a annoncé seulement le 19 août 2020 qu'il donnait à la Commissaire à la santé et au bien-être, Joanne Castonguay, le mandat d'enquêter sur la tragédie qui avait emporté des milliers d'âinés dans les CHSLD et les RPA. Il nous faudra aussi tirer des leçons de la seconde vague.

Au 31 août 2020, le Québec a un des pires bilans au sein des pays occidentaux (à part la Belgique) quant à la proportion d'âinés vulnérables morts de la COVID-19 dans des institutions qui devaient les protéger. Ce constat aurait dû mettre sur pied une commission d'enquête indépendante, comme celle mise sur pied par le premier ministre de l'Ontario Doug Ford en juillet, pour faire la lumière sur la gestion de la crise dans les foyers de soins de longue durée en Ontario.

Bien que la crise dans les CHSLD et les RPA du Québec ait été beaucoup plus intense et meurtrière que celle vécue par l'Ontario, le gouvernement Legault a plutôt choisi de mettre cet examen dans les mains d'une haute fonctionnaire qu'il a lui-même engagée en décembre 2019 (Décret 1289-2019)², au traitement annuel de 169 910 \$. Cette décision est surprenante si nous considérons l'ampleur de la tragédie et du rôle central du gouvernement et du MSSSQ dans la gestion de la crise dans les CHSLD et les RPA.

2 Décret 990-2020, 30 juin 2020, GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 22 juillet 2020, 152^e année, no 30, partie 2, p.3108

En outre, il est curieux que le premier ministre ait choisi de récompenser Horacio Arruda pour son travail en tant que directeur national de la santé publique du Québec à la fin juin. Par le décret 690-2020³ publié le 30 juin, le gouvernement offre à Horacio Arruda un contrat de trois ans au salaire initial de 305 000 \$, prenant effet le 1^{er} août 2020 et indexé annuellement jusqu'au 31 juillet 2023. De plus, Horacio Arruda reçoit une allocation mensuelle de 1 250 \$ pour ses frais de séjour à Québec. Il aura aussi une voiture de fonction et un garde du corps pour la durée de son contrat. Il s'agit d'une augmentation de 11,4 % par rapport au salaire offert en 2017, soit 273 800 \$. Ce nouveau contrat en fait l'un des hauts fonctionnaires les mieux payés du Québec, égalant les salaires de nos mandarins à la tête des CIUSSS et des CISSS. Il est vrai que le précédent contrat du docteur Arruda se terminait le 31 juillet 2020, mais cet empressement et, surtout, les modalités du contrat démontrent que le gouvernement évalue de façon très indulgente sa politique générale face à la pandémie. Il procède ainsi avant d'avoir en main toutes les conclusions que pourrait tirer une commission d'enquête sur la stratégie de gestion de cette pandémie et le nombre inhabituel et spectaculaire de morts dans les ressources d'hébergement de longue durée au Québec.

3 Décret 1289 – 2019), 18 décembre 2019, GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 8 janvier 2020, 152^e année, no 2, p. 155. Rappelons immédiatement la redistribution inéquitable des arrondissement et des ville dans les territoires respectifs des cinq CIUSSS sur l'île de Montréal, découpage illégitime qui avantage les deux CIUSSS anglophones tant sur le nombre inférieur d'usagers, leur niveau supérieur du revenu familial à la moyenne montréalaise, leur cohésion plus consistante et leur situation sociosanitaire plus stable et moins affectée par des problèmes aigus de santé chronique et des problèmes sociaux-économiques.

Selon les chiffres émis par l'INSPQ⁴ au 31 août 2020, le Québec, derrière la Belgique (854), était au deuxième rang des pays occidentaux, en ce qui concerne le taux de décès pour 1 000 000 avec 675, suivi par l'Espagne (624) et le Royaume-Uni (611). De ce nombre, 485 sont survenus uniquement dans les CHSLD et les RI. Si nous ajoutons les décès dans RPA, le taux augmente à 566. Comment expliquer que le gouvernement du Québec manifeste un tel déni devant cette réalité? Si nous ajoutons la deuxième phase entre 1^{er} septembre et le 31 décembre, le Québec connaît une croissance notable du taux de mortalité: 967 décès pour un million d'habitants, dont 774 correspondent aux morts de la COVID-19 dans les milieux fermés (non inclus, les décès dans les Centres hospitaliers (CH)). Le Québec a su ralentir la progression des décès dans la deuxième phase, mais beaucoup moins que ce à quoi on pouvait s'attendre; plusieurs régions ont répété les erreurs qui avaient été faites sur l'île de Montréal et avaient produit une tragédie lors la première vague dans les CHSLD et les RPA de la métropole. Au 28 janvier 2021, le Québec a ralenti son taux de mortalité pour 1 000 000, et pointe à 1128, ce qui le place plus favorablement que lors de la première vague.

Ce présent document fait suite à un article paru dans *L'Action nationale*⁵. Rédigé en pleine pandémie, entre le 20 avril et le 9 mai, il faisait ressortir certains faits à partir des données partielles alors disponibles. Il démontrait qu'au début de la pandémie, entre le 25 mars et le 9 mai, la situa-

4 Nous retrouvons ces données sur le taux de mortalité dans le tableau appelé Décès selon certains pays sélectionnés, sur le site web de l'INSPQ.

5 Archambault, Jean, «La réforme Barrette et la pandémie sur l'île de Montréal», *L'Action nationale*, avril-mai 2020.

tion sociosanitaire instaurée par la réforme Barrette avantageait les secteurs anglophones par une situation sanitaire plus facilement gérable.

À partir de ce premier jet, nous poursuivons la réflexion pour cerner les changements survenus jusqu'au 31 janvier 2021. Les conclusions de ce premier regard en mai convergent-elles avec les nouvelles données sur la pandémie obtenues entre la fin mai et le 31 janvier 2021 (taux de mortalité et taux de contagion communautaire sur les territoires des cinq CIUSSS sur l'île de Montréal)?

Ce document va illustrer clairement le rôle néfaste et générateur d'iniquités de la réforme Barrette.

D'une part, dans l'article publié précédemment sur le sujet⁶, nous affirmions que la réforme Barrette était avant tout politique. En prenant l'exemple de l'application de cette réforme sur l'île de Montréal, nous avançons l'idée suivante: la création des cinq CIUSSS sur l'île de Montréal et, surtout, le partage des territoires correspondants étaient avant tout partisans. Deux des cinq CIUSSS (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal et le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal) étaient gérés par la communauté anglophone. La réforme consolidait la mainmise de la minorité anglophone sur des institutions de santé et services sociaux dans le centre ouest et l'ouest de l'île de Montréal. Le Parti libéral du Québec (PLQ) satisfaisait les demandes de sa clientèle électorale. Par contre, la nouvelle répartition rendait plus inéquitable l'offre de services en santé et services sociaux puisque les deux CIUSSS (Centre-Ouest et Ouest) comparativement aux trois autres CIUSSS (Centre-Sud, Nord et Est), étaient avantagés

6 Archambault, Jean, «La réforme Barrette et ses conséquences», *L'Action nationale*, Février 2018 (Vol CVIII, no 2, p. 11-21)

par une population moins nombreuse, plus homogène et, en moyenne, beaucoup plus fortunée et moins problématique sur le plan de la santé et des problèmes sociaux⁷.

Est-ce que les écarts constatés, tant sur le taux de mortalité que celui de la contagion communautaire qui avantageaient les deux CIUSSS anglophones, se sont réduits ou accrus? Nous devons ce devoir d'enquête et de mémoire pour toutes ces personnes qui sont mortes en pensant que leur gouvernement les protégeait. Avant de regarder la situation de Montréal, il faut faire un bilan de la pandémie au Québec entre le 25 mars 2020 et le 31 janvier 2021. Comme annoncé plus haut, notre regard portera essentiellement sur l'évolution de la mortalité au Québec.

-
- 7 Selon les statistiques de 2019, les CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et du Nord-de-l'Île-de-Montréal ont respectivement les territoires les plus peuplés : 535 600 habitants (26,3 % de la population) et 445 600 résidents (21,9 % de la population). Ensemble, ils s'occupent de près de la moitié de la population montréalaise, soit 981 200 résidents. La très grande majorité de la population de ces deux CIUSSS est composée de citoyens francophones et de ceux issus des communautés ethniques. Le CIUSSS du Nord gère des populations très hétérogènes de Montréal-Nord à ville Saint-Laurent en passant par Ahuntsic jusqu'à la Petite Patrie. Il faut ajouter le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui compte 308 000 résidents (15,1 %). Ce CIUSSS a des quartiers très défavorisés, avec un pourcentage important de familles monoparentales et d'aînés pauvres. Du côté de la communauté anglophone, le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal englobe un territoire habité par 374 400 personnes (18,4 % de la population), dont font partie les villes de Pointe-Claire, Dollard-Des-Ormeaux, Beaconsfield, Kirkland, Dorval, Ste-Anne-de-Bellevue, Baie-d'Urfé et Senneville. Ces villes prospères comptent 41,5 % des citoyens sur le territoire du CIUSSS. Les arrondissements LaSalle, Lachine, Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ajoutent à ces villes, 219 025 résidents. Finalement, les anglophones gèrent aussi le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal qui occupe un territoire dont la population est de 371 500 personnes (18,3 %). Près de 30 % des habitants sur son territoire vivent dans les villes de Hampstead, Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest, Westmount, Outremont et Mont-Royal, avec des revenus au-dessus de la moyenne de l'ensemble des villes sur l'île de Montréal. Ce CIUSSS donne des services aussi aux résidents de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du quartier Parc-Extension et d'une partie de l'arrondissement Ville-Marie.

Un bilan de la pandémie au Québec entre le 25 mars 2020 et le 31 janvier 2021

Même si nous voulons étudier plus profondément la pandémie sur l'île de Montréal, il faut brosser ici un tableau général de la pandémie au Québec. Comprendre ce phénomène aiderait à outiller les gestionnaires dans leurs efforts pour mieux contrer cette seconde vague déjà très présente et qui augmente au fil du temps le nombre de victimes.

La pandémie n'est pas un long fleuve tranquille. Son évolution est parsemée de variations autant dans le temps que dans l'espace, qu'il nous faut extirper des statistiques. Le meilleur moyen de découvrir ces modifications, c'est de périodiser la pandémie par un temps long découpé en périodes plus courtes.

D'une part, nous estimons que la pandémie se déroule sur deux phases longues, qui correspondent aux deux vagues de la contagion. La première phase s'étend du 25 mars au 31 août 2020. La deuxième débute le 1^{er} septembre 2020 et se poursuit au-delà du 31 janvier 2021.

D'autre part, pour affiner notre analyse, nous utilisons des intervalles plus brefs, à savoir des périodes de deux semaines. Nous observons que si des constantes demeurent tout au long de la pandémie, de nombreuses variations majeures apparaissent tout au long de ces épisodes.

Finalement, nous avons choisi l'indicateur du taux de mortalité comme angle d'attaque. Nous renvoyons à d'autres textes l'analyse de certains aspects politiques qui ont pu jouer dans l'aggravation de cette pandémie au Québec⁸.

8 Voir le dossier « Saisir la crise » dans *L'Action nationale*, avril-mai 2020, Vol CX, nos 4-5

La seconde partie du document se penche sur l'évolution de la mortalité et de la contagion communautaire sur l'île de Montréal. Nous comparons la situation entre mai et le 31 août pour ensuite observer les fluctuations entre le 31 août et le 31 janvier 2021. Nous cernons les facteurs qui ont pu jouer sur les nouvelles variations entre les territoires des CIUSSS anglophones et des CIUSSS francophones.

Voici maintenant une brève image globale de la pandémie entre le 25 mars 2020 et le 31 janvier 2021. Nous estimons qu'au Québec, le nombre de décès dû à la COVID-19 se chiffre à 9 824 morts; la majorité de ces décès (7 550 personnes âgées) sont survenus dans les CHSLD et les RPA. Plus précisément, les aînés vivant dans les milieux fermés comptent pour 76,9 % de tous les décès. Cette majorité habite surtout dans les CHSLD (5 479 personnes), soit 72,6 % des milieux fermés alors que la proportion de ceux qui résident dans une RPA correspond à 27,4 % (2 071 personnes). Si la contagion de la COVID-19 rejoint des personnes de tout âge, la mort, elle, était et est encore, réservée majoritairement aux personnes âgées, principalement celles qui habitent des établissements qui devaient les protéger.

Voici d'abord le premier tableau: c'est la première vague de la pandémie au Québec qui s'étendra du 25 mars au 31 août 2020. Que pouvons-nous tirer de ce premier tableau?

Tableau I

Nombre de morts dans les CHSLD et les RPA et taux de mortalité dans les milieux fermés en fonction de la totalité des décès, selon les périodes entre le 15 mars 2020 et 31 août 2020, au Québec

Période	CHSLD	RPA	Total	Totalité des décès	%
15 mars - 31 mars	41	11	52	79	65,8
1 ^{er} avril - 15 avril	631	121	752	910	82,6
16 avril - 30 avril	1 247	236	1 483	1 806	82,1
1 ^{er} mai - 15 mai	891	311	1 202	1 431	84,0
16 mai - 31 mai	643	151	794	992	80,0
1 ^{er} juin - 15 juin	191	51	242	318	76,1
16 juin - 30 juin	74	21	95	144	66,0
1 ^{er} juillet - 15 juil.	18	15	33	52	63,5
16 juillet - 31 juillet	8	9	17	30	56,7
1 ^{er} août - 15 août	13	7	20	30	66,6
16 août - 31 août	7	13	20	34	58,8
Répartition des RI	176	44	220		
Total entre le mars et 31 août 2020 inclus et RI inclus	3 940	990	4 930	5 826	84,6 %

1. La première phase est meurtrière, et cela, très rapidement. Moins d'un mois après la première apparition au Québec de la COVID-19 en mars, entre le 16 et le 30 avril, le Québec atteint un pic de mortalité inégalé, soit 1 806 décès. Pendant, les quatre périodes comprises entre le 1^{er} avril et le 31 mai, 5 139 personnes décéderont de la COVID-19, soit une proportion très élevée de 88,2 % de tous les décès de cette première vague. C'est un feu de broussaille que les autorités politiques et sanitaires n'ont ni prévu ni contré.

2. Pendant ces huit semaines de cauchemar, le taux de mortalité dans les CHSLD et les RPA par rapport à la totalité des morts se chiffre à 82,3 %. Cette proportion ne sera jamais plus élevée pendant le reste de la pandémie, du moins jusqu'au 31 janvier 2021.
3. Pendant cette première phase, le taux de mortalité des aînés à partir de 60 ans tourne autour de 97 %. Ce pourcentage reste stable du début de la pandémie jusqu'au 31 août 2020. Les aînés de 80 ans et plus représentent environ 73 % de la totalité des décès. Nous verrons que ces taux de mortalité en fonction des catégories d'âge resteront stables tout au long de la pandémie.
4. La courbe d'évolution du nombre de morts dans les CHSLD et les RPA diffère. Le pic de mortalité dans les CHSLD (1247 morts) s'établit entre le 16 et le 30 avril, alors que le faite dans les RPA (311 morts) survient dans la période suivante, soit entre 1^{er} mai et le 15 mai. La majorité des employés dans les RPA travaillent à la préparation des repas et le personnel sociosanitaire est trop limité face au vieillissement des clientèles déjà présentes dans les RPA. Cette quasi-absence de soutien à la santé des aînés dans les RPA en crise a comme conséquence d'obliger les CIUSSS et les CISSS à dégarnir le personnel déjà trop peu nombreux dans les CHSLD. De plus, ce prêt de personnel aux RPA a sans doute joué un rôle dans la contagion de ces milieux d'hébergement. Nous verrons plus loin que ce fait décisif ne semble pas avoir été pris en considération lors de la seconde vague. En effet, dans les milieux fermés lors de la seconde vague, la proportion de décès dans les RPA augmentera sensiblement par rapport à celle des décès dans les CHSLD. Les RPA ont été l'angle mort lors de la première vague.

5. La part des décès dans les milieux fermés, qui atteint un sommet de 84 % entre le 1^{er} mai et le 15 mai, décline graduellement lors des autres périodes pour atteindre son niveau le plus faible entre le 16 et 31 juillet, soit 56,7 %.
6. Les quatre périodes comprises entre le 1^{er} juillet et 31 août connaissent une pause dans le taux de mortalité par rapport aux périodes antérieures. Pendant ces deux mois, le nombre total de décès atteint 146, ce qui représente une proportion infime de décès au cours de la première vague, soit 2,5 %.

Avant d'examiner le deuxième tableau, nous voulons signaler que pendant l'été et le mois de septembre, le taux de mortalité a été très modéré. C'était une fenêtre d'opportunité qui permettait aux autorités gouvernementales et sanitaires de tirer des leçons de la fulgurance de cette pandémie (surtout à Montréal) et de mettre à niveau les connaissances sur les meilleurs moyens à prendre pour outiller toutes les régions afin de freiner une deuxième vague à l'automne. Comme nous le verrons plus loin, nous estimons que l'île de Montréal était beaucoup mieux préparée pour la seconde vague, mais que les leçons tirées et les correctifs à apporter pendant la période de l'été n'ont pas été appliqués de façon rigoureuse dans les autres régions du Québec. Il y a une masse critique de connaissances qui n'a pas été redonnée aux autres régions du Québec, maintenant aux prises avec des taux de mortalité élevés – nous pensons particulièrement à la région de la Capitale nationale et ses régions limitrophes.

C'est un constat qu'il faut faire pour essayer de comprendre. Les régions seraient-elles des îlots imperméables à l'échange des savoirs? L'INSPQ n'a pas été capable de remettre à niveau le plan d'attaque de chaque région pour faire face à la deuxième vague et nous avons échappé une fenêtre d'oppo-

tunité pour mettre tout le monde sur le même plan, surtout chez les employés de la santé, en l'occurrence les préposés aux bénéficiaires dans les CHSLD et les RPA.

À l'aide du deuxième tableau, observons si nous retrouvons les mêmes constantes que celles dégagées lors de l'analyse de la première vague.

- Effectivement, la deuxième vague – qui n'est pas encore terminée – est moins meurtrière et fulgurante que la première vague. Au Québec, le nombre de morts (3 998) ne représente que 40,7 % du total de décès entre le 25 mars et le 31 janvier 2020. Cette baisse de mortalité serait encore beaucoup plus marquée si plusieurs régions autres que celle de l'île de Montréal avaient mis en place de façon rigoureuse les correctifs que Montréal avait apportés à son réseau de prévention et de soins pour combattre plus efficacement la COVID-19 dans les hébergements pour les aînés vulnérables.
- En constatant ce fait, nous devons mieux comprendre les raisons qui font que, lors la deuxième vague, certaines régions du Québec sont proportionnellement plus frappées par la pandémie. Nous reviendrons sur cet aspect fondamental : la difficulté de faire voir aux autres régions du Québec les leçons que la santé publique de Montréal avait tirées de sa situation. Sur ce plan, le sous-ministre Arruda doit nous expliquer les raisons de cette incapacité de remettre à niveau toutes les régions, à partir du programme de prévention et de soins finalement mis en place par la Direction régionale de la santé publique de Montréal (DRSPM) pour contrer la deuxième vague prévue par tous les spécialistes.

Tableau II

Nombre de morts dans les CHSLD et les RPA et taux de mortalité dans les milieux fermés en fonction de la totalité des décès selon les périodes entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier 2021, au Québec

Période	CHSLD	RPA	Total	Totalité des décès	%
1 ^{er} sept - 15 sept	5	12	17	25	68,0
16 sept - 30 sept	18	19	37	61	60,7
1 ^{er} oct- 15 octobre	54	38	92	142	64,8
16 oct – 31 octobre	78	54	132	254	52,0
1 ^{er} nov- 15 nov.	178	80	258	394	65,5
16 nov -30 nov.	155	116	271	435	62,3
1 ^{er} déc. -15 déc	215	144	359	565	63,5
16 déc. - 31 déc.	211	162	373	653	57,1
1 ^{er} janv.- 15 janv. 2021	214	187	401	695	57,7
16 janv. 31 janv.	299	241	540	774	69,8
Répartition des RI	112	28	140		
Total entre le 1 ^{er} septembre et le 31 janv. 2021	1 539	1 081	2 620	3 998	65,5
Total des deux phases	5 479	2 071	7 550	9 824	76,9

- La mortalité dans les CHSLD et les RPA est beaucoup moins substantielle qu'à la première période. Globalement, les décès dans les CHSLD et les RPA sont ramenés à un taux de mortalité de 65,5 %; cette proportion par rapport au nombre total de décès aurait dû être moindre si les RPA avaient maintenu le même taux de mortalité qu'à la phase précédente. En effet, dans les milieux fermés, les décès dans les RPA comptaient pour 17,0 %, alors qu'ils montent, dans la deuxième période, à 27,0 %.
- Cette tendance devient encore plus évidente lorsque nous observons seulement les milieux fermés. Lors de la première vague, la proportion des décès dans les CHSLD se chiffrait à 79,9 %, laissant aux RPA 20,1 % des décès. Pendant la deuxième vague, ces proportions se modifient amplement: les décès dans les CHSLD ne représentent plus que 58,7 % alors que dans les RPA ils grimpent à 41,3 %. Encore là, le gouvernement devrait imposer des ratios d'employés en santé et services sociaux selon les différentes catégories d'âge. Selon notre étude sur les RPA⁹ sur l'île de Montréal faite en 2019, la catégorie des 85 ans et plus forme, en moyenne, un noyau significatif de 47 % au sein des diverses catégories d'âge des clientèles vivant actuellement dans les RPA.
- Si la croissance de la mortalité dans les CHSLD et les RPA est plus graduelle dans la deuxième phase, elle n'en continue pas moins de se poursuivre de façon notable, surtout dans les RPA. Il est urgent de mieux

9 Archambault Jean, « Les aînés vulnérables sur l'île de Montréal: bilan et perspectives au temps de la pandémie et au début d'une d'un boom démographique des aînés », 2020, 37 p. (document non publié).

équiper les RPA par des programmes de prévention des maladies contagieuses. Nous croyons qu'au mois de janvier 2021 les décès dans les RPA du Québec vont continuer à augmenter sensiblement. Entre le 1^{er} et le 31 janvier, la proportion des décès dans les RPA dans les milieux fermés a atteint 45,4 %.

- Il reste que la mortalité dans les milieux fermés n'atteint plus les pics de la première phase (entre 80 % et 84 % des décès) et aucune période de la deuxième vague ne dépasse ces sommets aussi inconcevables. Cet état de fait réduit le taux de mortalité dans les CHSLD et les RPA, mais la forte mortalité de la première vague fait en sorte que, finalement, au 31 janvier 2021, le taux de mortalité dans les milieux fermés a diminué de 84,6 % à 76,9 %.
- Le taux de mortalité à la maison (et inconnu) a augmenté de façon significative pendant toute la pandémie passant de 10,4 % lors de la première vague à 28,3 % lors de la deuxième vague. Ce nouveau phénomène des morts à la maison, surtout lors de la seconde période, exigera que des chercheurs se penchent sur cette question. Est-il dû à la volonté des personnes de vouloir mourir à la maison ou à la peur d'aller chercher de l'aide au CH? Nous savons que les complications dues à la COVID-19 ne se soignent pas à la maison; la virulence de la COVID-19 exige une démarche urgente vers les CH qui gèrent les soins aigus. L'accessibilité à un CH a-t-elle été réduite ou les personnes tardent-elles trop à se rendre aux urgences? Y a-t-il une forme de dépression qui se traduit par l'acceptation de la mort perçue comme inévitable? Si nous voulons enrayer la hausse de la mortalité, il faut connaître les causes de cet accroissement pour le moment inexplicable.

- La proportion des catégories de personnes âgées qui représentent la très grande majorité des morts de la première et de la deuxième vague est demeurée constante jusqu'au 31 janvier 2021. À cette date, les décès de la catégorie des aînés de 80 ans et plus atteignent 73,3 % et si nous ajoutons celle des aînés âgés de 60 à 79 ans (24,5 %), nous obtenons une proportion totale de 97,8 % de tous les décès.

Après avoir observé l'évolution de la pandémie sous l'angle du taux de mortalité des aînés au Québec, nous allons regarder maintenant l'évolution du taux de mortalité et du taux de contagion sur l'île de Montréal du 25 mars 2020 au 31 janvier 2021. Nous jetterons un œil sur deux moments clés : le 31 août 2020 et le 31 janvier 2021, tout en comparant les bilans respectifs des deux CIUSSS anglophones (CIUSSS du Centre-ouest et le CIUSS le l'Ouest) et des trois CIUSSS francophones (CIUSSS du Centre-Sud, CIUSSS du Nord et CIUSSS de l'Est).

À l'aide des deux prochains tableaux sur l'évolution de la pandémie sur l'île de Montréal nous allons constater que la pandémie nous réserve encore bien des surprises. N'oublions pas que l'île de Montréal a été l'épicentre de cette pandémie lors de la première vague. En est-il de même lors de la seconde vague? Voyons les tableaux III et IV; dégageons les constantes et les changements lors des deux vagues de la pandémie.

Tableau III

Nombre de morts dans les CHSLD et les RPA et taux de mortalité dans les milieux fermés en fonction de la totalité des décès selon les périodes entre mars 2020 et 31 août 2020, sur l'île de Montréal

Période	CHSLD	RPA	Total	Totalité des décès	%
12 mars - 31 mars	39	10	49	59	83,1
1 ^{er} avril - 15 avril	421	62	483	565	85,5
16 avril - 30 avril	902	117	1 019	1 152	88,5
1 ^{er} mai - 15 mai	622	126	748	921	81,2
16 mai - 31 mai	329	79	408	530	77,0
1 ^{er} juin - 15 juin	101	19	120	166	72,3
16 juin - 30 juin	24	9	33	51	64,7
1 ^{er} juillet - 15 juil.	3	4	7	11	63,6
16 juillet - 31 juillet	1	0	1	4	25,0
1 ^{er} août - 15 août	3	1	4	7	57,1
16 août - 31 août	0	1	1	4	25,0
Répartition des RI	80	20	100		
Total entre le mars et 31 août 2020	2 525	448	2 973	3 470	85,7

Tableau IV

Nombre de morts dans les CHSLD et les RPA et taux de mortalité dans les milieux fermés en fonction de la totalité des décès selon les périodes entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021, sur l'île de Montréal

Période	CHSLD	RPA	Total	Totalité des décès	%
1 ^{er} sept - 15 sept	0	0	0	0	0
16 sept - 30 sept	1	4	5	7	71,4
1 ^{er} oct - 15 octobre	4	2	6	21	28,6
16 oct - 31 octobre	10	3	13	32	40,6
1 ^{er} nov- 15 nov.	15	8	23	50	46,0
16 nov -30 nov.	25	10	35	54	64,8
1 ^{er} déc. -15 déc	52	16	68	101	67,3
16 déc. - 31 déc. déc	54	41	95	172	55,2
1 ^{er} au 15 janv.2021	50	37	87	196	44,4
16 au 31 janv. 2021	55	58	113	212	53,3
Répartition des RI	19	4	23		
Total entre le 1 ^{er} septembre et le 31 janvier 2021	285	183	468	845	55,4 %
Total des deux phases	2 810	631	3 441	4 315	79,7 %

Comme nous l'avions avancé au départ, l'île de Montréal a été l'épicentre de la première vague au Québec. L'île totalise 59,6 % de tous les décès dus à la COVID-19 pour cette période. La tragédie des décès dans les CHSLD et les RPA sur l'île de Montréal, soit 2 973 décès d'âinés, nous semble l'événement marquant de toute la pandémie, dont le souvenir douloureux marquera à jamais notre mémoire collective. Au 31 janvier 2021, le total cumulatif des morts sur l'île de Montréal demeure considérable : 4 315 morts, soit 43,9 %, du total des décès au Québec pendant toute la pandémie. Ceci représente une proportion de décès deux fois plus élevée que celle de l'ensemble du Québec. Cette différence majeure cache pourtant une baisse encore plus notable, celle du nombre de décès sur l'île de Montréal lors de deuxième vague par rapport à la première.

Entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021, la proportion des décès sur l'île par rapport à celle des décès survenus lors de la première vague à Montréal décroît à 24,4 %. Nous évaluons cette diminution très significative à 845 décès au 31 janvier 2021. Cette baisse de la proportion des morts à Montréal s'explique essentiellement par les mesures prises par la Direction de la santé publique de Montréal qui a tiré des leçons de la première vague. Elle a apporté plusieurs correctifs pour abaisser le nombre de morts dans tous les milieux de vie fermés, principalement les CHSLD. Malgré la baisse de la proportion des décès dans les milieux fermés lors de la deuxième vague (55,4 %), le nombre total de morts dans ces milieux demeure démesuré. La vigueur intolérable et douloureuse de la première vague dans ces milieux (2 973 décès) représente 85,7 % de la totalité des décès au 31 août 2020 et au 31 janvier, cette part, quoique réduite, s'établit encore à 79,7 %.

Le nombre de contaminations dans la deuxième phase (64 986 personnes) est de beaucoup supérieur à celui de la première phase (29 877 personnes). Cette augmentation, qui pourrait s'expliquer dans une large mesure par la multiplication des tests de dépistage, ne s'est pas traduite par une augmentation des décès. Cette constatation pourrait s'expliquer de différentes façons : les personnes contaminées sont en moyenne plus jeunes, des correctifs sanitaires ont été introduits dans les milieux de vie des aînés, la COVID-19 est mieux connue, les nouveaux remèdes sont plus appropriés...

Sur l'île de Montréal, les milieux fermés aînés connaissent des variations imprévues pendant toute la pandémie. Lors de la première vague, la part des décès dans les CHSLD par rapport à la totalité des morts s'établit à 72,8 % alors que celle des décès dans les RPA se fixe à 12,9 %. Dans la seconde vague – jusqu'au 31 janvier 2021 –, on observe un déplacement important des décès vers les RPA. Nous constatons que la proportion des décès dans les CHSLD plonge à 33,7 % alors que celle des RPA grimpe à 21,7 %. Cette migration paraît plus solide lorsque nous évaluons seulement les milieux fermés. Dans la première vague, les décès dans les CHSLD comptent pour 84,9 % alors ceux des RPA représentent 15,1 %.

Dans la seconde période, le pourcentage des décès dans les CHSLD se contracte à 60,9 % alors que celui des RPA s'accélère et atteint 39,1 %, soit plus du double de la première phase. Nous avons déjà mentionné ce phénomène pour l'ensemble du Québec. L'île de Montréal n'échappe donc pas à cette nouvelle constante et la Direction de la santé publique du Québec devra réagir à cette situation inquiétante en imposant aux RPA des ratios plus élevés pour les préposés aux bénéficiaires en fonction du nombre et de la proportion de personnes âgées de 80 ans et plus dans les RPA.

Sans nous étendre davantage sur cette réduction imposante du nombre de morts sur l'île de Montréal lors de la deuxième vague, nous voulons signaler rapidement que des régions comme celle de la Capitale nationale ou celle de Chaudière-Appalaches... ont connu une forte deuxième vague. La croissance de la contagion communautaire et du nombre de décès est continue et s'aggrave. Par exemple la région de Chaudière-Appalaches, qui n'avait pas été touchée lors de la première période, voit le nombre de décès dû à la COVID-19 passer de 8 à 260 dans la seconde phase, soit 32 fois plus que lors de la première vague. Pour la région de la Capitale nationale, le bilan de la deuxième période de la pandémie est dramatique. En nombres absolus, lors de la seconde phase, le nombre de décès s'établit à 733 alors que l'on ne dénombrait que 194 décès pendant la première vague. Le taux de croissance a presque quadruplé. Lors de la deuxième vague, si nous comparons le nombre de décès de la région de la Capitale, dont la population en 2019 était de 745 135 habitants, au nombre de décès sur l'île de Montréal (845), dont la population atteignait 2 065 000 personnes en 2019, il y a une surreprésentation de morts à Québec. En somme, la COVID-19 ne doit pas être perçue comme une fatalité, mais comme la contagion d'un coronavirus dont la propagation est rapide et dangereuse pour les personnes âgées de plus 80 ans.

Sur l'île de Montréal, on observe seulement quelques CHSLD et RPA affichant 9 décès et plus : le CHSLD public Maimonides (28), le CHSLD public polonais Marie-Curie-Sklodowska (12), le CHSLD public Hope (9), le CHSLD Jean de la Lande (22), le CHSLD privé conventionné Vigi Marie-Clarac (17), le CHSLD privé conventionné Providence-St-Joseph (9), le CHSLD privé non conventionné Manoir de l'Ouest (23), le CHSLD privé non conventionné Château Westmount (15), le CHSLD privé non conventionné les

Floralies Lasalle (10) et la RPA Cambridge (13). La majorité des éclosions massives ont eu lieu surtout dans les territoires des CIUSSS anglophones.

Comme pour l'ensemble du Québec, la proportion de décès à domicile et inconnu s'amplifie entre la première et la deuxième phase. Au 31 août 2020, les décès à domicile et inconnu comptaient pour 8,6 %. Dans la seconde phase, cette proportion croît de façon vertigineuse pour atteindre 42,6 % au 31 janvier 2021, soit cinq fois plus qu'au cours de la première vague. Il faudra étudier plus profondément ce nouveau phénomène qui prend une ampleur considérable sur l'île de Montréal.

À la suite de ces constatations sur l'évolution de la COVID-19 à Montréal, nous allons maintenant observer le taux de contagion et le taux de mortalité, selon les territoires des CIUSSS de l'île.

Au début d'avril, selon les premières données recueillies et la couverture journalistique correspondante, il semblait que la population du centre ouest et de l'ouest de l'île de Montréal avait été plus atteinte par la pandémie que les autres territoires de Montréal. La contagion communautaire à Côte-Saint-Luc et le cauchemar des 43 décès au CHSLD privé non conventionné Herron à Dorval en faisaient foi.

Or, la situation générale de la pandémie s'est complètement inversée depuis le milieu d'avril jusqu'au 31 août. La prospérité des villes de l'ouest et du centre ouest ainsi que l'abondance des ressources financières et privées des deux CIUSSS anglophones ont permis de renverser les premières tendances du début de la pandémie à l'ouest, tel qu'illustré dans le tableau V.

Tableau V

Comparaison entre les différents territoires des cinq CIUSSS de l'île de Montréal en ce qui regarde le nombre de décès et le taux de contagion communautaire cumulés en fonction de leur part dans la population sur l'île de Montréal au 31 août 2020

CIUSSS	Nombre de morts	% Taux	% Taux de contagion	Écart populations mortalité et contagion*	% de la part de la population à Montréal	Mortalité par 100 000 personnes
Nord	829	24,1	25,4	+2,2 +3,5	21,9	184,3
Est	994	28,9	31,6	+2,6 +5,3	26,3	185,1
Centre-sud	532	15,5	13,4	+0,4 -1,7	15,1	162,4
Centre-Ouest	492	14,3	16,0	-4,0 -2,3	18,3	130,5
Ouest	595	17,3	13,7	-1,1 -4,7	18,4	159,0
non répartis	30					
Total	3472					168,1

* Écart total en % entre des populations respectives et le taux de mortalité et celui de la contagion

Globalement, au 31 août 2020, les trois CIUSSS du Nord, du Centre-Sud et de l'Est ont un taux cumulatif de mortalité de + 5,2 proportionnellement à leurs populations. De leur côté, les deux CIUSSS anglophones ont un taux cumulatif de mortalité -5,1. Au total, l'écart général est de 10,3 points. Cet écart est confirmé puisque le taux de mortalité pour 100 000 personnes est plus important dans les territoires de l'est, du nord et du Centre-Sud, soit 185,1, 184,3 et 162,4, par

rapport au taux observé sur les territoires du centre ouest (130,5) et de l'ouest (159,0).

En ce qui regarde la répartition des cas de contamination entre les différents territoires des cinq CIUSSS, la situation est aussi à l'avantage des deux CIUSSS de l'ouest et ce bénéfice est supérieur à celui des décès. Au 31 août, les trois CIUSSS ont un taux cumulatif de contamination de + 7,1 alors que les deux CIUSSS de l'ouest ont un taux cumulatif de contagion de - 7,0 points, soit un écart global de 14,1 points. Les territoires des deux CIUSSS de l'ouest présentent un taux de contagion communautaire beaucoup plus faible que celui des territoires des trois autres CIUSSS.

Ces données du 31 août sur le taux de contamination et le taux de mortalité confirment les tendances observées le 6 mai 2020. L'écart qui avantage les deux CIUSSS anglophones passe de 11,7 à 14,1 pour le taux de contagion communautaire et de 9,1 à 10,3 en ce qui concerne le taux de mortalité.

Plusieurs villes prospères de l'ouest (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Kirkland, Pierrefonds-Roxboro, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire et Senneville) et du centre ouest (Hampstead, Mont-Royal, Montréal-Ouest et Westmount) présentent un taux d'infection minimal, par conséquent aucune transmission communautaire ou très peu.

La situation est aux antipodes dans le nord et l'est de l'île de Montréal. À partir de mai, les cas de contagion à la COVID-19 explosent dans des secteurs comme Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Michel, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles; Mylène Drouin, directrice régionale de la Santé publique pour la région de Montréal,

semble incapable de remplir son premier mandat: reconnaître les possibles explosions de cas dans l'ensemble de l'île de Montréal. Certains membres de la communauté haïtienne ont dénoncé le fait que la DRSPM était seulement en mode réactif. C'est seulement le 2 mai que la DRSPM va commencer à tester la population de Montréal-Nord alors que cette contagion communautaire était évidente dès le 26 avril. Dans les territoires du centre ouest et de l'ouest, les zones de contagion restent les mêmes qu'au début de la pandémie (Côte-Saint-Luc, LaSalle, Lachine et Parc-Extension). En somme, depuis au moins le mois de mai jusqu'au 31 août, ce sont les territoires du nord et de l'est qui connaissent le taux de propagation de la COVID-19 le plus rapide. Encore là, la réforme Barrette a facilité la tâche de la communauté anglophone dans son combat contre la pandémie puisque ses zones de transmission ont toujours été limitées, ce qui facilitait l'envoi de personnel sociosanitaire dans ses CHSLD publics et privés, conventionnés ou non.

Comment le contexte a-t-il évolué entre le 31 août 2020 et le 31 janvier 2021 ?

Tableau VI

Comparaison entre les différents territoires des cinq CIUSSS de l'île de Montréal en ce qui regarde le nombre de décès, le taux de mortalité et le taux de contagion communautaire cumulés en fonction de leur part dans la population sur l'île de Montréal au 31 janvier 2021

CIUSSS	Nombre de morts	Taux	Taux de contagion	Écart mortalité contagion population		Mortalité par 100 000 individus
Nord	985	22,9	25,2	+1,0 +3,3	21,9	218,9
Est	1 220	28,4	30,6	+2,1 +4,3	26,3	227,2
Centre-sud	613	14,2	11,4	-0,9 -3,7	15,1	187,2
Centre-Ouest	663	15,4	17,8	-2,9 -0,5	18,3	175,8
Ouest	823	19,1	15,1	+0,7 -3,3	18,4	220,0
Total	4304					
Non répartis	23					
Total	4 327					209,5

* Écart entre le % et le taux de mortalité et celui de la contagion en fonction de la part de la population sur l'île de Montréal

Si l'avantage des deux CIUSSS anglophones se poursuit avec un moindre écart, surtout dans le cas des taux de mortalité dans l'ouest et le centre ouest, le secteur francophone – surtout à l'est et au nord – demeure le plus problématique. La zone du Centre-Sud connaît un répit et la contagion communautaire diminue de façon appréciable sur son territoire. Nous expliquerons les raisons à la base des nouvelles variations dans l'évolution du taux de contagion communautaire et de mortalité.

Globalement, au 31 janvier 2021, les trois territoires des CIUSSS francophones maintiennent un taux de contagion plus élevé de + 3,9 en regard de celui des territoires des deux CIUSSS anglophones qui s'établit à -3,8. L'écart global est donc de 7,7 soit un écart moindre qu'au 31 août 2020. Ce resserrement s'explique par deux principaux facteurs. D'une part, sur les territoires de l'ouest, le taux de contagion n'a jamais diminué, mais, au contraire, a continué de progresser graduellement, passant de 16 % à 17,8 % dans le centre ouest de l'île. La ville de Côte-St-Luc (foyer principal) constitue le principal pôle de cet accroissement. Sur le territoire de l'ouest, le taux cumulé de contagion a crû moins fortement; l'arrondissement de LaSalle est le seul, avec la ville de Côte-Saint-Luc à avoir franchi le taux cumulatif de 5 000 cas de contamination pour 100 000 personnes depuis le début de la pandémie¹⁰. D'autre part, en utilisant le même indicateur, nous découvrons que les quartiers chauds sont situés majoritairement dans l'est et le nord de l'île: Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Anjou, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Villeray-Parc-Extension et Saint-Michel. Dans ce dernier cas, Villeray appartient au CIUSSS du Nord, Saint-Michel est sur le territoire du CIUSSS de l'Est et Parc-Extension est situé sur le territoire du CIUSSS du Centre-Ouest.

Finalement, entre le 31 août et le 31 janvier 2021, l'évolution du taux de mortalité est marquée par d'autres mutations. Les territoires des deux CIUSSS anglophones sont encore avantagés par un taux de mortalité moins élevé que ceux des trois CIUSSS. Globalement, les trois CIUSSS francophones montrent un excédent de décès de +2,2 alors que les deux CIUSSS anglophones accusent un taux de mortalité

¹⁰ Site web de la Direction de la santé publique de Montréal, «État de la situation – Île de Montréal et ses arrondissements et les villes liées», 19 janvier 2021

de -2,2 en fonction de leur proportion de la population sur l'île de Montréal. L'écart global est donc de 4,4 en faveur des territoires anglophones. Comme nous l'avons vu plus haut, le nombre absolu de morts dans la deuxième phase est de 845 personnes, et ne représente qu'une part infime du nombre de décès pendant toute la pandémie sur l'île de Montréal, soit 19,6 %.

L'augmentation des morts dans les territoires de l'ouest est due principalement à une croissance continue de la contagion communautaire et des éclosions qui se traduisent finalement par des décès dans plusieurs CHSLD et RPA situés majoritairement dans le centre ouest et l'ouest de l'île. Nous avons nommé plus haut les CHSLD et des RPA les plus atteints. Nous devons ajouter d'autres éclosions et d'autres décès : l'hôpital Sainte-Anne transformé en CHSLD public (7), le CHSLD public Réal-Morel (6), le CHSLD public Father Dowd (5), le CHSLD public Les Bâtitisseurs (6) le CHSLD privé conventionné Bussy (5), le CHSLD privé non conventionné Waldorf (3) le CHSLD privé non conventionné les Floralies Lachine (6), le CHSLD privé non conventionné Belle-Rive (8), la RPA Château Dollard (8), la RPA St-Raphaël (7), la RPA Manoir St-Joseph (5), la RPA Manoir d'Outremont (5), la RPA Sunrise de Beaconsfield (8) et la RPA Cavalier Lasalle (7).

Avant d'observer l'évolution de la pandémie dans les milieux d'hébergement pour les personnes âgées vulnérables, examinons le nombre de morts selon le critère des territoires sur l'île de Montréal :

Au 31 janvier 2021, nous dénombrons 845 décès sur l'île de Montréal. Sur les territoires de l'est, du nord et du centre-sud, nous calculons la proportion des décès à 53,1 % alors que celle des territoires du centre-ouest et de l'ouest est de 46,9 %.

En nombres absolus, le territoire de l'ouest arrive au premier rang avec 228 décès, suivi de celui de l'est avec 222 et du centre ouest avec 168. Finalement, nous évaluons à 147 les personnes décédées dans le nord et à 80 celles décédées dans le centre-sud sur l'île de Montréal.

Les tableaux VII et VIII indiquent les principales caractéristiques qui marquent l'évolution des décès dans les CHSLD sur l'île de Montréal. En mars 2020, 13382 personnes vivaient dans des CHSLD publics, privés conventionnés et privés non conventionnés. De ce nombre, 18,9 % sont décédés en date du 31 août 2020, soit environ 2527 aînés. Au 31 janvier 2021, 2808 aînés hébergés étaient décédés, soit maintenant 21,0 %.

Pendant cette deuxième phase toujours présente, entre le 1^{er} septembre et le 31 janvier 2021, cette vague s'étend fortement vers des régions autres que Montréal. La Capitale nationale et Chaudière-Appalaches sont devenues l'épicentre de la pandémie et les morts dans les RPA prennent une part plus importante que lors de la première vague à Montréal. Il reste que l'île de Montréal vit encore une situation précaire, surtout marquée par la contagion communautaire. Voici les principales constatations que nous observons :

- Le nombre de décès dans les CHSLD correspond à 33,8 % de tous les décès sur l'île pendant la deuxième vague. Cette proportion est en forte baisse par rapport à la première vague (72,8 %).
- Sur l'île de Montréal au 31 janvier 2021, parmi les aînés décédés de la COVID-19 dans les CHSLD, 69,9 % habitent dans un CHSLD public, 22,7 % dans un CHSLD privé conventionné et 7,4 % dans un CHSLD privé non conventionné. Le tableau VII démontre

clairement un surnombre de décès dans les CHSLD privés conventionnés (21,7 %) et les CHSLD privés non conventionnés (23,9 %) par rapport à la moyenne générale (21 %). Parmi les CHSLD publics, ce sont ceux du nord de Montréal qui ont le taux de mortalité le plus élevé (24,9 %), alors que ceux du centre-ouest détiennent le taux le plus faible (15,4 %). La grande majorité des décès dans les CHSLD privés non conventionnés ont eu lieu sur les territoires des deux CIUSSS anglophones, principalement celui de l'ouest avec 164 décès sur 558 résidents (29,4 %).

Tableau VII
Taux de mortalité cumulé au 31 janvier 2021 inclus de la COVID-19 sur les territoires des cinq CIUSSS de l'île de Montréal selon les CHSLD publics, privés conventionnés et privés non conventionnés

CIUSSS	Nombre de résidents en CHSLD publics et nombre absolu de décès	%	Nombre de résidents CHSLD privés conv et nombre absolu de décès	%	total	%	Nombre CHSLD privés non conv. et nombre absolu de décès	%	total
du Nord de l'île	438 sur 1 759	24,9	204 sur 876	23,3	642 sur 2 635	24,4	0 sur 31	0	642 sur 2 666 24,1 %
Centre-Sud de l'île	524 sur 2 708	19,4	0	0	524 sur 2 704	19,4	0		524 sur 2 704 19,4 %
de l'Est de l'île	492 sur 2 359	20,88	204 sur 981	20,8	696 sur 3 340	20,8	24 sur 144	16,7	720 sur 3 484 20,7 %
du Centre-Ouest de l'île	180 sur 1 168	15,4	127 sur 734	17,3	307 sur 1 902	16,1	19 sur 132	14,4	326 sur 2 034 16,0 %
de l'Ouest de l'île	329 sur 1 580	20,8	103 sur 352	29,3	432 sur 1 932	22,4	164 sur 558	29,4	596 sur 2 490 23,9 %
total	1 963 sur 9 574	20,5	638 sur 2 943	21,7	2 601 sur 12 517	20,8	207 sur 865	23,9	2 808 sur 13 382 21,0 %

Tableau VIII
Tableau du nombre de décès et du taux de mortalité des personnes en fonction du nombre de résidents dans les CHSLD, selon le territoire des deux CIUSSS (centre-ouest et ouest) et des trois CIUSSS (nord, est et Centre-Sud), entre 31 août 2020 et le 31 janvier 2021 sur l'île de Montréal

CHSLD publics Mars au 31 août 1 ^{er} sept au 31 janv.	451 + 58 = 509	2748	16,4 18,5	1337 + 118 = 1454	6826	19,6 21,3
CHSLD privés conventionnés Mars au 31 août 1 ^{er} sept au 31 janv.	227+3 = 230	1086	20,921,2	367 + 41 = 408	1857	19,8 22,0
CHSLD privés non conventionnés Mars au 31 août 1 ^{er} sept au 31 janv.	119 + 64= 183	690	17,2 26,8	13 11 24	144	9,0 16,7
Décès CHSLD anglophones Avant le 31 août inclus Après le 1 ^{er} sept. au 11 janv. 2021 Total			797 125 922	Décès CHSLD francophones Avant le 31 août inclus Après le 1 ^{er} sept. au 11 janv. 2021 Total		1717 170 1887
% de décès sur le nombre de résidents : 4524			20,4	% de décès sur le nombre de résidents : 8827		21,4

Conclusion en forme de réflexion politique

Tous les spécialistes annonçaient une deuxième vague que les régions du Québec (autres que l'île de Montréal et sa périphérie) ont pensé éviter. Les enseignements et les pratiques de prévention ne semblent pas avoir été transmis par les autorités sanitaires nationales et le gouvernement Legault. Lors de la seconde vague, entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021, la région de la Capitale nationale rapportait un nombre de décès dus à la COVID-19 comparable à celui de l'île de Montréal. Il est évident que la DNSPQ et les autorités gouvernementales n'ont pas réussi à mettre en place des mesures sanitaires suffisantes et à remettre à niveau toutes les régions du Québec. C'est une erreur fatale, puisqu'aujourd'hui le gouvernement a ordonné un couvre-feu national. Cette mise à niveau imparfaite, qui aurait dû se faire pendant les trois mois d'accalmie de juillet, août et septembre, semble illustrer un manque de coordination entre les régions, dont la responsabilité revient à la Direction de la santé publique du Québec.

Le gouvernement canadien a fait pire. En plus d'autoriser l'entrée des voyageurs internationaux par les principaux aéroports du Québec, il a décidé de maintenir la possibilité de faire des voyages non essentiels. Ces décisions sont illogiques quand tout le Québec est sous couvre-feu. Nous avons vu que la compagnie Air Canada continue à promouvoir les vacances dans le sud. Or, la surveillance de la quarantaine obligatoire nous apparaît impossible au Canada puisque le gouvernement fédéral ne met pas en place les mesures de surveillance adéquates pour un tel suivi. Devant cette situation, il faut interdire les voyages non essentiels aussi longtemps que la contagion ne baissera pas à moins de 10 cas de contagion par jour au Québec. Selon Radio-Canada, du 25 mars au 31 août

2020¹¹ plus de 1,4 million de voyageurs sont entrés ou sortis par les aéroports du Canada. Il faut y ajouter un autre million de voyageurs entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 janvier 2021.

En novembre et en décembre 2020, les médias et les politiciens avançaient l'idée qu'environ 2 % seulement des voyageurs internationaux présentaient une contamination¹² à la COVID-19 et que, par conséquent, ils ne représentaient pas une menace sanitaire. Depuis janvier 2021, le discours se modifie. Avec l'arrivée de nouveaux variants de la COVID-19 et l'approche de la semaine de relâche scolaire, plusieurs scientifiques demandent un blocage des voyages non essentiels. Le gouvernement Legault a repris cette exigence et le gouvernement Trudeau a pris finalement une décision tardive de bloquer des voyages internationaux dans les Caraïbes et au Mexique, mais pas aux États-Unis, pays de la planète le plus durement touché par la pandémie! Quant à la quarantaine des voyageurs internationaux qui entrent au pays, ils devront passer minimalement trois jours dans un hôtel et le quitter si leur test à la COVID-19 s'avère négatif. C'est de l'improvisation maladroite que le premier ministre François Legault se sent obligé d'applaudir.

Cet exemple démontre la faiblesse du gouvernement provincial qui ne veut pas ou ne peut pas transgresser la primauté du pouvoir fédéral sur les questions touchant les frontières. Au nom des libertés individuelles et des intérêts des compagnies de transport aérien, le gouvernement libéral est réticent à poser un geste fort pour mieux protéger sa population.

11 Site web de Radio-Canada, «1,4 million de voyageurs aériens malgré les restrictions à la frontière entre mars et 31 août», 30 août 2020.

12 Site web de Radio-Canada, Marie-Michèle Lauzon, «Québec met de la pression sur Ottawa pour serrer la vis des voyageurs», 29 décembre 2020

Si le gouvernement Trudeau commet sciemment des erreurs et laisse la situation se prolonger, le comportement du gouvernement Legault est également fautif dans sa gestion de la pandémie. Nous avons mentionné le manque de coordination des autorités pour mettre à niveau toutes les régions du Québec afin qu'elles adoptent un même plan stratégique de prévention et de soins contre la COVID-19. De plus, le gouvernement Legault a laissé les RPA agir à leur guise sans leur imposer un plancher d'emplois sociosanitaires en fonction du vieillissement de leur clientèle. Au cours de cette deuxième vague, les RPA sont toujours démunies et leur proportion de décès dans les milieux fermés a de beaucoup augmenté entre la première et deuxième vague. Pour le Québec, cette proportion passe de 20,1 % à 40,1 %. Au moment de la tragédie du CHSLD Herron en avril 2020, le gouvernement Legault avait mentionné la possibilité de nationaliser les CHSLD non conventionnés; rien n'a été fait sur cette question et les décès s'accumulent dans ces établissements lors de la deuxième vague.

Le gouvernement Legault a aussi tendance à jouer avec les statistiques surtout lors de la deuxième phase afin de se donner une belle image. Sur son site web sur la COVID-19, les tableaux quotidiens intitulés « État de situation des cas actifs et des décès par CHSLD en date du 31 janvier 2021 » et « État de situation des cas actifs et des décès par RPA en date du 31 janvier 2021 » ont subi des modifications importantes à partir du 1^{er} septembre. D'une part, chaque CHSLD et chaque RPA s'est trouvé à repartir à zéro pour comptabiliser le nombre de contaminations et de décès. Les contagions et les morts de la première vague sont oubliés. D'autre part, les CHSLD et les RPA qui se retrouvent sur ces listes ne présentent que des cas actifs de la COVID-19 et des décès dus à une éclosion; l'installation disparaîtra du

tableau lorsqu'il n'y aura plus de cas actifs. Si un mois plus tard, une nouvelle écloison et des décès se déclarent, tout recommence à zéro. On oublie une nouvelle fois les personnes contaminées et les morts dus à la première écloison. Pendant la deuxième vague, ce nouveau procédé permet au gouvernement de cacher le nombre cumulatif d'écloisions, de personnes contaminées et de décès pour chaque CHSLD et chaque RPA.

Malgré cette volonté de contrôler l'information, le gouvernement Legault fait face à de réels problèmes et tente d'y remédier. Par exemple, le manque flagrant de préposées aux bénéficiaires et leur salaire insuffisant ont obligé le gouvernement à mettre en place un cours accéléré de formation de préposés aux bénéficiaires et à relever leur salaire. Au mois de janvier 2021, on avait ainsi formé plus de 9 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires.

Avec le premier ministre Justin Trudeau, nous sommes dans un autre registre plutôt abstrait et chimérique. Le gouvernement canadien avec la « Prestation canadienne d'urgence (PCU) » a distribué des milliards de dollars, un peu à gauche et à droite, sans examiner les effets à court et moyen terme. Face à des problèmes concrets et complexes, Justin Trudeau semble incapable d'apporter des solutions réalistes. Je pense ici à son retard à fermer les aéroports du Canada au mois de mars et à sa difficulté de bloquer tous les voyages internationaux non essentiels, surtout avec l'arrivée de nouveaux variants de la COVID-19. Ces solutions semblent souvent des compromis bancals – interdiction des voyages vers le Mexique et les Caraïbes, mais pas aux États-Unis, pays présentant le plus grand nombre de décès et la plus grande contagion communautaire, quarantaine minimale dans des hôtels...

Les ministres du cabinet ont réussi à arracher ces mesures à un premier ministre entêté, guidé par son idéologie mondialiste et multiculturelle associée à sa vision simpliste de la primauté des droits individuels sur les droits collectifs. L'incurie du gouvernement canadien s'amplifie avec une campagne de vaccination très lente et des personnes âgées qui ne seront pas immunisées avant plusieurs mois. Toutes ces questions relèvent du gouvernement canadien qui donnait des leçons aux gouvernements provinciaux sur la gestion des CHSLD, soulignant que des normes canadiennes devraient être imposées aux provinces. Clairement, le gouvernement Trudeau fait de la rhétorique au lieu de mettre de l'avant des solutions concrètes. D'autres gouvernements ont pris des mesures draconiennes pour contrer cette pandémie.

Par exemple, depuis juillet 2020, le gouvernement australien, dirigé par une coalition formée des principaux partis de centre-droite et mené par le conservateur Scott Morrison, a imposé des mesures drastiques pour décourager les voyages internationaux. Il a permis à l'État de Victoria de mettre en place un couvre-feu et une véritable quarantaine (14 jours) pour les voyageurs qui entraient par les aéroports. Ces voyageurs étaient amenés dans des hôtels désignés et payaient leur quarantaine sous la surveillance de l'armée australienne. Au milieu de juillet 2020, l'état de Victoria enregistrait quotidiennement plus de 500 nouvelles contaminations de la COVID-19. Après sept semaines, l'Australie a mis fin à la contagion communautaire. Entre septembre 2020 et janvier 2021, ce pays enregistre en moyenne, dix contaminations quotidiennes pour une population de plus de vingt-cinq millions d'habitants¹³.

13 Tony Blakely, Nick Wilson and Mark Stevenson, «The probability of the 6-week lockdown in Victoria (commencing 9 July 2020) achieving elimination of community transmission of SARS-CoV-2», *The Medical Journal of Australia*, septembre 2020, site web

Le peu d'empressement du gouvernement Trudeau à adopter de telles mesures et la passivité du gouvernement Legault nous démontrent les limites de la fédération canadienne et la camisole de force que le gouvernement Legault accepte d'enfiler pour sauvegarder son virage canadien qui, selon lui, servirait mieux les intérêts du peuple québécois. La pandémie et sa gestion démontrent que les petits pays occidentaux qui n'adoptent pas pleinement ce discours mondialiste, dans lequel nous retrouvons aussi la pensée multiculturaliste, s'en sortent beaucoup mieux. Actuellement, un nouveau discours émerge sur l'importance de revaloriser le concept d'État-nation et remettre en question les avantages supposés du fédéralisme. La pandémie devient une fenêtre d'opportunité pour relancer l'idée que pour un peuple, il est plus avantageux de vivre dans un état qui contrôle l'ensemble des pouvoirs.

Lors d'une pandémie, nous voyons à la fois la nature du courage humain et aussi sa faiblesse: ruptures des conventions sociales, libération des instincts primaires dans l'inconscient collectif, manifestations individuelles d'actes héroïques. C'est dans de tels moments que nous découvrons ce que nous sommes, pour le meilleur et pour le pire. Ayons la sagesse de nous rappeler ce qui nous a sauvé pour continuer la vie, en laissant la rhétorique de côté et en gardant la vérité à l'esprit.

Dans ce moment sombre de notre histoire nationale, y a-t-il un nouvel espoir de faire comprendre aux Québécois, que le maître chez nous, est la solution à ce désastre national? Onze mois de pandémie, des centaines de milliers de Québécois meurtris par des décisions hors de leur contrôle, des milliers de morts qui s'accumulent, tous ces éléments qui touchent notre santé physique et mentale vont-ils aboutir à une véritable prise de conscience du fait que notre destin doit nous appartenir et qu'il ne faut pas laisser aux autres le pouvoir de dicter notre avenir? □



Marie-Hélène
Gaudreau

Députée de Laurentides-Labelle

1 866 440-3091

MH.Gaudreau@parl.gc.ca



@MHGaudreauBQ

424, rue du Pont
Mont-Laurier
(Québec) J9L 2P7

124, rue Principale Est
Sainte-Agathe-des-Monts
(Québec) J8C 1K1



Xavier Barsalou-Duval

Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères



1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varenes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442

Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca



CHRISTINE Normandin

Députée de Saint-Jean
à la Chambre des communes



100, rue Richelieu, bureau 210
Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec J3B 6X3

450 357-9100
christine.normandin@parl.gc.ca

GABRIEL STE-MARIE

Député fédéral de Joliette



450 752-1940
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca

Le Québec sans compromis, jusqu'à
l'indépendance nationale.

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY



DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE-BAGOT



2710 rue Richand,
Bureau 108
Saint-Hyacinthe
J2S 8B6 | 450-777-0505



595 rue Boulay
Suite 202
Acton Vale
J0H 1A0 | 800-463-0505



Édifice de la Justice
Bureau 100
Ottawa
K1A 0A6 | 613-998-4585



SUIVEZ-NOUS SUR
LES MÉDIAS SOCIAUX



JÉRÔME SEGAL

Animal radical Histoire et sociologie de l'antispécisme
Montréal, Lux Éditeur, 2020, 216 pages

MICHEL SEYMOUR

Raison, déraison et religion. Plaidoyer pour une laïcité ouverte
Montréal, Écosociété, Collection Théorie, 2021, 268 pages

LUC BERTRAND

Le dernier assaut. La vie du lieutenant Jean Brillant
Québec, Éditions du Septentrion, 2020, 240 pages

Denis Vaugeois

L'homme derrière. Sylvain Vaugeois, un as de la gestion stratégique
Québec, Éditions du Septentrion, 2020, 192 pages

JEAN-FRANÇOIS PAYETTE

La politique étrangère du Québec. Entre mythe et réalité
Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2020,
330 pages

CATHERINE FERLAND

Les biscuits Leclerc. Une histoire de coeur et de pépites
Québec, Éditions du Septentrion, 2020, 224 pages

JOCELYN LÉTOURNEAU

La condition québécoise. Une histoire dépayssante
Québec, Éditions du Septentrion, 2020, 320 pages

MARCEL FAULKNER

FLQ – Histoire d'un engagement
Anjou, Groupe Fides, 2020, 224 pages

ALEX GAGNON

Les métamorphoses de la grandeur. Imaginaire social et célébrité au Québec (de Louis Cyr à Dédé Fortin)

Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2020, 584 pages

JULES RACINE ST-JACQUES

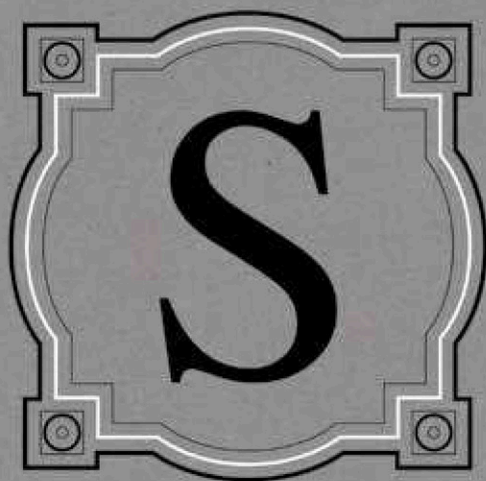
Georges-Henri Lévesque. Un clerc dans la modernité

Montréal, Les éditions du Boréal, 2020, 485 pages

LOUIS FOURNIER

FLQ: histoire d'un mouvement clandestin (3^e édition)

Montréal, VLB éditeur, 2020, 372 pages



La librairie du Square

Carré Saint-Louis

3453 rue Saint-Denis

Montréal, Québec

(514) 845-7617

info@librairiedusquare.com

Outremont

1061 avenue Bernard

Montréal, Québec

(514) 303-0612

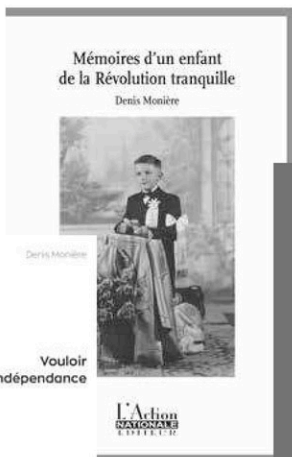
outremont@librairiedusquare.com

Indépendante d'esprit

Poésie | Théâtre | Littérature | Sciences humaines

Il nous reste quelques livres à la boutique!

Trois ouvrages de Denis Monière



Mémoires d'un enfant de la
Révolution tranquille

Denis Monière
LE DEVOIR
DE
COHÉRENCE
ÉCRITS INDÉPENDANTISTES

Devoir de
cohérence

L'Action
Éditoriale

L'Action
Éditoriale

Vouloir l'indépendance



Chronique de l'enfermement
éditoriaux des années postréférendaires

de Robert Laplante

en vente via le site internet
actionnationale.quebec



**Partagez vos lectures en offrant
un abonnement cadeau à
L'Action nationale**

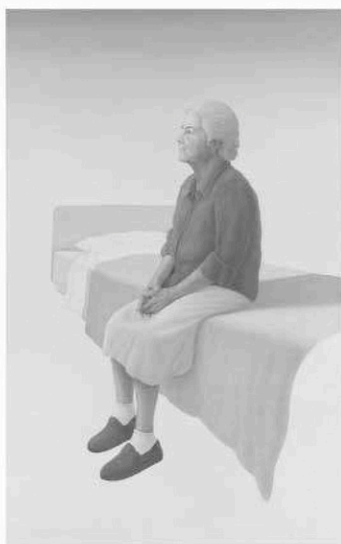
Nos abonnés peuvent offrir un abonnement d'un an pour 50 \$

actionnationale.quebec/boutique

**Depuis le début de la pandémie,
L'Action nationale
maintient ses mesures
de déconfinement intellectuel!**

Mars 2021
Vol. CXL n°3

**L'Action
NATIONALE**



**Pendant ce temps
au CHSLD**

**Pour vous abonner
ou pour acheter un numéro
actionnationale.quebec/boutique**

Nov.-Mars 2019
Vol. CXL
**L'Action
NATIONALE**



Saisir la crise

Jan. 2020
Vol. CXL
**L'Action
NATIONALE**



IPSD 1995-2020
Soutenir le combat

Septembre 2019
Vol. CXL
**L'Action
NATIONALE**



Cégeps 101

Octobre-Novembre
2019
**L'Action
NATIONALE**



OCTOBRES



Connexion abonnés ?

Le site internet de L'Action nationale met systématiquement en ligne les articles qui paraissent dans la version papier de la revue.

Les articles parus dans l'année ne sont cependant pleinement accessibles qu'aux abonnés de la version papier.

En activant la « connexion abonnés », nos abonnés ont accès à tous les articles du site.

Pour vous inscrire à cette option gratuite de l'abonnement papier, il vous suffit de communiquer avec nous par courriel ou par téléphone.

revue@action-nationale.qc.ca

514 845-8533 ou 866 845-8533

Pour renouveler votre abonnement directement de votre compte bancaire

1. Sous l'onglet « **ajouter un fournisseur** », recherchez la « **Ligue d'action nationale** » dans la catégorie « **Livres, journaux et revues** »

Payer une facture Aide | Imprimer | Fermer

Faire un paiement | Ajouter une facture | **Modifier ou supprimer une facture** | Changer l'ordre des factures

> Veuillez d'abord remplir le champ **Nom du fournisseur**, puis choisir la **catégorie** du fournisseur que vous souhaitez ajouter à votre dossier de factures.
> Si vous ne choisissez aucune catégorie spécifique, la recherche s'effectuera dans toutes les catégories.
> Pour effectuer un paiement de facture, utilisez l'onglet **Faire un paiement**.

Recherche

Nom du fournisseur :

Catégorie :

Recherche

 **ASSISTANT ACCESSO** Fermer l'Assistant Accesso

Pour lancer la recherche, cliquez sur **Recherche**.

2. Validez votre choix

Payer une facture Aide | Imprimer | Fermer

Faire un paiement | Ajouter une facture | **Modifier ou supprimer une facture** | Changer l'ordre des factures

> Veuillez d'abord remplir le champ **Nom du fournisseur**, puis choisir la **catégorie** du fournisseur que vous souhaitez ajouter à votre dossier de factures.
> Si vous ne choisissez aucune catégorie spécifique, la recherche s'effectuera dans toutes les catégories.
> Pour effectuer un paiement de facture, utilisez l'onglet **Faire un paiement**.

Recherche

Nom du fournisseur :

Catégorie :

Recherche

Résultat de la recherche

1 fournisseur(s) trouvé(s)

> Veuillez sélectionner le fournisseur recherché, puis cliquer sur le bouton **Valider**.

 **ASSISTANT ACCESSO** Fermer l'Assistant Accesso

Voici les fournisseurs qui ont été trouvés. Si celui que vous cherchez se trouve dans la liste, cochez le bouton à gauche du nom de ce fournisseur. Si vous ne trouvez pas le fournisseur que vous cherchez, effectuez une nouvelle recherche en utilisant un autre mot-clé.

Nom du fournisseur	Catégorie
<input type="checkbox"/> Ligue d'action nationale (OC)	Livres, journaux et revues

Valider | **Annuler**

3. Inscrivez votre numéro d'abonné et un descriptif du compte

Payer une facture Aide | Imprimer | Fermer

Faire un paiement | Ajouter une facture | **Modifier ou supprimer une facture** | Changer l'ordre des factures

Fournisseur

Ligue d'action nationale (OC)

N° de référence

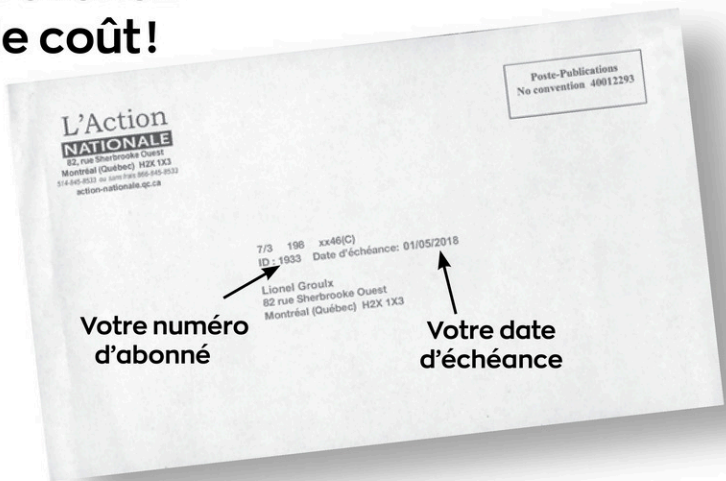
Descriptif

 **ASSISTANT ACCESSO** Fermer l'Assistant Accesso

Le numéro de référence est numérique. Correspond au numéro d'abonné. Formé d'un minimum de 01 chiffres et d'un maximum de 05 chiffres qui se trouvent dans le coin supérieur gauche du coupon de remise. Vous devez entrer le numéro de référence sans tiret, sans espaces.

Valider | **Annuler**

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514 845-8533 ou 1 866 845-8533
- par la boutique internet**
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**

**** VISA, MASTERCARD ou de votre compte PAYPAL**

L'Action NATIONALE *EN HÉRITAGE*

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec plus d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars à laquelle vous avez souscrit il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

GFB

Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

TABLEAU D'HONNEUR DES DONATEURS ET LÉGATAIRES DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

BÂTISSEURS ÉMÉRITES

plus de 50 000 \$

François	Gaston	André
Beudoin	Beudry †	Véronneau

GRANDS BÂTISSEURS

de 25 000 \$ à 49 999 \$

Pierre Karl Péladeau	Hector Roy †
----------------------	--------------

BÂTISSEURS

de 5000 \$ à 24 999 \$

Gabriel Arsenault	Jacques C. Martin
Dominique Bédard †	Paul Mainville †
Bernard Lamarre †	Michel Moisan
Bernard Landry †	Ivan Roy
Isabelle Laporte	Cécile Vanier †
Bryan L'Archevêque	

MEMBRES BIENFAITEURS

1500 \$ à 4999 \$

Robert Ascah
Robert Auclair
André Baillargeon
Jacques Baillargeon
Jean-François Barbe
Luc Bertrand
Antoinette Brassard
Jacques Cardinal
Paul Carrier
Roch Cloutier
Bernard Courteau
Guy Cormier
Normand Cossette
Richard Côté
Benoît Dubreuil
André Dubuc
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Jean-Pierre Gagnon
André Gaulin

Yvon Groulx †
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Marc Labelle
Georges Lacroix
Isabelle Lamarche
Gérald Larose
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
Laurent Mailhot
Pauline Marois
Cécile Martin
Marcel Masse †
Yves Michaud
Estelle Monette †
Lucie Monette

Denis Monière
Réjean Néron
Reginald O'Donnell
Gilbert Paquette
Gilles Pelletier †
Réal Pilon
Alain Prévost
Richard Rainville
Antoine Raspa
René Ricard
Ivan Roy
Paul-Émile Roy †
Hélène Savard-Jacob
Ginette Simard
Rita Tardif
Robert G. Tessier †
Marcelle Viger
André Watier

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

1000 \$ à 1499 \$

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Jean-Paul Auclair †
Paul Banville
Claude Belec
Yvan Bédard †
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
René Blanchard
Réjane Blary
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
Charles Eugène Blier
David Boardman
Yvon Boudreau
Gaétan Breault
Marcelle Brisson
Henri Brun
Édouard Cadotte
Jean-Paul Champagne
Jean-Charles Claveau
Robert Comeau
George Coulombe
Louis-J. Coulombe
Fernand Couturier
Gérard Deguire
Richard Dufresne
Bob Dufour
Yves Duhaime
Marcel Fafard

Nicole Forest
Lynn-Ernest Fournier
Jean-Claude Gagnier
Raymond Gagnier
Christian Gagnon
Léopold Gagnon
Marcel Gaudreault
Romain Gaudreault
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Yves Gilbert
Paul Grenier †
Michel Grimard
Yvan Hardy
Guy Houle
Germain Jutras
Raymond Laflamme
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Alain Lavallée
Germain Lavallée
Denis Lazure †
André Leduc
Maurice Leduc
Pascal Leduc
Gérard Lefebvre
Émile Lemaire
Jacques Libersan
Pierre Lincourt
Clément Martel

Yvon Martineau †
Roger Masson
Monique Michaud
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilles Ouimet
Jacques Parizeau †
Hubert Payne
Hélène Pelletier-Baillargeon
Claude Pilote
Fernand Potvin
Arthur Prévost †
Ghislaine Raymond-Roy
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Pierre-Paul Sénéchal
Denise Simoneau
Michel Taillefer
Réjean Talbot
Claudette Thériault
Frédéric Thériault
Serge Therrien
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugois
Claude-P. Vigeant
Florent Villeneuve
Madeleine Voora

L'Action NATIONALE

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte-rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BANQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Christian Gagnon

Vice-président

Pierre Serré

Secrétaire

Alexis Tétreault

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Denis Monière

Isabelle Le Breton

Martine Ouellet

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Nicolas Bourdon

Robert Comeau

Claude Coulombe

Myriam D'Arcy

Jules Gagné

Mathieu Gauthier-Pilote

Léolane Kemner

Philippe Lorange

Jacques C. Martin

Gilbert Paquette

Danic Parenteau

Guillaume Rousseau

Patrick Sabourin

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin

Tarifs 2021

(taxes et expédition comprises)

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	90 \$ <i>(78,28 \$ + taxes)</i>	150 \$ <i>(130,46 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	190 \$	300 \$
Étudiant	55 \$ <i>(47,84 \$ + taxes)</i>	90 \$ <i>(78,28 \$ + taxes)</i>
Institution	150 \$ <i>(130,46 \$ + taxes)</i>	250 \$ <i>(208,74 \$ + taxes)</i>
Autres pays	150 \$	275 \$
Version numérique Abonnement PDF	60 \$ <i>(52,18 \$ + taxes)</i>	100 \$ <i>(86,97 \$ + taxes)</i>

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@action-nationale.qc.ca

www.actionnationale.quebec

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca